

<http://www.infoelec.net/politique/mariage-gay.html>

## **MARIAGE GAY ET HOMOPARENTALITE EN FRANCE**

**Contre le mariage gay et l'homoparentalité - Pour les droits de l'enfant : des arguments forts portés par des personnalités de toutes tendances**

**Dossier d'information et de réflexion basé sur une sélection d'extraits d'articles de presse :**

**Une cause juste : de bonnes raisons de s'opposer au "mariage pour tous" et à l'homoparentalité :**

◦ **Les psychanalystes contre l'homoparentalité : mise en garde contre le changement des lois de filiation pour les enfants**

◦ **Pédiatres et psychologues : les enfants ont besoin d'avoir un papa et une maman**

◦ **Milieu associatif de l'enfance et de l'adoption : l'intérêt de l'enfant est oublié !**

◦ **Des intellectuels de gauche s'engagent contre le mariage gay, comme la philosophe Sylviane Agacinski**

◦ **Anthropologie du mariage et droit de l'enfant à avoir un père et une mère**

◦ **La légalisation du mariage entre personnes de même sexe fragilisera l'adoption internationale pour les célibataires**

**De faux arguments brandis par les partisans du mariage homosexuel :**

◦ **"300 000 enfants vivent dans des familles homoparentales" : FAUX, à peine 22 000 PACS homosexuels en vigueur**

◦ "des études statistiques prouvent que les familles homoparentales sont sans problème pour les enfants" : FAUX

◦ "c'est une question d'égalité des droits : le mariage est la reconnaissance sociale d'un amour" : FAUX

◦ "le mariage gay ne concerne que les homosexuels" : FAUX, toutes les familles en subiront des impacts

◦ "les Français sont majoritairement pour cette loi" : FAUX, les sondages les plus récents montrent le contraire

◦ un concept issu de la très controversée théorie du genre, combattue par les scientifiques

Un sujet de division loin de faire l'unanimité : des opposants de toutes tendances et de toutes sensibilités :

◦ Des homosexuels opposés ouvertement à l'homoparentalité

◦ Des responsables politiques de gauche opposés au mariage homosexuel, comme Lionel Jospin

◦ Des franges importantes de l'électorat de François Hollande opposées au mariage homosexuel

◦ Fronde des maires contre la célébration du mariage gay en mairie

◦ La position des grandes religions : catholiques, protestants réformés, évangéliques, orthodoxes, juifs, musulmans

◦ Forte mobilisation contre le mariage homosexuel : 200 000 manifestants à Paris, 300 000 en France le 17 novembre

◦ Refus du débat démocratique

Le risque d'ouvrir la boîte de Pandore ? Une nouvelle

revendication émergente : polyamour et troupes  
...pour en savoir plus (avant-projet de loi, sondage,  
pétitions)

Les bonnes raisons de s'opposer au "mariage pour tous" et à l'adoption par des couples de même sexe

Les dangers pour les enfants de l'homoparentalité et de l'adoption par les couples de même sexe : principe de précaution et impact psychologique du changement des lois de filiation

Touche pas à "père-et-mère"

Le Monde - 8 novembre 2012 - Chantal Delsol (philosophe, membre de l'Institut), Pierre Lévy-Soussan (psychiatre, psychanalyste), Sophie Marinopoulos (psychologue, psychanalyste), Christian Flavigny (pédopsychiatre, psychanalyste), Maurice Berger (chef de service de pédopsychiatrie), Jean-François Mattéi (philosophe), François Olivennes (gynécologue), Claire Squires (psychiatre, psychanalyste), Jean-Pierre Winter (psychanalyste), Michel Schneider (haut-fonctionnaire, psychanalyste), Claire Laporte (psychologue, psychanalyste), Maya Garboua (psychanalyste), Michel Grimbert (psychanalyste), Laure Gomel (psychologue en CECOS), Philippe d'Iribarne (sociologue), Pierre Delvolvé (juriste, membre de l'Institut) Suzanne Rameix (philosophe), Vanina Fonseca (psychologue en maternité), Sonia Gurgeault (psychologue en maternité), Sylvia Metra (sage-femme en maternité)

“Le mariage pour tous, une lutte démocratique contre la discrimination et les inégalités ? Il s'agit plutôt d'annuler la différence des sexes dans les livrets de

famille et dans le code civil. La naissance de tous les enfants s'en trouvera bouleversée. En lieu et place du mariage, c'est la question de l'enfant qui est posée, la suppression de sa naissance sexuée à la base de la filiation.

Toutes les filiations du monde reposent sur la pensée de la naissance à partir d'un couple sexué permettant à l'enfant d'accréditer une origine raisonnable quel que soit son mode de procréation (naturelle, adoptive, procréatique). Au nom de quelle " modernité " le priverait-on de la moitié de sa construction identitaire, le projetterait-on dans une origine impossible car impensable – une imposture - ? Tous les enfants du monde ont droit aux différences parentales sexuées, leur conférant ainsi une origine psychique fondatrice de leur individualité.

Accueillir la diversité des familles n'est pas une raison pour saper les bases mêmes de toute famille. Aucune loi ne pourrait nous affranchir de la logique des conditions sexuées de notre naissance.”

Adoption par les homos : pourquoi les disciples de Freud disent non

Le Figaro - 2 octobre 2012 - Agnès Leclair

“Tuer le père, un «meurtre» banal dans les cabinets psys. Sur le plan légal, c'est une autre affaire. Dans le cadre du projet de loi sur l'ouverture du mariage et de l'adoption par les couples de même sexe, nombre de psychanalystes et pédopsychiatres frémissent à l'idée de voir disparaître les « pères » et « mères » du Code civil. Gommer deux figures centrales de l'inconscient au profit du terme asexué de « parent », c'en est trop pour

les freudiens. Quelle place pour le complexe d'Œdipe dans un monde avec deux mamans ou deux papas ? Écoeurés de s'entendre répliquer que seul l'amour importe, ils comptent dans leurs rangs de féroces opposants à la promesse 31 de François Hollande.”

Homoparentalité : l'avenir des enfants en question

Le Figaro - 3 mars 2009 - Agnès Leclair

“Le psychanalyste Jean-Pierre Winter met ainsi en garde contre «un changement profond des lois de la filiation». «La vie prive parfois un enfant de père ou de mère par accident, commente-t-il, mais ce n'est pas à la loi d'organiser cette privation. Cela transforme les enfants en champ d'expérience car il n'existe pas d'études sérieuses sur le devenir des enfants des familles homoparentales.» «Il serait plus pertinent d'accorder des droits d' “ éducateurs” aux personnes qui les élèvent que de les reconnaître comme parents», poursuit-il. ”

Il s'agit de réfléchir au fait qu'élever un enfant ne suffit pas à l'inscrire dans une parenté

L'Humanité - 25 août 2012 - Jean-Pierre Winter (psychanalyste)

“J'aimerais être convaincu que la promesse de François Hollande est le fruit d'une réflexion approfondie et qu'il ne s'agit pas d'une simple adaptation à l'air du temps ! J'aurais aimé que François Hollande tienne compte des débats qui ont eu lieu lors de la révision des lois de bioéthique. Quelques arguments ont été alors avancés qui n'étaient pas seulement inspirés par une morale caduque ou des dogmes religieux. Cela étant, son embarras sur ces questions se trahit dans sa prise de position – que je partage – contre la grossesse pour

autrui, qui aurait pour conséquence une inégalité de fait entre les couples lesbiens et les couples d'hommes?!

Encore une fois, nul ne doute des capacités pédagogiques et de l'amour que des homosexuels sont à même de mettre au service d'enfants dont ils auraient la charge, ni ne prétend que les familles dites « traditionnelles » seraient a priori plus compétentes pour éduquer des enfants. Mais il s'agit de réfléchir au fait qu'élever un enfant ne suffit pas à l'inscrire dans une parenté. L'enjeu est celui des lois de la filiation pour tous.

Comme psychanalystes nous ne sommes que trop avertis des conséquences anxiogènes à long terme des bricolages généalogiques commis au nom de la protection d'intérêts narcissiques, religieux, économiques ou autres. Jusqu'à présent ces manipulations, souvent secrètes, pouvaient être entendues comme des accidents historiques, des conséquences de troubles psychologiques, des effets d'aliénation, etc. Mais voilà que l'« accident » devrait devenir la loi.

Voilà que François Hollande veut organiser légalement des arrangements qui priveraient a priori certains enfants de leur père ou de leur mère. Et il nous faudrait croire, simplement parce qu'on nous l'affirme, que cela serait sans effets préjudiciables alors que nous pouvons constater jour après jour la souffrance et l'angoisse de ceux que la vie s'est chargée de confronter à de tels manques.

Certains, à droite comme à gauche, semblent convaincus qu'un enfant se portera bien du moment

qu'il est aimé. Le grand mot amour est lâché ! Cet argument est dangereux. Il est culpabilisant pour tous les parents qui ont chéri leur enfant et qui néanmoins l'ont vu dériver et s'acharner contre eux dans la colère ou la haine. Au reste, qui peut dire avec certitude la différence entre amour et allégation d'amour ? Qu'on ne nous dise pas, sans rire, que nombre d'études américaines, canadiennes, finlandaises ou autres démontrent que les enfants élevés avec des parents du même sexe vont, aujourd'hui, aussi bien que les autres. Jamais citées, au demeurant, elles ne sont pas plus pertinentes que la présence de cellules de crise psychologique lors de la moindre catastrophe car la psychanalyse nous a appris que les effets d'un trauma ne sont déchiffrables qu'après son refoulement, et donc dans l'après-coup.

Il nous faudra du temps pour constater empiriquement ce que nous savons déjà. Mais dans l'intervalle combien d'enfants auront été l'objet d'une véritable emprise purement expérimentale ? Il faudra plusieurs générations pour apprécier les conséquences de telles modifications dans le système de la filiation surtout si par voie de conséquence logique on en vient, comme en Argentine récemment, à effacer purement et simplement la différence des sexes en laissant à chacun le droit de déclarer le genre qui lui sied par simple déclaration. [...]"

L'adoption par des couples homosexuels : et l'enfant dans tout ça?

Psychologies - 1 mai 1999 - Claude Halmos  
(psychanalyste)

“La possibilité d’adoption d’enfants par des couples homosexuels est une question sur laquelle un psychanalyste travaillant avec des enfants ne peut se taire. Mais l’aborder implique qu’il précise sa position sur un certain nombre de points.

[...] Cette reconnaissance implique-t-elle qu’un couple homosexuel soit " la même chose " qu’un couple hétérosexuel ? A l’évidence, non. Beaucoup cependant opèrent ce glissement et, réclamant le " droit à l’indifférence " – entendu en fait comme droit à l’indifférenciation (sexuelle) –, demandent que les couples homosexuels aient le droit " comme les couples hétérosexuels " d’adopter des enfants. Cela me semble une erreur grave.

[...] Pour les enfants qui ont besoin de parents de sexe différent pour se construire, et je vais essayer de l’expliquer en précisant que je parlerai du droit à l’adoption et non du cas des parents " devenus homosexuels " qui continuent – après un divorce par exemple – à élever leurs enfants.

### Un enfant absent du débat

Le problème essentiel que pose l’adoption n’est pas, comme on voudrait nous le faire croire, de savoir si un homme ou une femme homosexuels sont " capables " d’élever un enfant. Ils le sont à l’évidence ni plus ni moins que n’importe qui. Il est que l’adoption est, pour un enfant que ses géniteurs n’ont pu élever, la possibilité d’avoir des parents équivalents à ses parents biologiques. Permettre son adoption par un couple homosexuel reviendrait donc à lui dire :



- que ces parents adoptifs (homosexuels) peuvent être l'équivalent de ses " parents de naissance " (forcément hétérosexuels).

- donc, que la différence des sexes n'existe pas. En tout cas, pas en tant que différence susceptible... de faire différence, qu'elle ne " compte pas ", qu'elle n'est – pour reprendre un mot de sinistre mémoire – qu'un " détail " de la vie.

En quoi serait-ce grave de faire vivre cet enfant (et, avec lui, tous les autres) dans un monde où la différence des sexes serait conçue comme accessoire ? On ne peut le comprendre que si l'on se situe du point de vue de l'enfant. Or, il faut le constater, l'une des caractéristiques de ce débat est que l'enfant en tant que personne, en tant que " sujet " en est absent. On parle d'un enfant-objet. En atteste le livre-phare de la revendication pour le droit à l'adoption, Des parents du même sexe (Odile Jacob, 1998) d'Eric Dubreuil. Par exemple, on y lit (p. 80) : " Le désir d'enfant n'est pas moins fort chez un homosexuel que chez un hétérosexuel. De ce fait, l'homosexuel doit avoir les mêmes droits qu'un hétérosexuel, par rapport à cela [...], un homosexuel doit pouvoir se marier s'il le veut et avoir le droit d'avoir des enfants s'il le désire. "

Le propos a le mérite d'être clair : quiconque veut "l'enfant" a droit à "l'enfant". Il est donc exclu dans cette perspective que l'on se demande à quoi l'enfant, lui, pourrait avoir droit, de quoi il pourrait avoir besoin. Et cette désinvolture confine parfois au cynisme. Une interviewée d'Eric Dubreuil, dont on nous précise – sans doute pour avoir une caution du côté du "savoir" –

qu'elle exerce la profession de "travailleur social", déclare ainsi (p. 48) : "On est dans une société où l'enfant est au centre de tout. Or l'enfant ne sera ni bien ni mal. Simplement l'enfant aura son histoire et il fera quelque chose avec cela. Nous-mêmes n'est-ce pas à partir de ce qui a déconné dans notre histoire que nous grandissons et que nous devenons plus costauds ? Le risque est de vouloir rendre les choses trop parfaites pour l'enfant. Renonçons à cette perfection et misons sur le fait que les enfants pourront se construire à partir de leur histoire. Dans les merdes qu'ils auront vécues, ils sauront puiser les choses les meilleures qu'ils auront plus tard !"

Quid de la construction psychique ?

A vrai dire, l'idée qu'il y aurait une construction psychique de l'enfant – donc des conditions nécessaires à cette construction – semble ne venir à personne. L'enfant dont on nous parle est un enfant préfreudien. Un enfant d'avant la découverte de l'inconscient, d'avant la psychanalyse, d'avant que l'on ait été "y voir" ou plutôt "y entendre de l'intérieur" pour comprendre comment se construit l'adulte à travers le "petit d'homme".

- Faisant fi d'un siècle de recherches, d'interrogations et de découvertes, les tenants de l'adoption s'appuient sur un discours lénifiant sur " l'amour ", conçu comme l'alfa et l'oméga de ce dont un enfant aurait besoin. (Alors même que l'on sait que l'on peut détruire un enfant en " l'aimant ", simplement parce qu'à l'instar, par exemple, des mères que l'on dit " abusives " on

l'aime d'un amour qui l'emprisonne.) Ecoutons encore un interviewé d'Eric Dubreuil : " Ce dont un enfant a besoin, c'est d'amour, que ce soit deux hommes, deux femmes, un homme, peut importe. "

- Quand ils n'invoquent pas l'amour, les tenants de l'adoption s'appuient sur des déclarations qui frappent par leur manque de rigueur. Et l'on reste stupéfait devant le " flou artistique conceptuel " qui entoure les déclarations de gens dont on ne peut par ailleurs nier les compétences. Dans un article (publié dans "la Croix" du 8-9/11/1998), Françoise Héritier rappelait que la différence des sexes permet de penser. C'est sans doute du côté de son annulation qu'il faut chercher l'origine du florilège d'approximations théoriques auquel on assiste. On s'étonne, ainsi, de lire (dans l'Événement du jeudi du 18-24/6/1998), sous la plume d'Anne Cadoret, ethnologue et chercheuse au CNRS : " Comme dans les familles hétéro recomposées, un des problèmes majeurs concernant les familles monoparentales est le statut du compagnon ou de la compagne. Qui l'enfant doit-il appeler "papa" ou "maman" ? Chaque famille trouve sa solution. L'enfant reconstruit, plus ou moins symboliquement, sa généalogie. "

Qui dira jamais ce que peut être pour un enfant une reconstruction "plus ou moins symbolique" de sa généalogie ? Et comment peut-on sérieusement mettre sur le même plan les difficultés d'un enfant qui, dans une famille "recomposée", ne sait pas s'il doit appeler "papa" le nouveau compagnon de sa mère, ou "maman" la nouvelle compagne de son père, et les problèmes de celui qui, face à un couple homosexuel, ne

sait pas quelle femme il doit appeler " papa " ou quel homme il doit appeler " maman " ?

Le danger du "Tout est possible"

Si l'on revient à l'enfant et à sa problématique (telle que révélée à ceux dont le travail est d'écouter leur souffrance psychique), on peut dire deux choses : d'abord qu'un enfant se construit et que, comme pour toute architecture, il y a des règles à respecter si l'on veut qu'il " tienne debout ". Ensuite, que la différence des sexes est un élément essentiel de sa construction. Elle est pour lui un repère symbolique majeur et ce, pour deux raisons.

- Parce qu'elle est (avec la compréhension de sa place dans sa généalogie et celle de l'interdit de l'inceste) ce qui lui permet de construire son identité.

Nanti de ces éléments il peut " conjuguer " sa vie à la fois :

- au présent : " Je suis un garçon " ou " Je suis une fille " ;
- au passé : "Je suis le descendant (ou la descendante) de tels hommes (ou de telles femmes) de mes lignées paternelle et maternelle" ;
- et au futur : " Plus tard je serai... un homme comme mon père, mon grand-père..., une femme comme ma mère... "

Sachant qui il est et d'où il vient, l'enfant peut savoir où il va : on constate ainsi souvent, en consultation, que le seul énoncé des divers éléments de leur identité permet à bien des enfants de "" se réveiller "" et de "" démarrer

- La différence des sexes est aussi l'une des premières limites que l'enfant rencontre.

Essentielle et incontournable – car elle est inscrite dans le corps –, elle est aussi difficile à accepter pour les garçons que pour les filles, mais devient souvent, de ce fait, le modèle de toutes les autres limites : si je suis un garçon, je ne peux pas être une fille. Si je suis une fille, je ne peux pas être un garçon. Donc je ne peux pas être " tout ". Donc je ne peux pas avoir " tout ".

Remettre en cause la différence des sexes reviendrait ainsi à faire vivre l'enfant dans un monde où " tout " serait possible : que les hommes soient des " papas " et aussi des " mamans ", les femmes des " mamans " et aussi des " papas ". Un monde comme celui de la toute-puissance magique où chacun, armé de sa baguette magique, pourrait abolir les limites. Dans la préface qu'elle a écrite pour le livre d'Eric Dubreuil, la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval, tenante de l'adoption, écrit ainsi : " Dans les familles homoparentales, l'enfant devrait en ce sens pouvoir fantasmer de façon positive sur le coparent, l'autre personne qui a participé à sa naissance, comme un personnage "en plus" à la manière d'un "oncle d'Amérique" ou d'une "bonne fée Morgane". "

Le coparent ("mère porteuse" grâce auquel un homme peut devenir "mère" de l'enfant de son compagnon ou "père donneur de sperme" grâce auquel une femme peut devenir "père" de l'enfant de sa compagne) est donc clairement situé comme la fée de la toute-puissance. Etrange déclaration quand on sait à quel point la toute-puissance est invalidante pour les

enfants et à quel point elle les empêche d'accéder à une "vraie puissance". Pourquoi se fatiguerait-on à écouter la maîtresse et à apprendre à lire dans un monde où les baguettes magiques existent ? Il est donc clair que si, en permettant son adoption par un couple homosexuel, on faisait de l'enfant l'otage du fantasme de ses "adoptants", si on le mettait en position d'être la preuve vivante que le "tout" dont ils rêvent est possible, on hypothéquerait sa construction et ce, d'autant plus que ce fantasme du "tout" serait, dans le cadre d'une procédure, ratifié par la loi. La notion de "loi" en effet n'est pas étrangère aux enfants, loin s'en faut. La loi, la décision de justice, la parole d'un juge représentent toujours pour eux une sorte d'instance de référence et, de ce fait, ils les utilisent souvent comme un point d'appui symbolique.

C'est manifeste dans les divorces, par exemple, où le renvoi de l'enfant à la parole du magistrat qui a fixé les modalités de sa garde, le calendrier des visites, etc. ("Ce n'est pas toi qui décides et pas tes parents non plus, c'est le juge qui a dit que...") lui permet souvent de retrouver sa place et de vivre ce qu'il a à vivre avec chacun de ses géniteurs sans avoir l'impression de trahir l'autre.

**Le corps, ce grand oublié**

Si la différence des sexes est essentielle à l'enfant en tant que repère symbolique, elle ne peut cependant remplir totalement sa fonction si elle reste un repère abstrait. Pour servir au développement de l'enfant, la différence des sexes doit en effet s'incarner, prendre corps... dans

des corps. L'enfant ne se construit pas par rapport à des entités abstraites – homme, femme, masculin, féminin – et il ne se construit pas non plus en référence à n'importe quel autre. Il se construit, par rapport à ces deux premiers " autres " que sont ses parents par rapport à leur conscient, leur inconscient, leur corps. Dès les premières heures de sa vie, il ressent avec sa tête et avec son corps ce que ressentent les têtes et les corps de ses parents et tout ce qui circule entre eux (désir, rejet, tendresse, violence...). Devenu adulte, il retrouve parfois, sur le divan de l'analyste, cette mémoire enfouie à la fois dans son inconscient et dans son corps, pour découvrir qu'elle a modelé son rapport aux autres, au monde et surtout à la sexualité.

Cette dimension de la construction de l'être humain, dans un " nouage " entre le corps et le psychisme, les tenants de l'adoption la nient parce qu'ils oublient le corps. L'univers qu'ils décrivent est un univers de " fonctions " abstraites et parfaitement désincarnées. Point n'est besoin, selon eux, d'un corps sexué de femme pour " faire " la mère ou d'un corps sexué d'homme pour " faire " le père : " On oublie toujours que les hommes peuvent se comporter en véritables femmes (éducatrices) et les femmes en hommes (gestionnaires) ", déclare dans "l'Événement", François Dagognet, philosophe et professeur à Paris III. Et d'ajouter : " Ne nous arrêtons pas à la première apparence. La transsexualité devrait ici nous ouvrir les yeux et nous éveiller à des définitions plus souples. "

Notons au passage cette notion de " souplesse " que l'on retrouve, quasiment élevée au rang de concept tout

au long des écrits des partisans de l'adoption, mais remarquons surtout que l'argument de François Dagognet est des plus curieux. Il invoque en effet l'exemple des transsexuels pour justifier que n'importe qui puisse indifféremment " faire " l'homme ou la femme alors même que le transsexuel, par sa souffrance, dit exactement le contraire. Il (ou elle) atteste en effet dans la douleur de la nécessité que l'identité sexuelle " dans la tête " soit identique à celle que l'anatomie a inscrite dans le corps.

Face à ces fonctions parentales réduites à des rôles sans corps, les tenants de l'adoption posent un enfant qui construirait son identité sexuelle lui aussi abstraitement, " par la tête " et sans passer par le corps. Pour devenir homme ou femme, il suffirait, à les entendre, de rencontrer des hommes et des femmes et d'imiter ces " modèles ".

Grâce à la différence des sexes, du désir circule

L'enfant a besoin d'un père et d'une mère qui soient un homme et une femme. Il s'agit que la mère accepte d'être femme et mère et pas homme et père et qu'à l'inverse l'homme reconnaisse qu'il ne peut être femme et mère. Il s'agit que chacun soit posé dans sa différence et que du désir circule à cause de cette différence. En quoi est-ce important pour l'enfant ? Sans prétendre être exhaustif, on peut citer quelques étapes essentielles.

•La différence sexuelle, si elle est reconnue et acceptée par les parents, permet à chacun de trouver sa place :

- La mère, en effet, doit accepter l'idée que cet enfant, qu'elle a "fabriqué" dans son ventre, elle ne l'a pas



"fait" seule. Qu'il est aussi l'enfant de l'homme dont elle a eu besoin pour le " faire " et que, donc, il n'est pas son " objet ".

- Parallèlement, le père doit supporter de ne pas avoir porté cet enfant et de ne pas l'avoir mis au monde. Il doit renoncer à " faire la mère " et trouver – ce qui n'est pas simple – sa place de père : une place de tiers entre l'enfant et sa mère.

- Ce n'est en effet que si son père et sa mère sont ainsi situés que l'enfant pourra avoir une place à part entière et, s'appuyant sur son père, se détacher de sa mère et grandir.

Notons d'ailleurs que, même quand la mère ne " reconnaît " pas la place du père, le fait que celui-ci soit d'un autre sexe qu'elle constitue pour l'enfant un " extérieur " auquel il peut se référer : il existe autre chose que sa mère

- La différence des sexes intervient au moment du maternage du nourrisson, cette période des premiers mois où se construisent les fondations de l'humain et le sentiment de sécurité qu'il aura (ou n'aura pas) sa vie entière.

- Quiconque travaille avec des nourrissons sait que l'enfant a besoin à ce moment-là qu'une femme s'occupe de lui parce que cette période de sa vie prolonge, dans une quasi fusion (illusoire mais essentielle) entre la mère, " suffisamment bonne ", comme disait Winnicott, et son bébé quelque chose de la vie intra-utérine et que seule une femme (soit parce qu'elle a porté cet enfant soit parce que, mère adoptive, elle s'identifie à celle qui l'a porté) peut sentir ce dont il

a besoin.

- Mais il est essentiel aussi pour le nourrisson qu'il sente qu'il n'est pas "tout" pour le désir de cette femme et qu'elle désire "ailleurs" (le père)

- La différence des sexes permet au père de prendre sa place de " porteur de la loi ".

Pour qu'il puisse en effet prendre cette place, il faut que la mère accepte qu'il intervienne en tiers entre l'enfant et elle (et qu'elle le dise à l'enfant). Mais, pour que " l'opération réussisse ", il faut que ce " tiers " ne soit pas un simple " troisième " qui, par sa seule présence physique, signifierait à l'enfant qu'il n'est pas seul avec sa mère. Il faut que le père soit reconnu par la mère comme ayant " quelque chose " (une place, un pouvoir, un sexe...) qu'elle n'a pas et qu'elle accepte de ne pas avoir. C'est parce qu'il est porteur d'une différence que le père est situé comme " autre ", et donc " tiers ", entre la mère et l'enfant. Et c'est l'acceptation par la mère de cette différence qui permet à l'enfant d'accepter que lui non plus n'est pas tout puissant et qu'il est donc soumis aux limites, aux règles, à la loi

- La différence des sexes permet enfin à l'enfant de construire son identité sexuelle. Pour ce faire, il s'identifie au parent du même sexe que lui à deux niveaux :

- En se sentant " homme " ou " femme " comme son père ou sa mère se sentent " homme " ou " femme ". C'est difficile pour une petite fille de se sentir heureuse d'être une fille si sa mère est malheureuse d'être une femme.

- Et en " découvrant " l'autre sexe au travers de ce qu'il

sent du désir de son parent du même sexe pour cet autre sexe. Aimer les femmes ne sera pas facile pour un garçon si son père n'aime ni sa mère ni les autres femmes. Devenir un homme " comme son père " ne sera pas aisé pour lui si la mère méprise cet homme et les hommes en général ou si – inconsciemment – elle se prend elle-même pour un homme. De plus, l'enfant a besoin que le parent du même sexe que lui l'accompagne et le soutienne dans le chemin vers son identité : pour ne pas avoir peur des femmes, un garçon a besoin d'un " compagnonnage viril " avec un père qui le rassure.

Les corps sexués de ces parents et le désir qui circule entre eux sont donc indispensables pour qu'un enfant puisse se construire. C'est encore plus important pour les enfants adoptés qui ont besoin de reconstruire leur origine et de comprendre de quel désir ils sont nés.

Aucune famille hétérosexuelle n'est idéale et l'hétérosexualité des parents n'a jamais été, en tant que telle, une garantie de bien-être pour les enfants. Il s'agit seulement que les enfants adoptés aient les mêmes chances (et les mêmes malchances) que ceux qui sont élevés par leurs parents biologiques. Le " droit à l'indifférence " que réclament, à juste titre, les homosexuels n'a de sens que s'il n'est pas entendu comme un " droit à l'indifférenciation ". [...]

**Parents : Quand ils deviennent homosexuels**

[...] Voir l'un de ses parents "" devenir homosexuel "" est une situation qui pose à l'enfant des questions sur la différence des sexes mais, contrairement à l'adoption,

elle ne le remet pas fondamentalement en cause. Si les choses sont parlées clairement à l'enfant, il peut continuer à avoir une vision claire du désir hétérosexuel dont il est issu et, gardant un ancrage dans ce type de désir par le biais du couple – réel ou potentiel – de ses parents qui n'est pas homosexuel, il peut continuer à se construire.

Quant à la façon dont il considérera son parent homosexuel, elle dépend de ce que pensent ce dernier, l'autre parent, l'entourage, et de ce qu'ils en disent. Si le parent homosexuel assume son choix et si l'autre le respecte, l'enfant continuera à être fier de ce parent (et de lui-même).”

**Homoparentalité : une femme peut-elle remplacer un père ?**

Elle - 15 avril 2009 - Pierre Lévy-Soussan (psychiatre et psychanalyste, auteur de « Eloge du secretif.gif ¬ »), interview d'Elisabeth Weissman

“De plus en plus d'enfants sont élevés par deux femmes homosexuelles. Quelle place tient alors la compagne de la mère ? Nous avons posé la question au psychanalyste Pierre Lévy-Soussan.

Dans un couple de femmes homosexuelles, quel va être le rôle de la compagne de la mère ? Celui d'un père ?

Il faut d'abord savoir dans quelle situation se trouve l'enfant du point de vue de sa filiation : son père est-il absent de son existence ? S'il y a eu effacement du père, si la mère évite la question du père, autrement dit évite de parler de la rencontre avec l'autre sexe, l'enfant, lui, ne cessera de poser cette question, souvent au travers de

conduites agressives... Il est indispensable que l'enfant ne soit pas dans la confusion par rapport à son origine : il faut qu'il sache qu'il n'est pas possible d'être issu d'une fusion de deux personnes du même sexe, il ne peut pas être né de deux mamans, au risque de ne plus savoir ce qu'est une mère ou un père. Ce type de problématique où l'autre est écarté (situation que l'on retrouve aussi dans les cas de célibat) risque de mettre l'enfant dans une situation psychique difficile avec, par exemple, des problèmes d'identification.

La compagne de la mère pourra-t-elle faire office de tiers séparateur ?

Pourquoi pas ! Dès l'instant où la question de la filiation n'est pas éludée, les enjeux éducatifs peuvent se partager entre la mère et sa compagne. L'amie de la mère peut être ce tiers qui sépare la mère de l'enfant. Sauf que ce n'est pas pareil d'avoir un tiers du même sexe que la mère ou un tiers de l'autre sexe. Ce n'est pas la même chose d'affronter la différence des sexes au sein de l'intimité de la famille ou dans le cadre de la société.

Qu'est-ce que cela change pour l'enfant ?

Du point de vue psychique, l'enfant aura forcément à porter une problématique non résolue par la mère, à savoir l'évitement de la rencontre avec l'autre sexe quant à son origine filiative. D'un point de vue éducatif, on sait que les comportements sont sexués : celui d'une mère avec son enfant n'est pas celui d'un père. Une femme est plus dans l'apprentissage, un homme sera plus moteur, mettra plus son bébé en danger. Avez-vous déjà vu une mère lancer son bébé en l'air ? Cela dit, il est très difficile d'évaluer les conséquences pour l'enfant,

parce que celui-ci a des facilités adaptatives exceptionnelles. Le fait qu'un enfant soit mis dans une situation particulière (divorce, recomposition familiale ou homoparentalité...) a forcément un coût psychique pour lui, cela l'oblige à mettre en place des mécanismes de compensation."

Dangers de l'homoparentalité : pédiatres et psychologues insistent sur la nécessité pour les enfants d'avoir deux parents de sexes différents (un père et une mère)

Le comportement de l'enfant corrélé à l'investissement paternel

Le Monde - 20 juillet 2012 - Sylvie Kerviel (avec AFP)

"Un bébé pouponné par son père a davantage de chances de grandir sereinement qu'un nourrisson peu porté par lui. Tel est le résultat d'une étude réalisée par des chercheurs de l'université d'Oxford et publiée par la revue *Journal of Child Psychology and Psychiatry*.

Selon cette étude, publiée le 19 juillet, des interactions positives père-bébé dès l'âge de 3 mois permettent de réduire les problèmes de comportement du nourrisson à l'âge d'un an, et par la suite. Cette étude a également montré que l'impact du père était plus important chez les bébés garçons que chez les filles." Nous avons découvert que les enfants avec qui les pères avaient davantage de contacts avaient de meilleurs résultats, avec par la suite moins de problèmes de comportement. A l'inverse, les troubles étaient plus nombreux lorsque les pères étaient plus distants, perdus dans leurs pensées ou avaient moins de contacts", explique le Dr Paul Ramchandani, qui a dirigé l'étude.

Les chercheurs ont suivi 192 familles, recrutées dans deux maternités britanniques, qui ont été rencontrées à deux reprises— l'une lorsque le bébé avait 3 mois et la seconde au moment où l'enfant atteignait l'âge d'un an.

[...]

D'autres études ont déjà montré l'influence sur le développement du bébé d'un investissement paternel. On a ainsi observé que les enfants dont le père était très présent avaient un meilleur quotient de coordination vision-préhension, utilisaient mieux leurs jambes et leurs bras pour résoudre des problèmes concrets.

Le psychologue Jean Le Camus, auteur de *Comment être père aujourd'hui ?* (éditions Odile Jacob), note ainsi que les pères encouragent plus et gratifient moins que les mères, en ayant moins tendance à intervenir pour résoudre les difficultés à la place de l'enfant. La présence du père durant les deux premières années semble sociabiliser davantage l'enfant. Il sera plus confiant et plus entreprenant en présence d'une personne étrangère.

Pour le pédiatre Philippe Grandsenne, auteur de *Bébé, dis-moi qui tu es* (éditions Marabout), le père, du fait de sa position extérieure au couple mère-bébé, fait la transition entre famille et société.”

opinion.png Source : "Do early father–infant interactions predict the onset of externalising behaviours in young children ? Findings from a longitudinal cohort study", *Journal of Psychology and Psychiatry*, le 19 juillet 2012

**«Les mères font des fils, les femmes font des hommes»**

**Le Figaro - 9 octobre 2011 - Pascale Senk**

**“Maryse Vaillant, psychologue clinicienne, a publié Les hommes, l'amour, la fidélité et plus récemment, Être mère : mission impossible ? (Ed. Albin Michel).**

**Le Figaro. -Vous parlez dans vos écrits de la difficulté d'élever un garçon. Pensez-vous que les mères sont en partie responsables du syndrome du «bon garçon» relevé chez les hommes d'aujourd'hui?**

**Maryse Vaillant. - Oui, en grande partie. Le premier mouvement d'une mère est toujours plus facile vers la fille, sa semblable. Alors qu'avec le garçon, elle est freinée dans son élan par de nombreuses différences comportementales, émotionnelles. Mais cette mère peut aussi s'attacher énormément à la plus visible de ces différences, celle qui se voit physiquement, et de manière inconsciente, transformer son fils en homme de la maison. Or les hommes qui ont été mis en position de puissance phallique au foyer par leur mère deviennent soit falots, soit machos. Dans les deux cas, l'identité masculine est défaillante. Les machos sont des coqs de bruyère qui ne savent que dominer et agresser avec leur virilité ; les falots, ceux qu'on appelle les «gentils garçons» de nos jours, sont des chapons un peu dodus intérieurement. Très tendres, ils inhibent en réalité leurs pulsions et n'osent pas utiliser ni montrer leurs poussées de testostérone.**

**[...] Comment faudrait-il élever un garçon pour que sa masculinité s'épanouisse?**

**Déjà, il faut être deux pour élever un enfant: quelle que**



soit la situation, la mère doit laisser de la place au père et même elle doit lui demander de s'occuper de son fils. Aussi, elle évitera de faire de son fils le confident ou le complément affectif qui lui manque dans sa vie amoureuse. Heureusement, les garçons ont toujours une bande de copains. Ceux-ci sont leurs alliés les plus précieux pour le corps à corps avec d'autres hommes dont ils ont tant besoin: la pratique du rugby par exemple est selon moi hautement formatrice en matière de masculinité. ”

...plus d'informations sur la crise de la masculinité

Aldo Naouri contre la tyrannie des mères

Le Point - 8 septembre 2011 - Aldo Naouri (pédiatre),  
propos recueillis par Émilie Lanez

“Dans un livre Les belles-mères. Les beaux-pères, leurs brus et leurs gendres. (publié chez Odile Jacob), le pédiatre dresse un portrait noir de la famille. [...]

En constatant l'absence de père, vous dénoncez la perte de l'autorité, de la verticalité.

Oui. On investit désormais le seul plaisir et, avec lui, l'instant et le court terme. On vit dans les dimensions féminines du temps. Tout dans la famille est mis au même niveau, et il n'y a plus de hiérarchisation, cela est ressenti dramatiquement par les enfants, même devenus grands.

[...] Ce que je regrette dans cette histoire, c'est qu'on a cru pouvoir éradiquer les inégalités en effaçant la différence des sexes. Ce qui a amené les hommes à baisser les bras, à flancher et à démissionner sous la poussée de deux forces : les forces dites progressistes et le néolibéralisme. Les conséquences sont là.

Qui défendez-vous, alors ?

Je défends l'enfant. Je tiens ce discours radical, violent, téméraire parce que j'ai derrière moi une expérience de clinicien, des centaines et des centaines de cas où j'ai pu constater que, dès lors qu'on restaure la dualité père/mère, pouvoir/puissance, on sort l'enfant de ces états de souffrance. ”

...plus d'informations sur la famille dans la société actuelle

Associations d'enfants adoptés et du secteur de l'enfance : il est nécessaire de remettre l'enfant au coeur de ce débat, son intérêt est aujourd'hui oublié !

Mariage pour tous : "incertitudes juridiques préjudiciables aux enfants" pour le Défenseur des droits  
Le Point - 13 décembre 2012 - AFP

“ Le Défenseur des droits Dominique Baudis a pointé de "nombreuses incertitudes juridiques préjudiciables" à "tous les enfants" dans le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples homosexuels, lors d'une audition jeudi devant la commission des Lois de l'Assemblée nationale.

"La réserve que je formule porte sur la méthode d'élaboration du projet de loi", a affirmé Dominique Baudis. Pour ce projet, "on part de revendications exprimées par les adultes" et "la question des enfants n'est traitée que par voie de conséquence", une démarche qui, selon lui, "fait surgir de nombreuses interrogations".”

«L'enfant doit être replacé au cœur des débats sur le mariage homosexuel»

La Croix - 24 septembre 2012 - Hélène Charbonnier

(présidente de l'association d'enfants adoptés « Racines Coréennes », membre du Conseil supérieur de l'adoption), interview par Marine Lamoureux

«Présidente de l'association « Racines Coréennes » et membre du Conseil supérieur de l'adoption, Hélène Charbonnier s'étonne que cette institution n'ait pas été consultée en amont par le gouvernement et regrette un manque d'attention porté aux besoins de l'enfant adopté.

La Croix. Que pensez-vous du projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples homosexuels ?

Hélène Charbonnier : Ce qui me frappe, c'est que le point de départ de cette réforme est le souhait des couples homosexuels de devenir parents. On part du désir d'enfant et non pas de l'enfant lui-même. Bien sûr qu'il y a de l'amour dans les couples homosexuels et qu'ils ont la capacité d'élever un enfant, mais ce n'est pas la question : ce qui est en jeu, en réalité, c'est la manière dont l'enfant va se construire dans le cadre de l'adoption, que l'on s'apprête à élargir.

Or personne n'en parle. Le gouvernement, qui auditionne des associations familiales, n'a pas sollicité les associations d'enfants adoptés. La réforme se fait dans la précipitation sans que l'on s'intéresse aux besoins spécifiques de l'enfant, qui doit être replacé au cœur des débats.

Quels sont les besoins de l'enfant selon vous ?

Un enfant adopté connaît un cheminement particulier : il doit trouver sa place et construire son identité. Qu'on le veuille ou non, il a besoin de se représenter son père et sa mère biologique, car c'est comme cela qu'il est

venu au monde ! Les enfants adoptés par des couples de même sexe chercheront à connaître leurs origines, c'est inéluctable. Cette quête ne remet pas en cause les parents adoptifs, elle est simplement une réalité, qui survient souvent à l'adolescence. Dans mon association, nous sommes bien placés pour le savoir ! Il faut aussi être conscient que dans la tête d'un enfant, il y a une différence entre le parent biologique et le parent social. C'est-à-dire ?

On laisse penser qu'une fois l'adoption prononcée, il n'y aura plus de différences entre les deux parents homosexuels, même lorsque l'un est le père ou la mère biologique. C'est faux. Cela ne veut pas dire que l'enfant aimera plus l'un que l'autre évidemment, mais que les représentations symboliques ne sont pas les mêmes.

Là encore, je ne dis pas que, dans ce type de configuration, les choses se passeront mal. Je dis seulement que les parents doivent être préparés aux questionnements de l'enfant et qu'ils doivent être accompagnés.

Or, actuellement, l'accompagnement post-adoption est déjà très fragile, les consultations d'orientation et de conseil en adoption se meurent faute de moyens. Il faut parler de tout cela, notamment dans le cadre du Conseil supérieur de l'adoption (CSA), qui n'a pas été sollicité en amont de la réforme.

Dominique Bertinotti, la ministre déléguée à la famille, dont dépend le CSA, a dit qu'il serait associé à l'élaboration de la loi...

Oui, mais quand et pour quoi faire ? Pour être la petite main du gouvernement et peaufiner les derniers aspects

juridiques une fois que tout sera ficelé ? En réalité, la consultation du CSA – qui rassemble des élus, des associations de familles adoptives, des travailleurs sociaux, etc. – aurait dû se faire dès le mois de mai, afin de travailler sur tous les enjeux de la réforme.”

**Mariage gay : le milieu de l'adoption inquiet**

**Le Figaro - 15 octobre 2012 - Agnès Leclair**

“[Le milieu de l'adoption] regrette de ne pas être assez écouté dans le cadre du futur projet de loi.

«Accessoires d'une vitrine agréable sur la thématique de l'adoption pour tous», «prétexte pour colorer de rose la crise économique»... Après avoir eu le sentiment d'être les grands oubliés du futur texte sur l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels, adoptés et professionnels de l'adoption appellent à un dialogue entre le Conseil supérieur de l'adoption (CSA) et le gouvernement. Courant septembre, deux de ses membres - Racines coréennes, la plus ancienne association d'enfants adoptés en France, représentée par Hélène Charbonnier, et le docteur Jean-Vital de Monléon, responsable de la consultation pédiatrique pour enfants adoptés au CHU de Dijon - s'en étaient émus dans une lettre ouverte à la garde des Sceaux et à la ministre déléguée à la Famille. «Il est proclamé que l'adoption a pour but de trouver une famille à un enfant et non le contraire», s'étaient-ils étonnés.

Mercredi dernier, le premier ministre a défini les grands contours du projet de loi sans que le CSA ait été reçu. Cette instance doit pourtant être «obligatoirement consultée sur les mesures législatives et réglementaires prises» dans le domaine de l'adoption. Ses membres

viennent finalement de se voir accorder une «séance d'installation» avec le gouvernement le 23 octobre, soit une semaine avant la présentation du texte en Conseil des ministres. La députée PS Marie-Anne Chapdelaine doit également prendre la présidence de l'instance dans les jours à venir.

«Nous craignons de voir voter un texte ni précédé ni suivi d'une définition de la filiation, tient à préciser Hélène Charbonnier. Un texte maladroit et flou dans lequel nous allons flotter.» Les avis des adoptés sont divisés sur la future loi, leurs réactions sont fortes et teintées de beaucoup d'émotion, rapporte celle qui représente 13 000 personnes d'origine coréenne recueillies en France. Sans trancher, Hélène Charbonnier pose aussi la question difficile de l'accueil de l'enfant adopté au sein d'un couple de personnes du même sexe. «Nous savons qu'il n'est pas toujours facile, dans une école ou collège, d'être le seul à avoir “cette” couleur de peau, d'être le seul à avoir “cette” histoire, faite de séparation et de chamboulement. La loi peut-elle rajouter une différence sans évoquer les nouvelles problématiques: la notion de famille, l'évaluation de la préparation des candidats, l'avenir et le suivi des enfants?», demande-t-elle.

Une interrogation partagée par le député Yves Nicolin, ancien président du CSA et de l'Agence française de l'adoption. «Les enfants adoptés qui ont été abandonnés portent une croix toute leur vie. Plus ou moins facilement. Ils ont, beaucoup plus que les autres, recours à des consultations en pédopsychiatrie. Faut-il leur rajouter un autre “marqueur” en leur donnant deux

papas ou deux mamans? C'est prendre le risque d'alourdir le fardeau de leur souffrance», avance-t-il. Dans une tendance à la baisse de l'adoption internationale, le projet de loi «n'est pas de nature à faciliter la tâche pour les autres candidats à l'adoption», souligne également cet élu UMP de la Loire.

«Quels outils auront les travailleurs sociaux pour évaluer le projet de ces couples? Il y a beaucoup d'hypocrisie dans le discours ambiant. On leurre les gens en oubliant de leur dire que les possibilités d'adoption par des couples homosexuels seront très restreintes, en France comme à l'international», souligne aussi Geneviève Miral, ex-présidente d'Enfance et familles d'adoption. Une autre association, Les adoptés, constituée le mois dernier en opposition au projet, relaie pour sa part un sondage de l'Ifop selon lequel 63 % des personnes interrogées répondent «qu'il faut que les enfants puissent avoir un père et une mère» contre 34 % qui affirment «qu'il faut que les couples homosexuels puissent adopter des enfants».”

**Pensez aux droits de l'enfant !**

Le Monde - 18 septembre 2012 - Véronique Besse (députée MPF de Vendée), Béatrice Bourges (porte-parole du Collectif pour l'enfant)

“Au regard de la crise économique actuelle, vouloir légiférer pour modifier notre droit de la famille n'apparaît pas comme une urgence.

Pourtant, le mariage entre personnes du même sexe et le droit à l'adoption qui en découle font partie des priorités de la nouvelle majorité présidentielle, sans aucune concertation avec les associations familiales.

A travers ces deux questions du mariage et de l'adoption par les couples homosexuels, intimement liées, c'est un choix de société qui est en jeu. Pour l'aborder, nul n'est besoin de recourir à des arguments d'autorité ou de s'appuyer sur des convictions philosophiques ou religieuses.

Un examen fondé uniquement sur la raison permet de comprendre que l'amour entre deux personnes du même sexe et leur désir de fonder une famille, bien que sincères, ne suffisent pas à autoriser leur union et le droit à l'adoption. C'est ce que nous souhaiterions montrer ici.

D'un point de vue anthropologique, il faut rappeler - si cela était nécessaire - que la conception d'un enfant est toujours issue de la différence sexuelle de ses géniteurs auprès desquels il a vocation à s'épanouir.

Le priver par anticipation du bénéfice de l'altérité sexuelle de ses parents n'est conforme ni à sa nature ni à son intérêt. Cela revient à l'exposer volontairement à des difficultés d'identification et de structuration de sa personnalité. Si le mariage civil prévoit la complémentarité homme-femme, c'est essentiellement parce que l'enfant a besoin d'un père et d'une mère.

Notre droit s'appuie donc sur cette réalité naturelle et considère que l'altérité homme-femme est une référence indispensable à la croissance psychologique, affective et humaine de l'enfant. Par dérogation, il a permis après la seconde guerre mondiale que l'adoption par des personnes seules soit autorisée, en raison de circonstances exceptionnelles.

Il fallait alors permettre la transmission de patrimoine



dans les familles qui avaient été lourdement touchées par le conflit.

Il faut rappeler enfin que, d'un point de vue juridique, le mariage civil ne relève pas du domaine sentimental ni d'un désir de reconnaissance visant à satisfaire des revendications particulières. Il est exclusivement un cadre juridique offrant les garanties d'un environnement le plus stable possible pour la croissance de l'enfant, en vue de l'intérêt général de la société.

C'est la raison pour laquelle le mariage interdit par exemple la polygamie, l'union entre personnes de la même famille, ou encore pose une condition d'âge pour les époux. Faut-il y voir là aussi des discriminations ?

Au regard de cette définition inscrite au coeur de notre code civil, il apparaît clairement que le mariage n'a pas vocation à favoriser le droit "à" l'enfant, qui relève d'un désir d'adulte, mais bien les droits "de" l'enfant, en lui reconnaissant sa dignité de personne. Prenons garde par ailleurs, sous prétexte de lutter contre une prétendue discrimination entre adultes, d'en créer une, bien réelle, entre les enfants qui auraient le droit de grandir auprès d'un père et d'une mère et ceux qui ne le pourraient pas. Pour toutes ces raisons, le droit fondamental de l'enfant à être accueilli et à s'épanouir dans une famille composée d'un père et d'une mère doit être garanti. Ce droit est dans l'intérêt de chacun. Il est dans l'intérêt de toute la société."

1\_#\$!@%!#\_opinion.png - Le Collectif pour l'enfant regroupe 71 associations.

**Mariage gay: Baudis déplore des «incertitudes»**

**Le Figaro - 13 décembre 2012 - Agnès Leclair**

« Pour sa première intervention publique sur le projet de loi du mariage pour tous, le Défenseur des droits a pointé de «nombreuses incertitudes juridiques préjudiciables» à «tous les enfants», une méthode d'élaboration du texte rapide, peu précise et sans référence aucune à la Convention internationale des droits de l'enfant.

«Les actes de naissance et les livrets de famille seront-ils les mêmes pour tous les enfants?», «Quelle sera l'incidence des situations à venir en matière d'accès de l'enfant à ses origines personnelles?», «Quelle place faut-il réserver au tiers, c'est-à-dire au parent biologique, qu'il soit connu ou anonyme?»: les questions se sont bousculées lors de son audition, jeudi, à la commission des lois.

Une interrogation résume toutes les autres. «Comment se fait-il qu'un texte d'une telle ambition et d'une telle portée juridique laisse autant de questions en suspens?, a souligné Dominique Baudis. On part de revendications exprimées par les adultes et la question des enfants n'est traitée que par voie de conséquence.» Ce dernier a d'ailleurs demandé à la garde des Sceaux, le 14 novembre dernier, de faire procéder à une étude d'impact complémentaire axée sur les droits de l'enfant. L'Ombudsman à la française a attiré l'attention sur les conséquences de la modification de «plus d'une centaine d'articles de 12 codes différents pour introduire le mot parent en lieu et place de père et mère». «Ce n'est pas un simple changement sémantique. Il en résultera

des incertitudes juridiques, notamment dans le domaine successoral et dans celui de l'obligation alimentaire», a-t-il relevé. [...]

Et de conclure: «Bien que les situations conjugales et parentales (...) ne soient pas en tous points identiques, le projet s'efforce de les confondre en les traitant dans les mêmes articles et dans les mêmes termes.»

Des intellectuels de gauche comme la philosophe Sylviane Agacinski s'engagent au nom de la raison contre le mariage homosexuel et l'adoption par des couples de même sexe

Le mariage et l'adoption « pour tous » font aussi débat à gauche

La Croix - 26 septembre 2012 - Bernard Gorce

“Instaurer le « mariage pour tous » promet de se révéler plus complexe que prévu. Une situation qui fait réagir l'un des rares intellectuels de gauche très critiques sur la manière dont les socialistes gèrent les questions de société, le politologue Laurent Bouvet : « Les socialistes continuent de fonctionner par slogans. Ils n'ont pas réfléchi en profondeur sur le sujet. Ils raisonnent par évidence, là où tout est subtilité. Ils imaginent que l'on peut aborder la question du mariage homosexuel sans penser la question de la filiation, qui est autrement plus complexe. Le gouvernement a ouvert une boîte de Pandore. L'élite socialiste n'imagine pas combien, sur ces questions, la société, les élus de province, ne sont pas en phase avec elle. »

Auteur d'un essai qui épingle la coupure des socialistes avec leurs assises populaires, Laurent Bouvet dénonce une « paresse intellectuelle », estimant que sur bien des

questions de société, les responsables socialistes minimisent le fossé qui les sépare de la « société invisible » française.”

L'homoparentalité en question, par Sylviane Agacinski  
Le Monde - 21 juin 2007, mis à jour le 12 octobre 2009 -  
Sylviane Agacinski (philosophe, professeur agrégée à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, épouse de l'ancien premier ministre socialiste Lionel Jospin)

“Le terme d'“homoparentalité” ne désigne pas le fait, pour une personne homosexuelle, d'avoir des enfants. Les homosexuels ont toujours eu des enfants, avec une personne d'un autre sexe, sans avoir besoin de se définir comme “homoparents”.

Le mot-valise “homoparentalité” a été forgé pour instaurer le principe d'un couple parental homosexuel et promouvoir la possibilité juridique de donner à un enfant “deux parents du même sexe”. Or c'est bien l'institution d'un couple parental homosexuel qui fait question, dans la mesure où il abolirait la distinction homme/ femme au profit de la distinction entre homosexuels et hétérosexuels. Cette dernière division est-elle en l'occurrence pertinente ?

On semble ne pas remarquer que la revendication du “mariage homosexuel” ou de l'“homoparentalité” n'a pu se formuler qu'à partir de la construction ou de la fiction de sujets de droit qui n'ont jamais existé : les “hétérosexuels”. C'est en posant comme une donnée réelle cette classe illusoire de sujets que la question de l'égalité des droits entre “homosexuels et hétérosexuels” a pu se poser. Il s'agit cependant d'une fiction, car ce n'est pas la sexualité des individus qui a

jamais fondé le mariage ni la parenté, mais d'abord le sexe, c'est-à-dire la distinction anthropologique des hommes et des femmes.

Dans une civilisation comme la nôtre, héritière du droit romain, le mariage a toujours été l'union légale d'un homme avec une femme, dont il fait la mère de ses enfants : le mot français matrimonial garde la trace du mariage latin, le *matrimonium*, qui a pour but de rendre une femme mère (*mater*). Et, si nous sommes heureusement fort éloignés du droit romain et de l'inégalité des sexes qu'il instituait, le mariage n'en repose pas moins encore sur l'union des deux sexes en raison de leur complémentarité dans la génération.

Il est fort difficile de séparer la question du mariage "homosexuel" de celui de l'"homoparentalité", car nul ne peut ignorer qu'un "mariage homosexuel" instaurerait symboliquement comme couple parental deux personnes du même sexe et mettrait en question la filiation bilatérale des enfants (un côté maternel et un côté paternel).

On invoque généralement un culturalisme intégral pour affirmer que le droit civil et particulièrement l'institution du mariage et de la filiation sont de pures constructions, étrangères à la sexuation et à la génération. Mais il n'en est rien, car le lien de filiation unissant un enfant à ses parents est universellement tenu pour bilatéral, et cette bilatéralité serait inintelligible si elle ne s'étayait directement sur la génération sexuée.

C'est, à l'évidence, le couple complémentaire et dissymétrique mâle-femelle qui donne son modèle à la distinction des côtés paternel et maternel de la filiation.

Qu'il y ait ici deux côtés ne signifie pas, bien entendu, que les parents civils soient toujours les mêmes personnes que les géniteurs ou parents naturels. On sait bien que la parenté civile ne coïncide pas nécessairement avec la génération biologique, comme on dit. Mais cela n'empêche pas que, en général, on ait cherché à faire coïncider l'une et l'autre : la fidélité des épouses a toujours été exigée pour que les pères soient, autant que possible, les géniteurs.

N'oublions pas non plus que l'ordre civil n'efface pas tout lien "biologique" : l'inceste reste tabou entre parents et enfants naturels, et la responsabilité morale des géniteurs, lorsqu'ils sont connus, ne s'efface pas simplement derrière la parenté légale.

Quoi qu'il en soit, il est impossible de ne pas voir l'analogie entre la dissymétrie sexuelle qui préside à la génération et les deux côtés, masculin et féminin, de l'ascendance d'un individu. Il n'y a là aucune confusion entre la nature et le social, mais il y a une analogie, c'est-à-dire une identité de structure entre le couple géniteur, sexué, et la bilatéralité de la filiation. L'altérité sexuelle donne son modèle formel à la bilatéralité des ascendants (c'est pour cela, et pour cela seulement qu'ils sont deux, et non pas trois ou quatre).

En résumé, si l'ordre humain, social et symbolique, donne aux individus une filiation double, mâle et femelle, ce n'est pas en raison des sentiments qui peuvent lier les parents entre eux, des désirs qui les animent ou des plaisirs qu'ils se donnent, c'est en raison de la condition sexuée de l'existence humaine et de l'hétérogénéité de toute génération dont la culture a

jusqu'ici voulu garder le modèle.

Il s'agit donc de savoir si l'institution du mariage et de la filiation doit continuer à inscrire chacun dans l'ordre d'une humanité elle-même sexuée, ou bien si l'on veut briser ce modèle dans lequel s'articulent la génération, la différence des sexes et celle des générations.

Ajoutons que, inévitablement, la reconnaissance du mariage entre deux personnes du même sexe leur ouvrirait un droit à l'adoption conjointe, voire à la procréation assistée. Dans ce cas, la société serait conduite à autoriser, voire à prendre en charge, les procréations médicalement assistées (PMA) pour des couples de femmes (insémination avec donneur), mais aussi pour des couples d'hommes, et alors la légalisation des "mères porteuses" tenterait de s'imposer au nom précisément de l'égalité des couples. [...]"

...plus d'informations sur la gestation pour autrui et les mères porteuses

Agacinski : "Nul n'est sexuellement neutre"

Le Point - 26 juillet 2012 - interview de Sylviane Agacinski (philosophe, auteur de "Femmes entre sexe et genre" [#\\$!@%#!#\\_\\_ir.gif](#) ↵) (Seuil), épouse de l'ancien premier ministre socialiste Lionel Jospin), propos recueillis par Thomas Mahler

31ET2yRJkSL.\_SL110\_.jpg ↵

Femmes entre sexe et genre

Sylviane Agacinski...

A propos de cet espace

"Dans "Femmes entre sexe et genre7\_\_\$!@%#!#\_\_ir.gif ¬" (Seuil), la philosophe Sylviane Agacinski s'oppose vivement à la queer theory, qui considère la distinction entre homme et femme comme une pure construction sociale.

[...] Pour résumer votre position dans ce débat entre sexe et genre, il s'agit de dépasser le "tout naturel" comme le "tout culturel". "Le sexe ne détermine pas la sexualité, mais la sexualité n'abolit pas le sexe", écrivez-vous...

Exactement. Le sexe relève de la logique du vivant et de différences organiques : il y a, d'un côté, l'érection masculine et l'expulsion de la semence ; de l'autre, l'espace intérieur, pénétrable, du sexe féminin, avec son pouvoir d'enfanter. La distinction entre les sexes est fondamentalement relative à la génération, comme le disait déjà Platon, et n'est nullement remise en question par les formes du désir et du plaisir sexuels : face à la procréation, c'est le sexe d'un individu qui importe, non ses pratiques sexuelles.

[...]

Aujourd'hui, les biotechnologies, loin d'abolir les différences sexuelles, feraient peser de nouvelles servitudes sur les femmes, avec notamment les mères porteuses, que vous qualifiez de "femmes-outils"...

L'enfantement concerne la vie intime d'une femme. Ce n'est pas une fonction organique séparable de sa personne, de son corps, de ses désirs propres. Partout où cette pratique existe légalement, elle est rémunérée :



les femmes les plus démunies deviennent des marchandises pendant neuf mois, comme l'enfant lui-même.

[...]

Au nom de l'altérité des sexes, vous vous êtes aussi prononcée contre l'homoparentalité et le mariage homosexuel...

Le problème n'est [pas] la capacité à élever des enfants. C'est le droit des enfants à connaître leur histoire et les conditions réelles de leur naissance. Il s'agit d'inscrire l'enfant dans l'ordre de la génération sexuée et de ne pas faire de lui un produit fabriqué à l'aide de matériaux biologiques anonymes. L'anonymat du don de gamètes doit être remis en question. La filiation est universellement bilatérale (un côté féminin et un côté masculin) parce qu'elle reproduit la structure de la génération sexuée. On est père ou mère en fonction de son sexe, non de sa sexualité.”

Sylviane Agacinski : « La différence sexuelle est devenue un tabou »

Famille Chrétienne - 30 juin 2012 - Sylviane Agacinski (philosophe, professeur agrégée à l'École des hautes études en sciences sociales, épouse de l'ancien premier ministre socialiste Lionel Jospin), propos recueillis par Clotilde Hamon et Samuel Pruvot

1\_#\$\_!@%|#\_\_31ET2yRJKSL.\_SL110\_.jpg ↵

Femmes entre sexe et genre

Sylviane Agacinski...

A propos de cet espace

“Au moment où François Hollande envisage de légaliser le « mariage » homosexuel, la philosophe Sylviane Agacinski - épouse de Lionel Jospin - publie "Femmes, entre sexe et genre8\_\_#\$\_!@%#!#\_\_ir.gif ¬". Et tord le cou à l'idée reçue que la différence des sexes serait une pure construction sociale.

Depuis leur apparition dans le cursus de Sciences-Po en 2011, les « Gender studies » suscitent la controverse. Qu'est-ce qui vous a poussée à entrer dans ce débat ?

Je suis intervenue dans le débat en publiant récemment Femmes entre sexe et genre9\_\_#\$\_!@%#!#\_\_ir.gif ¬, pour dire que la notion de « genre » n'éliminait pas toute considération sur les sexes, contrairement à ce que soutiennent Judith Butler et les théoriciens du « Queer ». Or je constate que cette position nuancée et longuement argumentée passe difficilement dans la presse. Quiconque ne dit pas aujourd'hui que tout est construit et artificiel est accusé d'être « naturaliste », de tout réduire à la nature et à la biologie, ce que personne ne dit!

[...]

J'ai le sentiment très net que la différence sexuelle est devenue pour certains un véritable tabou, un sujet interdit. Au lieu d'une réflexion philosophique et anthropologique, on a affaire à un combat politique, comme s'il était réactionnaire de dire qu'il existe des hommes et des femmes. C'est assez amusant, au moment où tout le monde se félicite des progrès de la parité... Mais ce ne sont pas les « Gender studies » qui font problème, ce sont les « Queer studies ».

Qu'est-ce qui fonde cette polémique ?

Les « études de genre » concernent l'aspect social des rapports hommes-femmes. Elles ne contestent pas la différence des sexes et l'asymétrie des corps sexués. En revanche, pour la « pensée Queer » ou « Queer theory », représentée par Judith Butler, la question n'est plus la construction sociale des sexes et encore moins l'histoire de la domination masculine, mais la « domination hétérosexuelle ». D'où la polémique. Or, c'est complètement autre chose ! Il faut en fait traiter les deux problèmes. Mais, à mon sens, la lutte contre l'homophobie n'implique pas la négation de la différence sexuelle.

En France, les idées de Judith Butler sont plébiscitées au nom de la libération du corps...

Dans son ouvrage *Ces corps qui comptent*<sup>10</sup> \_\_# \$!@% !# \_\_ir.gif ¬, Judith Butler réduit les corps à une matière brute, inerte, plastique, qui n'aurait aucune propriété. C'est là une extrême violence faite au corps, et donc aux personnes, comme je l'ai montré dans *Corps en miettes*<sup>11</sup> \_\_# \$!@% !# \_\_ir.gif ¬.

Un courant faussement moderne considère le corps comme un matériau de fabrication. Il conduit à considérer les animaux comme des choses, puis les êtres humains eux-mêmes comme des choses. Or les êtres humains sont des individus vivants et des personnes. La distinction entre les personnes et les choses est d'ailleurs fondamentale dans notre droit.

Quelles sont les conséquences de ces idées sur la conception de la famille ?

L'une des conséquences est justement d'envisager l'enfant comme un produit fabriqué en laboratoire et les parents légaux comme des individus neutres, dont le sexe serait indifférent. Pourtant, même lors d'une fécondation in vitro (FIV), les rôles masculin et féminin dans une naissance ne sont pas identiques. Être « père » et « mère » - il se trouve que je suis mère et grand-mère -, c'est donc relatif à notre sexe et non pas à notre sexualité ou à notre « orientation sexuelle ».

On pourra retourner les choses comme on voudra, on n'arrivera pas à faire que ces deux rôles soient interchangeables. Ils sont aussi interdépendants. Cependant, comme ce sont les femmes qui portent les enfants et les mettent au monde, elles peuvent avoir des enfants sans être liées juridiquement à un homme. En revanche, la paternité, réputée incertaine, a été construite sur le mariage et la fidélité de l'épouse, et l'histoire du mariage patriarcal a été celle de la subordination légale des femmes à l'autorité maritale.

En fait, vous rappelez le lien entre l'institution du mariage et la filiation...

Autrefois, on avait affaire à l'engendrement naturel et à la filiation légale. Ces deux liens tantôt coïncidaient, tantôt étaient distincts, comme dans l'adoption. Ce qui complique les choses, ce sont les nouvelles possibilités biotechnologiques : fécondation in vitro, don de gamètes (ovocytes ou spermatozoïdes), transfert d'embryon, voire gestation pour autrui, là où elle est autorisée. On parle alors d'enfants biologiques, et non plus d'enfants naturels.

Quels sont les nouveaux défis posés par les

technosciences ?

Si l'enfant est conçu comme un objet « fabriqué », plus rien ne fonde sa filiation. Elle devient une construction juridique indépendante des conditions de sa naissance. Donc, tout est possible. Même la notion de père ou de mère devient alors problématique. La notion de couple parental ne s'impose plus nécessairement : pourquoi deux parents et pas trois ou cinq ? Depuis toujours, la filiation, y compris pour les parents adoptifs, s'inspirait du modèle du couple mixte (homme-femme) et attribuait à l'enfant une double lignée, masculine et féminine. Je pose simplement la question : est-ce qu'on entre dans l'ère de l'enfant fabriqué, de l'homme fabriqué, sans égard pour la logique de la génération ? Si oui, alors il faut savoir que l'on efface tout lien entre ascendants et descendants.

Comment peut-on prétendre avoir deux papas ou deux mamans ?

On nous dit qu'un enfant peut avoir deux pères ou deux mères. Mais si un enfant peut être élevé par deux hommes, ou deux femmes, faut-il lui laisser fantasmer qu'il peut être issu de deux hommes ou de deux femmes, ou bien faut-il distinguer entre son histoire réelle, ses géniteurs, son origine si vous voulez, et la famille qui l'élève ? Il faut alors lever, comme bien des pays européens, l'anonymat du don de gamètes.

Le thème de la Gay Pride 2012 est « L'égalité, c'est maintenant ! ». Comment penser aujourd'hui la notion d'égalité ?

L'égalité ne veut pas dire la similitude. L'égalité homme-femme, égalité des droits, est aujourd'hui en

marche. Mais la question est plus complexe que cela puisqu'il y a certains droits qui prennent en compte d'entrée de jeu une dissymétrie sexuelle ou générationnelle, par exemple la différence entre enfant et adulte ou entre adulte et vieillard. Autrement dit, nous n'avons pas, tous, tout à fait les mêmes droits. Le droit à la retraite est tributaire de l'âge, comme le droit à l'éducation. Nous ne sommes pas dans une égalité entre des individus neutres. Les droits sociaux sont liés à une certaine situation, à une certaine condition.

La question qui se pose, c'est notamment celle du droit de l'enfant. Je crains que sous couvert de l'égalité, on ne soit tenté de parler surtout d'un droit à l'enfant. La société doit-elle donner à chacun les moyens techniques d'avoir un enfant, y compris en utilisant le corps d'autrui comme un matériau anonyme (cellules, utérus) ? Il appartient à chacun, mais aussi au législateur, de définir les droits de l'enfant.”

...plus d'informations sur la théorie du genre

Des arguments rationnels forts pour défendre le mariage et la famille : aspect anthropologique et droits de l'enfant

“Mariage” homosexuel - Contre la loi du désir

Valeurs Actuelles - 6 janvier 2011 - Chantal Delsol (philosophe, historienne des idées politiques, romancière, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques)

“On argue de la voix de l'opinion : deux Français sur trois seraient favorables au mariage gay. Une fois n'est pas coutume : quand les Français sont majoritairement pour la peine de mort, ce sont eux qui ont tort et se

trouvent en retard sur l'Histoire. Autre argument : la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme conteste le conservatisme français en la matière. Ah, si l'Europe pouvait, à cet égard, imposer des lois à la France... Mais on est bien conscient que dans ce cas, elle devrait les imposer à tous les pays, dont un certain nombre ne se révéleraient pas aussi dociles que nous. Car il y a des sociétés européennes où l'on voit là une question d'opinion, une question anthropologique, et pas seulement une affaire de mode. L'extension du statut de parents aux homosexuels ne devrait être ni une affaire de mode, ni une course à l'échalote pour monter dans le train de l'Histoire. La compétition historico-progressiste ne constitue en rien un argument en faveur du bien. La Californie a voté récemment par référendum une loi interdisant le mariage gay, qui avait été légalisé auparavant. Avant 1933, certains pays se félicitaient d'être très en avance sur les autres quant à l'application de l'eugénisme. La France peut se féliciter d'avoir été, alors, en retard. Cette course pour être le pays le plus branché, au sens où il faudrait faire n'importe quoi avant les autres, a quelque chose de pathétique, de puéril, et d'irresponsable.

Le Nouvel Observateur fait remarquer que nombre de psychanalystes récusent ces mesures attendues. Et il faut préciser qu'ils ont été les premiers à s'inquiéter des désordres produits chez les enfants par l'anarchie familiale, non pas au nom de je ne sais quels dogmes, mais simplement parce qu'ils voient ces dégâts sous leurs yeux. On en déduit que les psychanalystes représentent un bastion du conservatisme : ils

représentent surtout un poste avancé de l'observation sociale.

Il est surprenant de trouver ici l'argument de l'intérêt de l'enfant et de sa "stabilité", dont on fait bien peu de cas quand on défend le Pacs (contrat sans responsabilité vis-à-vis de l'enfant) ou le divorce. Cet argument altruiste manque de crédibilité, puisque tout provient ici d'un "désir d'enfant", soit d'un caprice d'adulte (le caprice est un désir arbitraire et narcissique). Et ce désir inassouvi (parce qu'il ne peut s'accomplir sans trucage) s'exprime de surcroît comme une situation tragique de misère et d'injustice : le combat pour le mariage gay prend les mêmes accents que celui du XIXe siècle contre le travail des enfants ; l'ouverture d'un capital décès aux couples pacsés en 2009 sonne comme un rendu de justice enfin accordé à Cosette...

Si l'on part du principe que tout est possible, accorder le mariage et la famille aux seuls couples hétérosexuels est discriminatoire. Hélas ! la nature est discriminante, elle prive par exemple les hommes de la capacité d'accoucher et les chats de la capacité d'aboyer. Naturellement, la vocation d'une loi civilisée consiste à compenser les injustices de la nature, ou de l'état de nature, où le fort écrase le faible. Justement, en ce qui concerne le mariage, la loi a pour but essentiel de protéger le faible : l'enfant. Il n'est donc pas imbécile de se demander ce que doit être la parentalité pour l'enfant. L'enfant, né de la différence sexuée (quels que soient les trucages, on en revient toujours là) et destiné à vivre dans le monde de la différence sexuée (sinon, il n'y aurait très vite plus de monde du tout), n'a-t-il pas



besoin d'une éducation à la différence ? "Il est de l'intérêt de l'enfant d'avoir deux protecteurs au lieu d'un seul", arguent les couples homosexuels, comme si tout était question de quantité et d'addition...

La question de l'image parentale est infiniment plus importante que celle de savoir si des adultes peuvent accéder à tous leurs désirs impossibles. Les parents sont les premiers modèles pour l'enfant, l'image du cosmos culturel. Quel effet produira une image tronquée sur des enfants élevés par une paire plutôt que par un couple ? Il y a là un bouleversement anthropologique qui n'a jamais été tenté sur une grande ampleur. Cela vaut la peine d'en débattre, parce que l'éducation des enfants est une affaire sérieuse, sans doute la plus sérieuse de toutes. On ne joue pas avec ça. Un peuple responsable ne peut pas en faire une affaire de mode ou une affaire de simple "désir".

Les Lendemain du mariage gay – Vers la fin du mariage, quelle place pour les enfants ?

Famille Chrétienne - 30 août 2012 - Charles-Henri d'Andigné

"Au moment où le gouvernement promet le « mariage » homosexuel pour 2013, le philosophe Thibaud Collin publie un ouvrage<sup>12</sup>\_\_\$!@%|#\_\_ir.gif ↯ qui analyse les graves implications sociales et politiques de ce projet.

«Le mariage gay ? Ma foi, c'est leur affaire... » Ces propos de café du Commerce tiennent parfois lieu de réflexion sur ce sujet éminemment délicat. On aurait grand tort, pourtant, de considérer les choses aussi

rapidement. C'est le grand mérite du dernier livre du philosophe Thibaud Collin que de le démontrer. D'une part, le mariage entre personnes du même sexe n'est pas une revendication propre à une communauté particulière (certains homosexuels sont parfaitement conscients que le « mariage » gay est une aberration). Cette demande est soutenue par des -militants qui, quelle que soit leur « orientation sexuelle », veulent mettre à bas le mariage qu'ils appellent « traditionnel », autrement dit le mariage tout court.

Et d'autre part, cette question nous concerne tous, tous états de vie confondus. « Le mariage n'est pas qu'une affaire privée entre deux personnes, explique Thibaud Collin à Famille Chrétienne. Il ouvre à la filiation et, en tant que tel, il intéresse la société tout entière. C'est la raison pour laquelle l'État le régleme et le protège – jusqu'ici. »

Permettre à deux personnes de même sexe de se marier, c'est vider le mariage de son contenu, c'est faire croire à des enfants qu'ils ont deux papas ou deux mamans, c'est mettre sur le même plan une union ouverte à la vie et une union par nature stérile, c'est institutionnaliser un mensonge. Bref, c'est le bouleversement, en profondeur, d'une société. Cela vaut peut-être le coup d'y réfléchir ?

1\_#\\$!@%|#\_41s6j5yLLtL.\_SL110\_.jpg ↵

Les lendemains du mariage gay

Thibaud Collin

A propos de cet espace

Extrait du livre "Les lendemains du mariage gay : Vers la fin du mariage ? Quelle place pour les enfants ?" de Thibaud Collin, Salvator , 128 pages

Trois conséquences du « mariage » gay

1. La possibilité d'adopter pour les couples homosexuels « Ouvrir le mariage civil aux personnes de même sexe est-il juste ? Telle est la question à laquelle nous souhaitons répondre. [...] Si dans quelques mois le mariage civil est ouvert aux personnes de même sexe, très concrètement, qu'est-ce que cela va changer dans notre société ? Au terme de la cérémonie de mariage, le maire remettra aux deux hommes ou aux deux femmes un livret de famille. Celui-ci est constitué par un extrait de l'acte de mariage, sur deux pages ; actuellement à gauche, le nom de l'époux, à droite, celui de l'épouse. Une telle distinction aura dû disparaître sous peine de discrimination administrative. Les deux pages devront avoir pour en-tête un terme neutre, par exemple premier conjoint et deuxième conjoint, voire même pour éviter de donner à l'un la prééminence sur l'autre un même mot conjoint.

Après la page consacrée aux extraits d'acte de décès des deux conjoints, on trouve celle de l'extrait de l'acte de naissance du premier enfant. [...]

2. Le mariage monogamique remis en question

« Deux hommes ou deux femmes ne pouvant avoir de relations sexuelles fécondes ensemble doivent nécessairement avoir recours à un tiers via soit la technique médicale soit l'adoption. Quelle sera la place

de ce tiers dans le devenir de l'enfant ?

Soit elle sera niée, ce qui est le cas actuellement en raison du caractère anonyme du donneur de gamètes ou du régime de l'adoption plénière. La législation installera alors l'enfant de couple de même sexe dans une filiation monosexuée. Il aura deux papas ou deux mamans, en sachant qu'au mieux seul l'un de ses deux parents sera son géniteur. L'État cautionnera ainsi a priori deux catégories d'enfants dans la société.

Soit la place du tiers sera honorée, ce qui implique de sortir du système actuel dans lequel il n'existe que deux parents de sexe opposé, ceux-là mêmes qui se sont mariés et/ou ont établi un projet parental. Comment -aménager la place du tiers sans lequel l'enfant ne pourrait venir à la vie ? Faut-il l'intégrer à part entière comme membre du projet parental ? L'État créerait un cadre dans lequel l'enfant aurait ainsi plusieurs parents qui n'auraient pas tous la même place et la même signification. Ce tiers partenaire serait-il nommé dans l'acte de naissance de l'enfant, voire dans le livret de famille, et ce au titre d'instrument conjoint du projet parental du couple marié ?

En suivant le fil de ces questions, on est amené de proche en proche à s'interroger sur le statut mono-gamique du mariage. Pourquoi le nombre des partenaires devrait-il encore être limité à deux ?

### 3. La fin du mariage civil ?

Dans un entretien donné au Monde [...], Jacques Derrida s'interrogeait sur l'avenir du mariage : "Si j'étais législateur, je proposerais tout simplement la disparition du mot et du concept de 'mariage' dans un code civil et

laïque. Le ‘mariage’, valeur -religieuse, sacrale, hétérosexuelle, c’est une concession de l’État laïque à l’Église chrétienne [...]”.

Les promoteurs de la cause gay peuvent ironiser : “Si le mariage et la sexualité humaine relèvent à ce point d’un ordre naturel, pourquoi s’évertuer à les défendre ainsi, comme s’ils allaient s’effondrer à ne plus être soutenus à bout de bras par des armées de manifestants et des pétitions récurrentes qui dénoncent la décadence finale de la civilisation ?”

Face à une telle attitude, est-il possible d’exister sans s’opposer ? D’être lucide et critique sans alimenter pour autant a contrario la revendication ? Bref, comment échapper à la dialectique ?

Restons fidèles à notre ligne, celle de la délibération résolument pratique et, pour cela, continuons à examiner l’hypothèse de Derrida. Le temps n’est-il pas venu de sortir définitivement du cadre civil du mariage en le remplaçant par un contrat privé entre x partenaires ? Le mariage comme -institution politique n’a-t-il pas fait son temps et la revendication homosexuelle ne serait-elle pas -l’appel à passer à autre chose ?

Si tel est le cas, la société française est-elle prête à récuser tout reste de mimétisme entre ce qui serait un “contrat de vie commune” et le mariage renommé “traditionnel” ? »”

Sur le mariage "homosexuel"

La Vie - 1 juin 2012 - Xavier Lacroix (philosophe, théologien, membre du Comité consultatif national d’éthique)

51a0H8qM7KL.\_SL110\_.jpg -

## Le corps retrouvé Xavier Lacroix

### A propos de cet espace

«Xavier Lacroix est philosophe, théologien, membre du Comité consultatif national d'éthique. Son dernier ouvrage, *Le corps retrouvé*<sup>14</sup>\_\_#\$\$!@%#!#\_\_ir.gif ¬ (Bayard) est une réflexion sur le corps et sa place dans notre société, ainsi que sur la famille et le mariage.

« Si l'on veut achever d'affaiblir le sens du mariage, il n'y a qu'à l'ouvrir aux couples homosexuels ». Cette parole d'un grand juriste, Philippe Malaurie, servira de fil conducteur à notre réflexion.

Contrairement à une idée à la mode, le mariage n'est pas seulement une « célébration sociale de l'amour », pour reprendre les termes d'un certain Noël Mamère. Anthropologiquement et universellement il est la fête organisée autour de l'union d'un homme et d'une femme qui ensemble s'engagent à fonder une famille.

Supprimez les notions d' « homme » et de « femme », supprimez la fondation d'une nouvelle famille et il vous reste plus que le fameux couteau sans lame dont on a perdu le manche. Il y aurait deux inconvénients majeurs à instituer le « mariage homosexuel ».

1. La disparition d'un signifiant : si l'union entre deux hommes ou entre deux femmes était publiquement instituée et reconnue, sous le nom de « mariage », nous n'aurions plus de terme pour désigner spécifiquement l'union d'un homme et d'une femme. Lorsque nous

nous rendons à une « noce », nous fêtons non seulement l'union de deux individus (que nous connaissons parfois à peine) mais celle d'un homme et d'une femme, grâce auxquels le groupe social pourra continuer. Dès lors, ce signifiant se perdrait. Le corps social renoncerait à dire la valeur qu'il accorde à une telle union. Tel est bien le problème central : oui ou non la société va-t-elle continuer à affirmer une préférence, une valeur en ce domaine ? Il le fait bien en d'autres domaines... Pourquoi pas en celui-ci ?

2. D'autant plus que, dans cette affaire, des tiers sont impliqués : les enfants. Qu'on le veuille ou non, le mariage ouvrira tôt ou tard sur la filiation. Et cela pour deux raisons : d'une part, au nom de l'argument de la « discrimination », les couples en question ne manqueraient pas de revendiquer une égalité de droits avec les autres couples mariés. C'est ce qui s'est passé en Belgique où l'adoption a suivi d'un an l'institution du mariage « gay ». D'autre part, le mariage est intrinsèquement cela, et il le reste, dans le droit et dans l'inconscient : il est la fondation d'une famille, il ouvre sur la « présomption de paternité », il prépare une place pour les enfants.

L'adoption et l'accès aux « procréations médicalement assistées » sont donc d'avance inscrits dans le mariage dit « homosexuel ». C'est ici que deux principes de méthode doivent être rappelés :

- d'une part aborder ces questions du point de vue de l'enfant, et non seulement du point de vue des adultes, de leur sacro-saint « désir » et des scénarios compliqués qu'ils imposeraient aux enfants (on a pu voir définis

jusqu'à six « parents » pour un enfant).

- d'autre part distinguer entre instituer et accompagner. Il est évident qu'au nom d'une éthique humaniste et a fortiori chrétienne, toutes les situations sont à accompagner. A cet égard, la panoplie offerte par le droit français est loin d'être négligeable. Il va jusqu'à reconnaître une possible « délégation d'autorité parentale » au compagnon ou à la compagne. Instituer, c'est autre chose : c'est apporter l'appui du corps social, c'est légitimer, reconnaître comme norme.

Si était instituée la parenté homosexuelle, c'est une discrimination qui serait instituée : non celle qui est prétendue entre les adultes (qui ne sont pas dans la même situation vis-à-vis de la procréation) mais entre les enfants.

Il s'agirait en effet d'ériger en norme, par la loi, que des dizaines de milliers d'enfants puissent a priori être privés des trois biens élémentaires suivants :

1. De la différence entre deux repères identificatoires, masculin et féminin, dans l'univers de leur croissance intime. Ni le masculin ni le féminin – faut-il le rappeler - ne récapitulent tout l'humain. Qu'il soit garçon ou fille, l'enfant a donc besoin, pour la découverte de son identité, d'un jeu subtil d'identifications et différenciations avec ses deux instances paternelle et maternelle. Cela a été étudié avec minutie par une littérature scientifique surabondante. Mais, par un étrange phénomène d'amnésie collective, le discours montant fait froidement table rase de tout cet acquis.

2. De la continuité, lorsque cela est possible, entre le couple procréateur et le couple éducateur. La quête



douloureuse de leur origine par les enfants nés « sous x », les difficultés propres à l'adoption indiquent bien que les ruptures dans l'histoire, les dissociations entre les différentes composantes de la parenté sont autant de complications dans la vie de l'enfant. Dès lors, il est souhaitable qu'à la discontinuité liée à l'adoption ne vienne pas s'ajouter une seconde discontinuité, à savoir la perte de l'analogie entre le couple d'origine et le couple éducateur.

3. Le troisième bien élémentaire pour l'enfant sera une généalogie claire et cohérente, lisible. Nous sommes dans un système généalogique cognatique, c'est-à-dire à double lignée. Or, on ne change pas un système de parenté millénaire par petites touches. Il forme un tout cohérent.

Manifeste est l'instrumentalisation de l'enfant induite dans la plupart des arguments, y compris lorsque l'on se réfère à de lointaines enquêtes américaines, non lues et non vérifiées, plutôt qu'à ce qu'enseigne avec clarté tant l'expérience qu'une littérature scientifique surabondante. Dans plusieurs publications j'ai montré l'absence totale de crédibilité scientifique des prétendues enquêtes (\*). Instrumentalisation de l'enfant aussi lorsque l'on affirme avec Françoise Héritier que « tout ce qui est pensé est pensable, et donc possible ». L'expérimentation de nouveaux modèles, conforme à la méthode expérimentale mise en œuvre dans les sciences, dans la technique ou dans l'industrie ferait fi du fait que l'enfant, personne humaine, ne doit pas être objet d'expérimentation.

Voilà donc un ensemble d'arguments pour être plus que

réticent face à l'institution du « mariage homosexuel » (expression curieuse si l'on y réfléchit). Du côté « reconnaissance », le corps social fait déjà beaucoup avec l'instauration du « pacs ». Garder leur sens aux noms me semble être une tâche élémentaire de l'éthique et de la société. »

2\_#\$\_!@%|#\_\_opinion.png ¬ (\*) Notamment dans La confusion des genres<sup>15</sup>\_#\$\_!@%|#\_\_ir.gif ¬, p. 22 à 31, 109 à 118.

Non au marché de l'enfant que crée le mariage gay  
Le Monde - 16 août 2012 - Franck Margain (conseiller régional UMP, vice-président du Parti chrétien-démocrate)

“En voulant satisfaire les demandes de quelques milliers de "couples" de même sexe, nous saccagerions la dignité de l'être humain ? Le mariage religieux, puis le mariage civil depuis deux siècles, n'a jamais été la reconnaissance sociale d'un amour, mais d'abord l'institution pérennisant l'engagement d'un homme et d'une femme à fonder une famille. S'il l'avait été, en 1792, alors, il aurait fallu inscrire dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le droit de chaque citoyen d'obtenir la bénédiction républicaine à chaque fois qu'un lien affectif le relie à l'un de ses semblables.

Or, si nous autorisons le mariage et l'adoption pour les personnes de même sexe, nous transformons la nature même du mariage. De réalité objective, nous le transformons en droit subjectif. Déjà affaibli par le pacs, il a créé une grande fragilité pour la personne abandonnée, nous le métamorphosons en un objet

indéfinissable.

Il est facile de comprendre la nécessité de donner une stabilité à l'engagement d'un homme et d'une femme de fonder une famille puisque de leur union biologique naissent des enfants. Il est du devoir de la nation de les protéger. Mais, si le mariage devient la reconnaissance d'un amour, indépendamment même de la possibilité biologique, de fonder une famille, alors, dans cinquante ans, que deviendra-t-il ?

Le mariage n'est pas la reconnaissance sociale de l'amour ; l'amour peut prendre des formes très variées. Nous, qui, sur le plan philosophique, n'arrivons plus à convaincre de la spécificité de l'amour conjugal, comment défendrons-nous que l'amour qu'affirment vivre ensemble deux, trois, quatre personnes d'une famille recomposée n'est pas de même nature que celui d'un homme et d'une femme ?

Dans vingt ans, nous aurons des extensions du mariage civil à un, deux, trois personnes qui, à la faveur d'un nouvel amour, exprimeront leur besoin de reconnaissance et leur besoin d'être à leur tour père ou mère des enfants aux côtés d'un ou de plusieurs premiers époux qui n'auront pas eu envie de divorcer. Alors, nous aurons détruit la principale protection sur laquelle notre monde s'est construit : l'union stable d'un homme et d'une femme portant dans cette fidélité l'exigence qui a permis à notre civilisation de respecter davantage que d'autres et la dignité de la femme et celle de l'enfant.

Mais, il est encore temps de réagir. Il est possible, déjà, de déceler les contradictions des partisans de

**l'homoparentalité. Ils veulent l'égalité des droits des adultes sans celle des enfants d'avoir le droit d'être éduqués, dans l'altérité, non par de simples éducateurs, mais par des parents, qui, de préférence, ont un lien biologique avec eux. Ils veulent nier, occulter, transformer la réalité biologique la plus fondamentale : nous sommes tous issus d'une union entre un homme et une femme. Ce faisant, ils acceptent et favorisent une série de transgressions dommageables pour les femmes et pour les enfants.**

**L'ouverture du droit à l'adoption simple et plénière ouvre celle de l'insémination artificielle pour les lesbiennes qui voudront la possibilité d'avoir un lien biologique avec l'enfant qu'elles souhaitent élever. Leur sera ouverte ensuite la procréation médicalement assistée. Quant aux hommes, ils réclameront d'inséminer des mères porteuses pour mettre au monde des enfants qui leur seront soustraits. C'est la création du marché de l'enfant, "produit de consommation" venant satisfaire les désirs des adultes.**

**Pour satisfaire le désir d'enfants de "couples" de même sexe, on fabriquera des orphelins de père ou de mère ou bien on étendra le mariage à trois ou quatre pour y inclure les parents biologiques. Les Pays-Bas, déjà, reconnaissent le partenariat civil à trois personnes, le premier ayant été conclu par deux femmes bisexuelles et un homme. Le débat sur cette question est occulté, confisqué, soumis à la pensée unique réduit à quelques chiffres brandis pour manipuler l'opinion publique. Exemple : 95 % des maltraitances le sont dans des familles composées d'un père et d'une mère. Il est**

normal et rassurant que la plupart des maltraitances aient lieu dans des couples composés d'un homme et d'une femme puisque les couples de même sexe avec enfants représentent moins de 1 % de notre population. Ne laissons pas une minorité transformer nos institutions, et créer l'enfant "produit".

Dégât collatéral : la légalisation du mariage entre personnes de même sexe fragilisera l'adoption internationale (déjà très difficile) et créera la méfiance des pays d'origine envers les célibataires français

Les adoptions internationales fermées aux homosexuels

Le Figaro - 11 septembre 2012 - Agnès Leclair

«En Belgique, aucun couple du même sexe n'a accueilli d'enfants nés à l'étranger, malgré l'autorisation en 2006 de l'adoption par des couples homosexuels.

L'ouverture de l'adoption aux couples homosexuels restera-t-elle un droit symbolique? Cette promesse de campagne de François Hollande, confirmée mardi par Christiane Taubira dans un entretien au journal La Croix , pourrait n'avoir qu'un impact très limité concernant l'adoption d'enfants abandonnés par leurs parents. Le vœu du gouvernement d'appliquer les «mêmes conditions» pour les homosexuels et les hétérosexuels ne s'étendra pas forcément au-delà des frontières françaises.

En Belgique, l'adoption par un couple du même sexe est autorisée depuis 2006. «Aucune adoption internationale n'a été réalisée officiellement par un couple homosexuel, nuance Verlaine Berger, chargée de la communication d'Arc-en-ciel, fédération wallonne des associations LGBT. Les pays d'origine avec lesquels

nous travaillons refusent que les enfants soient confiés à ces couples. Certains d'entre eux, comme la Chine, ont même inscrit dans leurs critères de sélection qu'il fallait être un couple composé d'un homme et d'une femme.» «La loi n'est pas facile à appliquer, surtout s'il n'y a pas d'accord avec les quelques pays d'origine des enfants plus ouverts sur ces questions comme le Brésil et l'Afrique du Sud», continue Verlaine Berger. Interrogé sur ce sujet pendant la campagne, François Hollande a lui-même reconnu que «les pays dont sont originaires les enfants continueront à choisir souverainement les conditions dans lesquelles ils acceptent que ces enfants soient adoptés».

Du coup, certains homosexuels belges, candidats à l'adoption, préfèrent tenter leur chance en célibataires afin de ne pas dévoiler leur orientation sexuelle et risquer de se voir refuser un enfant. Là encore, la demande du candidat sera sujette à précaution. «De nombreux pays d'accueil des enfants ont choisi d'éluder la question en considérant les candidats homosexuels à l'adoption comme des personnes célibataires», indique l'Agence française de l'adoption. En France, cette option existe déjà. Rien n'interdit à une personne homosexuelle célibataire d'adopter car la loi ne dit rien sur l'indication de l'orientation sexuelle du ou de la candidate.

Mais le contexte de l'adoption internationale s'est tendu. Les pays d'origine des enfants privilégient l'adoption nationale. En 2011, moins de 2000 enfants ont été adoptés en France contre 4000 au début des années 2000. Les candidats à l'adoption, eux, sont 30.000 à

détenir un agrément, sésame de leur démarche. Quant à l'adoption nationale, elle est aujourd'hui également très limitée dans les pays occidentaux. «Depuis cinq ans, seuls six enfants belges ont été recueillis par un couple homo», rapporte Verlaine Berger. Chez nos voisins, les familles homoparentales passent donc avant tout par l'adoption intra-familiale, soit l'établissement d'un lien de filiation avec l'enfant biologique de son conjoint.»

La grande crise de l'adoption à l'étranger

Le Monde - 13 octobre 2012 - Gaëlle Dupont

“ En 2005, quelque 4 000 enfants de toutes nationalités étaient adoptés par des Français. En 2012, ils devraient être 1 500, selon les projections du ministère des affaires étrangères (pour, en moyenne, 600 enfants français). Tous les pays d'accueil sont touchés dans les mêmes proportions (- 60% aux Etats-Unis). La tendance devrait se poursuivre. "Il faut réagir si nous voulons qu'il y ait encore des adoptions internationales en France dans dix ans", affirme Nathalie Parent, la présidente de Enfance et familles d'adoption, principale association de parents adoptifs.

Les raisons se trouvent dans les pays de naissance des enfants. Tout d'abord, ils sont de plus en plus nombreux à ratifier la convention de La Haye de 1993. Le texte établit le principe de subsidiarité : l'enfant délaissé par ses parents doit être maintenu dans sa famille élargie, ou à défaut être adopté dans son pays. Car être élevé loin de sa culture d'origine peut être un traumatisme supplémentaire pour un enfant abandonné. "L'adoption internationale est le dernier recours", résume Mme Parent. La convention proscrit aussi les adoptions

individuelles, et oblige à passer par des organismes agréés, afin de lutter contre la corruption et les trafics d'enfants. Cela ralentit le rythme des adoptions, voire les stoppe complètement, le temps pour certains pays de se mettre en conformité.

En parallèle, les anciens grands pays d'origine – Chine, Brésil, Russie... – se développent. "Au Brésil, des classes moyennes apparaissent, analyse Geneviève André-Trevenec, directrice de l'organisme autorisé pour l'adoption de Médecins du monde, le plus gros opérateur associatif français. Ces couples fondent leur famille plus tard et rencontrent les mêmes problèmes de fertilité qu'en Europe. Ils sont candidats à l'adoption. Dans le même temps, le pays fait de gros effort dans la protection de l'enfance pour lutter contre les abandons."

[...]

Même si leur situation ne s'améliore pas systématiquement sur le terrain, cette évolution est dans l'intérêt des enfants. "Dans un monde idéal, il n'y aurait plus d'adoption internationale, dit-on au ministère des affaires étrangères. L'objectif du système est de trouver une famille pour chaque enfant, pas un enfant pour chaque famille." Les conséquences sont rudes, cependant, pour les candidats tenaillés par le désir d'être parents. ”

Adoption internationale : les associations craignent une désillusion des couples homosexuels

Le Monde - 13 octobre 2012 - Gaëlle Dupont

“Le monde de l'adoption observe avec inquiétude les débats sur l'ouverture du mariage et de l'adoption aux homosexuels. Car tous les spécialistes sont formels : vu



la disproportion entre le faible nombre d'enfants adoptables et le nombre considérable de demandes, il sera extrêmement difficile pour les couples homosexuels d'adopter conjointement des enfants, même si la loi l'autorise.

La concurrence entre les familles d'accueil fait rage. Déjà, les célibataires passent derrière les couples mariés et ont énormément de difficultés. Les adoptions les plus complexes (enfants âgés, malades, fratries), pour lesquelles il y a moins de candidats, leur sont proposées. Certains pays sont complètement fermés aux hommes ou aux femmes seuls. [...] Très rares sont ceux qui acceptent les candidatures de couples homosexuels : seuls le Brésil et l'Afrique du Sud y sont ouverts.”

La campagne de communication et de revendication des lobbys LGBT repose sur des arguments FAUX pour la plupart

Les lobbys pro-"mariage pour tous" basent leurs revendications sur le chiffre de 300 000 enfants vivant dans des familles homoparentales : en réalité, les couples homosexuels pacsés ne sont que 22 000 en France ! Et très peu ont des enfants

Un million de pacsés en France au 1er janvier 2010

Le Figaro - 8 février 2011 - Tristan Vey

“Mariage ou Pacs ? A en croire l'Insee, la question se pose pour un nombre grandissant de Français. La barre du million de «pacsés» a même été franchie début 2010. L'année qui a suivi, l'institut de statistiques a relevé une proportion de trois Pacs pour quatre mariages. [...] En 2000, juste après sa mise en place fin 1999, il n'était que

d'1 pour 20... L'explosion du nombre de Pacs compense ainsi largement la diminution du nombre de mariages (environ 1% de moins par an en moyenne depuis 2001). Globalement, «le nombre de pacsés reste faible au regard de celui des personnes mariées ou célibataires», analyse toutefois l'Insee, précisant que seuls 3% des 18-39 ans ont signé un tel contrat. Cette forme de reconnaissance du couple séduit plus particulièrement les catégories sociales supérieures : 26% des pacsés sont des cadres. A titre de comparaison, seuls 15% des mariés appartiennent à cette catégorie de population. Le revenu médian des pacsés est ainsi de 24.000 euros annuels, contre 20.000 pour les mariés et 19.000 pour les concubins.

D'autre part, le Pacs est loin de n'être utilisé que par les homosexuels. S'ils représentaient 42% des 22.500 premiers couples à profiter du nouveau dispositif en 2000, ils ne représentaient plus que 6% du nombre total de Pacs toujours en vigueur en 2009. A cette époque, 28.000 hommes et 16.000 femmes étaient ainsi pacsés avec une personne du même sexe. Indépendamment de ce critère, on note qu'une petite proportion des pacsés préfèrent en pas partager le même domicile.

”

3\_#\$!@%|#\_\_opinion.png ↯ 28 000 hommes pacsés avec des personnes du même sexe, cela fait 14 000 couples. 16 000 femmes pacsées avec des personnes du même sexe, cela fait 8 000 couples.

Il n'y a donc en France que 22 000 couples pacsés homosexuels en vigueur !

**L'autorité plébiscitée**

**L'Express - 11 juin 1998 - L'Express**

**“Tous les enfants ne vivent pas dans des familles recomposées. Selon une étude de la démographe Catherine Villeneuve, 82% des 6-8 ans habitent avec leurs deux parents, et 73% des 15-17 ans.”**

**4\_#\\$!@%|#\_\_opinion.png**  $\neg$  Ces chiffres sont vieux (contactez-nous si vous possédez des sources plus récentes). Mais restent révélateurs de la différence importante entre le nombre de divorces (un mariage sur trois finit par un divorce, dit-on) et la proportion très élevée d'enfants qui sont élevés par leur père et leur mère.

**En effet, le nombre de divorces prend en compte les "multi-divorcés" (les mêmes enfants subissent plusieurs divorces), les divorces de couples sans enfants, et les divorces de "retraités" lorsque les enfants sont majeurs. Les militants de l'adoption par des couples de même sexe revendiquent des études montrant que les enfants ne subissent aucun préjudice dans les familles homoparentales : en réalité, aucune étude ne montre ce résultat !**

**Homoparentalité : intimidation et études douteuses**

**Le Figaro - 2 octobre 2012 - Maurice Berger (chef de service en psychiatrie de l'enfant au CHU de Saint-Étienne)**

**“Maurice Berger, chef de service en psychiatrie de l'enfant au CHU de Saint-Étienne appelle le gouvernement à vérifier le sérieux des études sur les enfants élevés par des parents homosexuels.**

Il existe deux moyens d'empêcher un groupe social de penser sur un sujet important: l'intimidation et le pseudo-scientifique. [...]

Le lobby homoparental s'appuie sur des études qui, dans leur quasi-totalité, ne sont que pseudo-scientifiques. L'intoxication est suffisamment bien faite pour que tout le monde soit convaincu que ces études prouvent que les enfants élevés par les parents homosexuels vont bien. Pourtant, il suffit de se donner la peine de vérifier la nature des travaux cités pour comprendre leurs faiblesses méthodologiques et leurs biais de recrutement des groupes étudiés.”

5\_#\\$!@%!#\_opinion.png ⇢ Le chercheur en sociologie Mark Regnerus a rendu publique en juin 2012 une étude de sociologie sur les enfants élevés au sein de couples homosexuels, dans la revue Social Science Research : "How different are the adult children of parents who have same-sex relationships? Findings from the New Family Structures Study".

Un article résumant cette étude en français, en livre les conclusions suivantes :

- Toutes les recherches scientifiques précédentes sur l'homoparentalité sont d'une utilité quasiment nulle, car leurs conclusions ne peuvent pas être extrapolées à la population entière : d'une part, les échantillons y sont trop faibles (des échantillons de 44 personnes au maximum, d'après Regnerus, p. 754, qui donne un résumé de ces recherches) ; d'autre part, ils sont constitués de façon non aléatoire, selon la méthode « boule de neige » : les membres de l'échantillon sont

sélectionnés à l'intérieur d'un réseau dont les membres se cooptent. Pour ces raisons, ces échantillons ne sauraient refléter la composition socio-économique, religieuse, raciale et géographique des Etats-Unis. Par ailleurs, les interviewés ont souvent conscience de l'impact politique de l'enquête à laquelle ils participent.

- Cette étude est novatrice car elle donne avec une grande rigueur méthodologique le point de vue de l'enfant sur le fait d'avoir eu un parent homosexuel, alors que la parole était jusqu'ici monopolisée par les parents.

- Le trait le plus marquant de cette enquête sociologique, s'il fallait en retenir un, est l'instabilité de la vie de l'enfant dont la mère a eu une relation amoureuse avec une femme : davantage de temps passé dans un foyer d'accueil, davantage de temps passé chez les grands parents, davantage de temps passé de manière autonome avant 18 ans. En fait, moins de 2% de ces enfants ont passé leur enfance entière avec leur mère et sa partenaire.

**Homoparentalité : les statistiques ne disent pas tout**

**Le Monde - 10 février 2011 - Xavier Lacroix (professeur de théologie morale à l'Université catholique de Lyon, membre du Comité consultatif national d'éthique)**

41QVVM1ZfeL.\_SL110\_.jpg ↵

De chair et de parole

Xavier Lacroix

A propos de cet espace

“Dès lors que dans un débat intervient aujourd'hui la

question de ce que l'on appelle depuis peu l'"homoparentalité", vous pouvez être certain d'entendre un argument présenté comme imparable selon lequel des enquêtes (aux Etats-Unis surtout) démontreraient que les enfants élevés par des couples de même sexe n'ont pas plus de problèmes psychologiques que ceux qui sont élevés par des couples de sexes différents.

L'argument est statistique, il se présente comme scientifique, indiscutable et l'on ne manquera pas d'en tirer la conclusion que la société ne peut plus continuer à réserver l'adoption ou les procréations médicalement assistées aux couples composés d'un homme et d'une femme. Cette nouvelle forme "d'argument d'autorité" a de quoi surprendre. Personne – ou presque – n'ayant eu l'occasion de lire lesdites enquêtes, il laisse coi. Pourtant, ceux qui ont pu y accéder sont généralement d'avis – au mieux – que l'on ne peut rien en conclure.

Passons sur le fait que ces enquêtes, dont l'immense majorité a été commanditée par des associations gays, contiennent des biais surprenants. J'ai publié en plusieurs lieux, notamment dans mon ouvrage *La confusion des genres*<sup>16</sup>\_\_\$!@%#!#\_\_ir.gif ↯ (Bayard culture, 2005), une analyse critique qui rejoint celles d'autres auteurs comme Caroline Eliacheff ou Pierre Lévy-Soussan. Mais surtout chacun sait que de telles enquêtes, quantitatives, reposent sur des questionnaires standards qui ne permettent de repérer que des fonctions déterminées : cognitives, adaptatives, pragmatiques. Les items sont définis en raison de ce

que l'on veut démontrer. Et le caractère massif de la conclusion (toujours "aucune différence") laisse quelque peu pantois : à trop vouloir démontrer... Mais surtout, que pourrait-on conclure d'une somme d'enquêtes qui démontrerait que les enfants qui n'ont jamais écouté Mozart n'ont pas plus de problèmes psychologiques que les autres ?

Il y a un choix surprenant dans l'option qui consiste à privilégier de telles enquêtes, lointaines et pour le moins aléatoires, par rapport à ce que nous apprend l'expérience directe et ce que la psychologie la plus rigoureuse nous enseigne depuis plus d'un siècle. A savoir tout ce qu'un enfant doit à la différence sexuelle entre ses parents, tout ce qui se passe entre un petit garçon et son père-homme-masculin, sa mère-femme-féminine, de même pour la petite fille. L'expérience clinique a largement analysé ce qui a lieu lorsque la place de l'un ou de l'autre est demeurée vacante, lorsque le jeu de la différence, par identifications et différenciations, n'est pas possible. Des auteurs comme Christian Flavigny, Christiane Olivier, Jean-Pierre Winter, Didier Dumas et bien d'autres pourraient être évoqués ici. Encore faut-il qu'on laisse le temps aux enfants de parler, de dire leurs manques et leurs carences, jusqu'au temps de l'adolescence. Autrement dit que l'on passe d'une psychologie superficielle et utilitaire à ce que l'on appelle la "psychologie des profondeurs", attentive à la structuration psychique, aux fonctions, aux places."

6\_#\$\_!@%|#\_\_opinion.png  $\neg$  Xavier Lacroix a montré

dans plusieurs publications l'absence totale de crédibilité scientifique de ces prétendues enquêtes : notamment dans La confusion des genres<sup>17</sup> ir.gif  $\neg$ , p. 22 à 31, 109 à 118.

Le mariage homosexuel répondrait à une exigence d'égalité des droits entre couples homosexuels et hétérosexuels ? De reconnaissance sociale d'un amour ? En réalité, cet argument est un non-sens qui ne tient pas la route

Anne-Marie Le Pourhiet : “Une abolition du discernement”

Valeurs Actuelles - 23 juin 2011 - Anne-Marie Le Pourhiet (professeur de droit public), propos recueillis par Laurent Dandrieu

“Pour le professeur de droit public, la question du mariage homosexuel est un non-sens.

La gauche et une partie de la droite se sont déclarées pour le “mariage homosexuel” : qu'en pensez-vous ?

Leur position n'a tout simplement pas de sens : un jugement rationnel ne peut pas être “pour” une contradiction logique. Le mariage se définit comme l'union d'un homme et d'une femme, et la finalité de son institution juridique est de garantir la stabilité du couple et la protection de sa descendance. C'est ce que consacre l'article 12 de la Convention européenne des droits de l'homme : « À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille selon les lois nationales régissant l'exercice de ce droit. » La revendication du lobby gay tend donc à dénaturer la définition du mariage pour lui faire perdre



son sens et sa fonction. C'est comme si l'on disait que la marche est discriminatoire parce qu'elle consiste à se déplacer en mettant un pied devant l'autre et que ceci n'est pas accessible aux unijambistes ni aux nourrissons. Pour le coup, on marche vraiment sur la tête et le code civil va devenir "folle".

Que répond la juriste à ceux qui justifient ce "mariage" par une sorte de "droit à l'amour" ?

L'amour n'a rien à faire dans le code civil. Bien au contraire, l'institution du mariage tend à stabiliser une union et les obligations qui en découlent au-delà du sentiment amoureux, toujours plus ou moins éphémère. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la génération actuelle de "zappeurs" boude le mariage au profit des unions "jetables" comme le Pacs.

Cet argument de l'amour est stupide mais aussi dangereux car il peut être opposé à toutes les normes qui régissent le mariage. Si un homme aime trois femmes qui l'aiment aussi, on va arguer que l'interdiction de la polygamie est discriminatoire ; si un frère et une sœur s'aiment, il faudra lever l'interdiction des mariages entre parents ; si des adolescents de 14 ans s'aiment, il faudra supprimer la condition d'âge nubile...

Tous les grands totems et tabous qui structurent nos sociétés sont susceptibles d'être torpillés au nom de l'amour et par l'idéologie du gender qui prône l'indifférenciation généralisée et le relativisme absolu. On le voit avec le mouvement de l'écologie profonde (deep ecology) qui prône l'indistinction entre l'homme et l'animal et qualifie de "spécisme" (discrimination à

raison de l'espèce) le fait de refuser des droits aux animaux. Le Conseil constitutionnel rappelle régulièrement que le principe d'égalité n'impose pas de traiter de la même façon des situations différentes, mais la rhétorique du gender consiste à alléguer qu'il n'y a pas de différence entre hétérosexualité et homosexualité puisqu'il n'y a pas de différence entre hommes et femmes... CQFD."

L'homoparentalité en question, par Sylviane Agacinski  
Le Monde - 21 juin 2007, mis à jour le 12 octobre 2009 -  
Sylviane Agacinski (philosophe, professeur agrégée à l'École des hautes études en sciences sociales, épouse de l'ancien premier ministre socialiste Lionel Jospin)

"Le terme d'"homoparentalité" ne désigne pas le fait, pour une personne homosexuelle, d'avoir des enfants. Les homosexuels ont toujours eu des enfants, avec une personne d'un autre sexe, sans avoir besoin de se définir comme "homoparents".

Le mot-valise "homoparentalité" a été forgé pour instaurer le principe d'un couple parental homosexuel et promouvoir la possibilité juridique de donner à un enfant "deux parents du même sexe". Or c'est bien l'institution d'un couple parental homosexuel qui fait question, dans la mesure où il abolirait la distinction homme/ femme au profit de la distinction entre homosexuels et hétérosexuels. Cette dernière division est-elle en l'occurrence pertinente ?

On semble ne pas remarquer que la revendication du "mariage homosexuel" ou de l'"homoparentalité" n'a pu se formuler qu'à partir de la construction ou de la fiction de sujets de droit qui n'ont jamais existé : les

"hétérosexuels". C'est en posant comme une donnée réelle cette classe illusoire de sujets que la question de l'égalité des droits entre "homosexuels et hétérosexuels" a pu se poser. Il s'agit cependant d'une fiction, car ce n'est pas la sexualité des individus qui a jamais fondé le mariage ni la parenté, mais d'abord le sexe, c'est-à-dire la distinction anthropologique des hommes et des femmes.

Dans une civilisation comme la nôtre, héritière du droit romain, le mariage a toujours été l'union légale d'un homme avec une femme, dont il fait la mère de ses enfants : le mot français matrimonial garde la trace du mariage latin, le *matrimonium*, qui a pour but de rendre une femme mère (*mater*). Et, si nous sommes heureusement fort éloignés du droit romain et de l'inégalité des sexes qu'il instituait, le mariage n'en repose pas moins encore sur l'union des deux sexes en raison de leur complémentarité dans la génération. ”

Sylviane Agacinski : « La différence sexuelle est devenue un tabou »

Famille Chrétienne - 30 juin 2012 - Sylviane Agacinski (philosophe, professeur agrégée à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, épouse de l'ancien premier ministre socialiste Lionel Jospin), propos recueillis par Clotilde Hamon et Samuel Pruvot

2\_#\$\_!@%|#\_\_31ET2yRJKSL.\_SL110\_.jpg ↵

Femmes entre sexe et genre

Sylviane Agacinski...

A propos de cet espace

“Au moment où François Hollande envisage de légaliser le « mariage » homosexuel, la philosophe Sylviane Agacinski - épouse de Lionel Jospin - publie "Femmes, entre sexe et genre" sur le site [www.lesinrocks.com](http://www.lesinrocks.com). Et tord le cou à l'idée reçue que la différence des sexes serait une pure construction sociale.

[...]

L'égalité ne veut pas dire la similitude. L'égalité homme-femme, égalité des droits, est aujourd'hui en marche. Mais la question est plus complexe que cela puisqu'il y a certains droits qui prennent en compte d'entrée de jeu une dissymétrie sexuelle ou générationnelle, par exemple la différence entre enfant et adulte ou entre adulte et vieillard. Autrement dit, nous n'avons pas, tous, tout à fait les mêmes droits. Le droit à la retraite est tributaire de l'âge, comme le droit à l'éducation. Nous ne sommes pas dans une égalité entre des individus neutres. Les droits sociaux sont liés à une certaine situation, à une certaine condition.

La question qui se pose, c'est notamment celle du droit de l'enfant. Je crains que sous couvert de l'égalité, on ne soit tenté de parler surtout d'un droit à l'enfant. La société doit-elle donner à chacun les moyens techniques d'avoir un enfant, y compris en utilisant le corps d'autrui comme un matériau anonyme (cellules, utérus) ? Il appartient à chacun, mais aussi au législateur, de définir les droits de l'enfant. ”

La loi sur le mariage gay et l'homoparentalité qui semble ne concerner que les homosexuels aura en

réalité des impacts sur toutes les familles en chamboulant le droit de la filiation : menaces sur la présomption de paternité et sur les mentions de "père" et de "mère" !

Le syndrome Zapatero

La Vie - 27 septembre 2012 - Jean-Pierre Denis

“Depuis que nous avons mis en ligne [...] le texte complet de l’avant-projet de loi sur le mariage gay, ce document aussi confidentiel qu’un plan de guerre a été repris par de nombreux médias. [...] Le texte [...] montre que pour l’essentiel tout est verrouillé, écrit, traduit dans les détails d’un nouveau code civil. [...]

Peut-être ne le saviez-vous pas, mais l’essentiel du texte s’emploie à supprimer toutes les mentions de « père » ou de « mère » dans le code civil – donc dans les futurs livrets de famille – pour les remplacer par des « parents » privés de genre. La légitime demande de reconnaissance formulée par de nombreux couples homosexuels doit-elle nous conduire à inventer une novlangue où on ne dit plus « père » et « mère » mais « parent 1 » et « parent 2 » pour ne froisser personne ? Ce point-là pourrait au moins être assumé publiquement ou, mieux encore, soumis à évaluation critique. Pourquoi ce verrouillage ? On peut s’interroger. On doit s’interroger. Je le demande ici d’autant plus tranquillement que ces dernières semaines, nous donnons, dans nos colonnes et sur notre site, toute une palette de points de vue. ”

Les mentions «père» et «mère» vont-elles disparaître ?

Le Figaro - 20 septembre 2012 - Agnès Leclair,  
Marie-Amélie Lombard

“Le projet de loi sur le mariage homosexuel va

révolutionner le droit de la filiation. Le texte à venir, qui semble à première vue ne concerner que les homosexuels, pourrait avoir des conséquences sur toutes les familles.

Un point juridique précis ne va pas manquer d'alimenter le débat: la présomption de paternité. Aujourd'hui, quand un enfant naît dans un couple marié, le mari est automatiquement considéré comme le père. C'est l'article 312 du Code civil. Concrètement, cela signifie qu'un père marié n'a qu'à déclarer la naissance de son enfant en mairie mais n'a pas à le reconnaître, comme doivent le faire les concubins ou pacsés. Que devient cette présomption de paternité dans le cadre d'un mariage entre deux personnes du même sexe?

Fondée sur une vision hétérosexuelle de la famille et biologique de la conception de l'enfant, elle ne peut théoriquement pas être étendue aux unions gays. La future loi pourrait cependant remettre en cause cette règle pour l'adapter à tous, homosexuels et hétérosexuels, en la remplaçant par une «présomption de parenté». La filiation ne reposerait alors plus sur la biologie mais sur «l'intention» afin de permettre à deux personnes du même sexe d'être parents ensemble. Les mentions «père» et «mère» pourraient alors être remplacées par celles de «parent 1» et «parent 2» sur le livret de famille. Un bouleversement sociétal et un casse-tête juridique.

«Le projet de loi n'est pas encore écrit mais il porte en germe une complète redéfinition du droit de la filiation hérité des Romains et réaffirmé par le Code civil»,

prévient Jean Hauser, professeur émérite à l'université Montesquieu-Bordeaux IV. «La filiation ne se définit certes pas par la vérité biologique, mais en référence à la biologie, pour offrir à l'enfant une filiation crédible, lui indiquant son origine et sa place dans la chaîne des générations», estime Aude Mirkovic, maître de conférences en droit privé à l'université d'Évry, proche de l'association Alliance Vita, qui redoute un «Tchernobyl de la filiation».

Les militants des droits des homosexuels défendent de leur côté ce changement au nom de la symétrie des droits et de l'égalité et l'envisagent comme le moyen de devenir parent «à part entière». Que l'enfant ait été conçu par un arrangement avec un ami ou grâce à une insémination artificielle, pour un couple de lesbiennes, ou avec une mère porteuse, pour un couple d'hommes. [...]

Mais instaurer une présomption de parenté n'est pas sans conséquences. «À l'inverse d'une paternité qui peut être vérifiée par la biologie, comment contester une “présomption” de la volonté d'être parent en cas de désaccord dans le couple?, interroge Pierre Murat, professeur de droit à l'université de Grenoble. Si l'enfant a été fait “à l'ancienne”, avec un tiers, qu'est-ce qui garantit que le parent biologique ne sera pas éliminé contre son gré de la filiation?»

La garde des Sceaux, Christiane Taubira, a pour l'instant éludé cet imbroglio. «Le projet de loi ne prévoit pas d'équivalent à la présomption de paternité qui existe aujourd'hui au sein des couples mariés», a-t-elle indiqué à La Croix le 11 septembre. Mais la question devrait

revenir dans le débat parlementaire par le biais d'amendements.

Une autre hypothèse est encore à l'étude à la Chancellerie et au ministère de la Famille: celle d'écarter toute présomption de paternité ou de parenté pour la remplacer par un acte déclaratif, une reconnaissance volontaire. Les pères hétérosexuels mariés devraient désormais faire la démarche d'aller reconnaître leur enfant. Une nouvelle rupture et un risque supplémentaire de secouer l'opinion, craint-on au gouvernement.”

**Mariage homosexuel : l'injustice faite aux enfants**

Valeurs Actuelles - 20 septembre 2012 - Thibaud Collin (philosophe, auteur de les Lendemains du mariage gay19\_#\$!@%#!#\_ir.gif ↵)

2\_#\$!@%#!#\_41s6j5yLLtL.\_SL110\_.jpg ↵

Les lendemains du mariage gay

Thibaud Collin

**A propos de cet espace**

“L'ouverture du mariage civil aux personnes de même sexe est-elle juste ? Voilà la question que chaque citoyen doit se poser au moment où le gouvernement s'apprête à soumettre au Parlement un projet de loi. Certains s'appuyant sur des sondages considèrent que les Français approuvent massivement cette réforme sociétale.

Il nous semble plutôt que ceux-ci sont pour car ils ne sont pas contre, et ils ne sont pas contre car ils ne



s'intéressent pas à cette question. Effectivement, ne concerne-telle pas exclusivement les homosexuels, c'est-à-dire un infime pourcentage de la population ? Dès lors, si je ne suis pas homosexuel, je ne me sens pas concerné par cette affaire et je ne vois pas pourquoi je perdrais mon temps à en analyser les tenants et les aboutissants. Si, de plus, cette revendication m'est présentée au titre de l'égalité des droits, j'ai immédiatement un préjugé favorable. Les opposants à cette revendication m'apparaissent alors comme des individus obnubilés par la défense du "mariage traditionnel" qui, c'est bien connu, est déjà passablement en crise. Bref, les critiques s'écrasent sur le mur de l'indifférence. Comment traverser ce mur ? Comment illuminer ce paresseux aveuglement ?

Si un problème bien posé est déjà à moitié résolu, il convient d'examiner la manière dont la revendication homosexuelle est exprimée. Qui peut, en effet, oser s'opposer au "mariage pour tous" ou à "l'égalité des droits" ? Personne... tant que ces expressions ne sont pas replacées dans la réalité des relations humaines, celles-là mêmes que le code civil organise. Le mariage civil est source de droits et de devoirs, non seulement entre les mariés mais aussi envers leurs possibles futurs enfants. La réduction actuelle du mariage à la simple reconnaissance sociale d'un sentiment amoureux ou d'un intérêt privé se contredit elle-même. Pourquoi deux ou trois amis ne seraient-ils pas alors eux aussi fondés à demander une reconnaissance sociale de leur amitié en tant que telle ? Si le mariage civil n'était pas le cadre juridique d'une communauté de vie source d'enfants, il

n'existerait tout simplement pas ! Si malgré tout, certains réclament l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe, c'est que la filiation ne leur apparaît plus nécessairement fondée sur la procréation.

De fait, à l'heure du constructivisme juridique et technique, l'enfant est moins vu comme un don à recevoir que comme un produit adéquat à un projet. La volonté, voilà la source principale de l'enfant ! Dès lors, au nom de quoi interdire le droit à la filiation à deux personnes de même sexe ayant la volonté commune de concevoir un enfant ? Puisque la législation actuelle autorise déjà un homme et une femme à “produire” un enfant par la médiation de la technique médicale et même un célibataire à adopter, le maintien d'un tel interdit ne peut apparaître que comme de l'arbitraire pur. Quoique l'on s'en défende souvent, notre société a implicitement intégré le “droit à l'enfant”.

Néanmoins, la volonté commune des “futurs parents” peut-elle être l'unique condition requise pour que l'État aménage un cadre juridique à l'accueil d'une nouvelle vie humaine ? Si tel était le cas, et la monogamie et l'interdit de l'inceste devraient aussi être abrogés. Le mariage civil serait à géométrie variable et seul le consentement des contractants serait requis par la loi. Quand certains évoquent cette conséquence logique de la revendication actuelle, d'autres poussent des cris d'orfraie. Et pourtant, ce sont parfois les mêmes qui, lors des débats sur le pacs, accusaient de malhonnêteté intellectuelle ceux qui osaient affirmer que ce nouveau contrat portait inéluctablement à l'ouverture du mariage et de la filiation aux personnes de même sexe ! Jacques

Derrida, soutien de la cause homosexuelle plus conséquent que nos nouveaux pudibonds, demandait dans le Monde du 12 octobre 2004 la suppression du mariage civil et son remplacement par une “union civile” à n partenaires. Quant à Didier Eribon, militant historique de la cause, encore en première ligne aujourd’hui, il s’extasiait déjà en 2002 sur un roman d’Alibert, le Fils de Loth, dont la fine pointe est la relation incestueuse entre un père et son fils.

Si le code civil n’est que la caisse d’enregistrement de la volonté individuelle et celle-ci la simple traduction d’un désir, alors le droit de tout enfant à avoir un père et une mère est d’emblée disqualifié. En effet, dans cette affaire, l’enfant, lui, ne peut rien revendiquer puisqu’il n’existe pas encore ! C’est pour cela que la noblesse d’un État dit de droit est de protéger les plus faibles de ses membres en leur offrant un cadre dans lequel ils ont a priori le plus de chance de recevoir les biens dont ils ont besoin pour se développer. Notre société a poussé à un haut degré de conscience le souci de la santé physique. En choisissant de mentir à certains enfants en leur déclarant que ces deux hommes ou ces deux femmes sont bien leurs parents, elle ferait fi de leur santé psychique et bafouerait leur droit le plus fondamental.”

Les sondages montrent que l’opinion publique est majoritairement opposée à l’adoption par les couples de même sexe, donc au projet de loi proposé ; par ailleurs 66% des Français souhaitent que la loi sur le mariage gay soit soumise à un référendum

Les Français contre l’adoption par des couples

homosexuels

Le Figaro - 11 octobre 2012 - Agnès Leclair

“SONDAGE - Celle-ci ne recueille que 48 % d'opinions favorables, selon une étude Ifop pour Le Figaro.

À mesure que les contours du projet de loi sur le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe se précisent, les certitudes des Français semblent s'effriter. Pour la première fois depuis huit ans, ils se disent en tout cas à 52 % hostiles à l'adoption pour les couples de même sexe, selon un sondage Ifop dévoilé par Le Figaro. Cette courte majorité est-elle suffisante pour évoquer un retournement de l'opinion?

L'approbation de l'adoption par les couples de même sexe a toujours été moins forte que celle du mariage, mais les Français avaient fini par adhérer à cette idée. En juin 2011, avant la campagne de la présidentielle, 58 % d'entre eux y étaient favorables. Un pourcentage qui tendait à rejoindre celui des Français en faveur du mariage pour les couples de même sexe. Malgré un léger fléchissement de la courbe, 61 % d'entre eux se disent aujourd'hui toujours en faveur du passage devant le maire de deux hommes ou de deux femmes [...].

«Dix ans après le pacs, en l'absence d'enjeux politiques et d'affrontements entre la gauche et la droite sur la question et hors de toute actualité, le sujet était presque devenu consensuel», analyse le directeur du département opinion publique de l'Ifop, Jérôme Fourquet.

Avec la proposition 31 de François Hollande et l'annonce d'un calendrier accéléré pour le projet de loi par le premier ministre avant l'été, le débat a changé de

nature. «Il est redevenu actuel, politisé, commente Jérôme Fourquet. Nous avons noté un premier raidissement de l'opinion publique sur l'adoption en août avec 53 % des Français favorables.» La montée en puissance des opposants au projet a sans doute aussi pesé dans la balance.

C'est également en août dernier que le cardinal André Vingt-Trois lance le débat avec une proposition de prière interprétée comme une prise de position contre le mariage gay. «Les Français expriment sans doute une méfiance à l'égard d'un changement de la filiation. Le remplacement des termes “père” et “mère” par celui de “parent” prévu dans le projet a peut-être fait peur. On peut être pour ou contre, mais c'est une révolution de modèle de passer d'une filiation construite par rapport à la biologie à une filiation plus culturelle, non reproductrice», relève Pierre Murat, juriste et professeur de droit à Grenoble-II.

[...] Portée par la majorité, cette réforme engendre aussi une réaction de l'électorat de droite, rajoute Jérôme Fourquet. Entre août et octobre, le nombre de sympathisants UMP favorables à l'adoption pour les couples homosexuels a d'ailleurs chuté de 38 à 21 %. Ce changement de tendance illustre enfin «un raidissement de la société sur les questions sociétales en période de crise», selon le directeur du département opinion publique de l'Ifop, qui met ces chiffres en perspective avec des baisses d'opinions favorables sur les sujets du droit de vote pour les étrangers et de l'ouverture de salles de shoot.

Le gouvernement a-t-il anticipé cette érosion de

**l'opinion en faveur de la proposition 31? ”**

**Mariage gay : deux Français sur trois pour un référendum**

**Le Figaro - 27 septembre 2012 - Agnès Leclair**

**“66% des Français interrogés par Ifop pour l'association Alliance Vita sont favorables à une consultation sur ce projet de loi.**

**Les Français ont envie d'un débat sur le sujet de l'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe selon un sondage Ifop réalisé pour l'association Alliance Vita (fondée par Christine Boutin) [...].**

**À la question «Le gouvernement a présenté son projet de loi autorisant le mariage homosexuel avec droit d'adopter des enfants. Ce projet va modifier en profondeur le Code civil et le droit de la famille. Selon vous, sur un tel sujet, les Français doivent-ils être appelés à décider par référendum?», 66% des Français interrogés répondent oui. Ce souhait d'approfondir les questions que pose ce projet de loi est exprimé par 51% des sympathisants de gauche. Les sympathisants de l'UMP sont 77% à l'appeler de leurs vœux tandis que ceux du FN l'approuvent à 84%. Les hommes sont encore plus favorables à cette consultation (70%) que les femmes (62%). Les 18-24 ans aimeraient enfin dans leur grande majorité (71%) être consultés.**

**[...] «Nous avons lancé ce sondage car nous sentons qu'il y a un refus de débat sur le fond du sujet, la question de l'enfant, commente Tugdual Derville, délégué général d'Alliance Vita. Face à la découverte progressive des conséquences d'une telle réforme, spécialement pour les enfants mais aussi pour**

l'ensemble des familles, ce résultat témoigne que le débat autour du «mariage» et de l'adoption homosexuels est trop important pour être bâclé. Notons par exemple le remplacement, qui nous concerne tous, des mots «père» et «mère» par «parent 1» et «parent 2». Alliance Vita regrette que le gouvernement «écarte d'un revers de la main la question de l'enfant, la parité originelle père-mère dans la procréation comme dans l'éducation» dans une société «qui souffre de l'éclatement des familles, de l'effacement du père et de l'isolement de la mère» avec la multiplication des familles monoparentales. »

Le mariage gay n'est pas la priorité pour 70% des Français

Le Figaro - 19 décembre 2012 - Agnès Leclair

“La réduction de la dette, la lutte contre la désindustrialisation mais aussi des sujets sociétaux paraissent plus importants, selon un sondage Ifop [...]. L'ouverture du mariage aux couples homosexuels est loin d'être une priorité pour les Français, selon un sondage Ifop réalisé mi-décembre auprès d'un échantillon de 1005 personnes pour le collectif de la Manif pour tous, emmené par la polémiste et humoriste catholique Frigide Barjot. 70% des personnes interrogées jugent le sujet secondaire tandis qu'une grande majorité pointe l'urgence de s'attaquer aux dossiers de la réduction de la dette publique (62%) ou de la lutte contre la désindustrialisation (56%).

«Pour les Français, c'est loin d'être la priorité du moment. Aux critiques de fond sur le texte s'ajoute donc une critique de forme sur le timing du projet de loi, note

le directeur du département opinion publique de l'Ifop, Jérôme Fourquet. Même d'autres sujets sociétaux comme la dépendance (30%) ou la réforme de la formation professionnelle (24%) arrivent largement devant le mariage pour tous, jugé prioritaire par seulement 7% des sondés. Pourtant, ces sujets sont bien moins médiatiques. Cette crainte partagée des Français, y compris dans l'électorat de gauche, de perdre du temps sur ce dossier qui n'est pas au cœur de leur préoccupation est un argument de plus pour les opposants au texte». Un sentiment relayé cette semaine par la lettre à François Hollande d'une quinzaine de députés et d'élus socialistes du collectif Gauche populaire pour lui demander de «remettre l'agenda économique et social en tête des priorités de l'action gouvernementale».

«Le scepticisme croissant des couches populaires et moyennes (...) nous invite à hiérarchiser notre action, car elles attendent d'abord des réponses fortes sur le terrain du pouvoir d'achat et de l'emploi», ajoutent-ils.

«Ces chiffres reflètent un sentiment diffus de malaise vis-à-vis du mariage pour tous, estime Frigide Barjot. Seuls 11% des sondés de gauche le trouvent prioritaire. On les a obligés à monter dans un train mais il n'y a pas d'adhésion massive à ce projet de loi qui est vécu par beaucoup comme une diversion politique pour ne pas parler des vrais problèmes économiques. Ce résultat nous donne beaucoup d'espoir pour la suite. Nous espérons obtenir l'ouverture d'états généraux et la remise sur le canevas d'un autre texte», avance celle qui est devenue l'égérie des opposants au mariage pour



tous.

[...] 66% des sondés trouvent regrettable (31%) ou choquante (35%) la disparition des termes «père» et «mère» dans les actes de naissance. [...]

Enfin, le sujet de la liberté de conscience rassemble aussi les citoyens de tous bords. 81% des Français interrogés estiment que les députés doivent pouvoir voter, sur un sujet comme celui-là, selon leurs convictions personnelles indépendamment des consignes de leur parti. Seuls 19% plaident pour le respect des positions défendues pendant la campagne électorale. «C'est le match de la liberté de conscience contre le respect des engagements électoraux, résume Jérôme Fourquet. Sur ce type de sujet qui touche à des convictions personnelles, philosophiques et religieuses, l'inclinaison des Français de privilégier le libre-arbitre est d'autant plus amplifiée». Le collectif de la Manif pour tous dénonce de son côté les risques de consignes de vote à gauche, voire la mise à l'écart des élus indisciplinés.»

**Baromètre Metro : le mariage gay jugé non prioritaire**

**Metro - 9 décembre 2012 - Metro**

“Le mariage pour tous arrive en tête des mesures auxquelles les Français souhaiteraient voir le gouvernement renoncer, selon notre sondage OpinionWay.

“Concentrez-vous d'abord sur les questions économiques et sociales”, disent les Français au gouvernement. Interrogés sur les mesures qu'ils souhaitent voir prioritairement mises en œuvres dans les mois à venir, 54% des sondés plaident pour “la

réduction des déficits", 50% pour "la lutte contre la fraude fiscale et sociale". La crise pesant sur les préoccupations, les mesures sociétales comme "l'acte 2 de la décentralisation" (4%) et "le mariage pour tous" (10%) sont en revanche reléguées en queue de peloton. Cette union des couples de même sexe arrive par ailleurs en tête des citations (46%) lorsque l'on demande aux Français à quels engagements le gouvernement devrait renoncer dans les prochains mois. [...] Signe du durcissement de l'opposition à cette mesure, 72% des sympathisants de droite, contre 26% de ceux de gauche, se prononcent pour son abandon. Même la réévaluation de la TVA, qui suscite pourtant beaucoup d'inquiétudes, recueille moins de réponses négatives : les sondés sont 41% à juger qu'elle doit être remise au placard.

Parmi les mesures sociétales, une seule semble devoir garder le rang de priorité pour les Français : le non-cumul des mandats, que 35% des personnes interrogées considèrent comme une urgence. Mais l'attachement à cette promesse de François Hollande peut aussi être perçu comme une marque de défiance à l'égard de la classe politique..."

La revendication du mariage homosexuel et de l'homoparentalité est issue de la très controversée théorie du genre, une idéologie considérée comme obscurantiste par de nombreux scientifiques

...plus d'informations sur la théorie du genre

Contre l'idéologie du "gender" - La subversion de l'identité

Valeurs Actuelles - 3 février 2011 - Elizabeth Montfort

(ancien député européen, présidente de l'Alliance pour un nouveau féminisme européen)

“Avec la théorie du gender, une véritable déferlante s’abat sur la France et l’Europe, dans une indifférence quasi générale. [...]

Cette théorie née aux États-Unis s’est développée dans les années 1990. Mais c’est vraiment la 4e conférence mondiale sur les femmes, organisée par l’Onu en 1995, qui a imposé ce concept dans le vocabulaire international, largement relayé au Parlement européen. Cette théorie est une véritable révolution anthropologique dont l’objectif est de repenser les rapports homme-femme à partir d’une déconstruction de leur identité. Ce mouvement succède à deux courants féministes : l’égalitarisme où la femme prend comme modèle l’homme pour s’affranchir de sa domination, et le différentialisme qui exalte les différences entre les sexes au mépris de ce qui est commun, c’est la revendication des droits de la femme et la guerre des sexes. Ces deux courants avaient encore un aspect pratique car leur but était d’obtenir par la loi l’égalité des droits (droit de vote, égalité salariale...).

Avec la théorie du gender, un nouveau courant idéologique apparaît. Une partie des féministes radicales, notamment dans leur composante lesbienne, ne sont pas satisfaites de l’égalité des sexes et de la parité. Pour elles, l’égalité et la parité sont un leurre car elles supposent une distinction entre les sexes, synonyme d’inégalité et de la domination de l’homme sur la femme. Leur féminisme s’inspire d’un mélange de néomarxisme, de structuralisme et d’existentialisme :

d'une part, la dialectique dominants-dominés ; d'autre part, la déconstruction des stéréotypes imposés par la culture. Admettre la différence des sexes, c'est admettre la complémentarité des sexes, la domination patriarcale, donc l'oppression et l'aliénation de la femme.

Chez Judith Butler, la grande théoricienne du gender, la définition du genre est une construction sociale et culturelle au service de cette domination. Son livre, traduit en 2005 en français, s'intitule *Trouble dans le genre*, pour un féminisme de la subversion. Judith Butler affirme vouloir penser ensemble « le féminisme et la subversion de l'identité ». En d'autres termes, elle entreprend de définir une politique féministe qui ne soit pas fondée sur l'identité féminine et précise, dans son introduction, son objectif : déstabiliser « l'hétérosexualité obligatoire » pour repenser l'organisation sociale selon les modèles homosexuels et transsexuels. L'hétérosexualité sert la domination de l'homme. Il faut y mettre fin en supprimant les concepts d'homme et de femme et imposer un nouveau genre fondé sur les orientations sexuelles et non sur l'identité sexuelle : « Les femmes ne seraient pas opprimées s'il n'existait pas un concept de femme. »

Le deuxième point d'appui de la théorie, c'est l'opposition entre nature et culture. La société de la personne capable de créer des relations avec son semblable est remplacée par la société de l'individu qui se choisit ses vérités, ses intérêts et ses plaisirs. L'individu postmoderne doit se créer lui-même. C'est son droit le plus fondamental : « le droit à être moi ». Or la nature lui impose d'être homme ou femme. Accepter

cette dictature, c'est refuser d'être libre. Se considérer comme homme ou femme, c'est refuser de se construire soi-même. Et pour la femme, c'est refuser de s'affranchir de la domination de l'homme. Ainsi, l'individu serait mieux caractérisé par son orientation sexuelle choisie que par son identité sexuelle comme donnée biologique, donc de nature.

On entrevoit aisément les conséquences de cette idéologie pour notre vie sociale. Après avoir déconstruit la différence sexuelle, il est nécessaire de déconstruire le couple, la famille et la reproduction. Pour les gender feminists, le couple doit être choisi. La famille fondée sur le mariage monogamique, comme survivance de la domination de l'hétérosexualité, devient polymorphe (bi, pluri, homo, monoparentalité...). La filiation se décline : filiation biologique, intentionnelle, juridique, sociale. L'individu fait son choix dans ce grand marché libertaire. Et enfin, la reproduction doit évoluer. Les techniques permettent une reproduction asexuée (AMP, mères porteuses, utérus artificiel...) et les révisions des lois de bioéthique sont une opportunité pour obtenir satisfaction. Dans ce grand bouleversement, la loi enregistre les revendications individuelles et crée de nouveaux droits arbitraires et déconnectés du bien commun et de la stabilité de notre communauté humaine. ”

Des opposants de toutes tendances et de toutes sensibilités contre le mariage gay : un sujet de division loin de faire l'unanimité !

De nombreux homosexuels dénoncent

**l'homoparentalité et le "mariage pour tous"**

**Rupert Everett, gay assumé, s'oppose à l'homoparentalité**

**Direct Matin - 17 septembre 2012 - Direct Matin**

**"Il n'y a pas qu'en France que le sujet de l'homoparentalité fait débat. En Angleterre, c'est l'acteur Rupert Everett - à l'homosexualité assumée - qui a déclenché la polémique ce week-end. "Il n'y a rien de pire que des parents gays", a-t-il déclaré.**

**C'est d'une interview au Sunday Times Magazine que tout est parti. Répondant à des questions sur sa vie privée, le comédien a vivement critiqué le principe de l'homoparentalité.**

**Sa mère, a-t-il expliqué, a rencontré son compagnon, mais regrette qu'il n'ait ni femme, ni enfants. "Elle pense qu'un enfant a besoin d'un père et d'une mère et je suis d'accord avec elle (...). Je pense qu'il n'existe rien de pire que d'être élevé par deux papas homosexuels" a-t-il expliqué.**

**"Je ne m'exprime pas au nom de la communauté gay, précise-t-il. En fait, je ne me sens membre d'aucune communauté".**

**Alors que Rupert Everett est parfois considéré comme une icône gay, ses propos ont déclenché de vives réactions chez plusieurs représentants des mouvements homosexuels."**

**7\_#\$\_!@%|#\_\_opinion.png - Source : Rupert Everett: 'There's nothing worse than gay parents'**

**Le maire gay anti-mariage gay**

**Le Journal de Saône et Loire - 10 décembre 2012 -**

Florence Poli

“Comme 80 de ses homologues en Saône-et-Loire, le maire de Chasselas a signé l’appel contre le mariage et l’adoption par les couples homosexuels.

Vous venez de signer, avec 80 autres maires de Saône-et-Loire et quelque 17 000 en France, l’appel des « maires pour l’enfance ». Pourquoi ?

D’abord, parce que je considère que ce projet de loi [qui ouvre le mariage et l’adoption aux couples homosexuels, NDLR] est trop important pour le voter en catimini en s’exonérant d’un vrai débat de société.

Vous êtes maire de Chasselas dans le Mâconnais depuis 2008. Votre démarche vous a-t-elle été inspirée par les réactions de vos administrés ?

Non, pas spécialement. Mais j’ai informé mes adjoints du fait que je refuserais de célébrer des unions homosexuelles si la loi était votée. Ils ont eu l’air surpris. Peut-être du fait que vous vivez vous-même en couple avec un homme ?

Oui sans doute. J’ai surtout exprimé une position personnelle. En tant que citoyen homosexuel, je ne me sens pas du tout représenté par les associations LGBT (Lesbiennes, gay, bi et trans, NDLR). [...] Simplement, je pense qu’on ment aux Français en leur disant que le mariage et l’adoption sont une revendication des homosexuels dans leur ensemble. J’ai moi-même tout un tas d’amis homosexuels qui sont indifférents voire opposés à ce projet de loi. Les associations LGBT ne représentent pas ces citoyens-là. Elles s’autorisent à parler au nom des autres, ce que je n’accepte pas.

Pourquoi pensez-vous que le mariage et l’adoption pour

les couples homosexuels sont contestables ?

Je pense que l'on ne peut pas mettre sur le même plan l'homosexualité et l'hétérosexualité. J'ai beaucoup réfléchi sur ce sujet, je me suis posé mille questions, ai collaboré à plusieurs ouvrages. J'ai ainsi acquis la conviction que l'idéal, pour un enfant, est d'être élevé dans une famille composée d'un père et d'une mère. On va me dire que les hétéros divorcent, se remarient, recomposent des familles. C'est une réalité qu'on ne peut pas nier. Mais la loi doit reconnaître ce qu'il y a de beau et de souhaitable, pas encourager les pratiques minoritaires. La loi doit protéger le plus faible, donc l'enfant.

Estimez-vous que l'homoparentalité est dangereuse pour la société ?

Sur un sujet d'une telle importance, il ne faut pas raconter n'importe quoi. Il faut faire au contraire preuve de modération car beaucoup de personnes se sentent blessées par les prises de position des uns et des autres. Je ne crois pas, contrairement à ce que disent certains extrémistes, que la France va s'écrouler du jour au lendemain si la loi est adoptée. Il ne faut pas crier au loup. Mais je pense que la société est suffisamment déboussolée, les gens en manque de repères, pour ne pas en rajouter une couche. La société française est au bord de la rupture. Où sont les limites ? Où sont nos valeurs ? Par ailleurs, on sait que si la loi est votée, les associations qui placent des enfants adoptés fermeront leurs portes aux couples français. C'est inquiétant.

Que répondez-vous à ceux qui disent que l'inégalité en droit légitime l'homophobie ?



Cet argument de l'égalité me choque. Certains hommes ne se cachent pas d'avoir trois femmes. S'ils revendiquent l'égalité des droits, lui accordera-t-on trois contrats de mariage ?

Aujourd'hui, des enfants grandissent dans des familles homoparentales sans la protection légale de leurs deux parents car seul le parent biologique a des droits. Qu'en pensez-vous ?

Effectivement, ces situations exigent que les pouvoirs publics trouvent une solution. On pourrait mettre en place une délégation de parentalité pour sécuriser l'enfant. Il faut inventer des choses mais ne pas toucher aux institutions déjà trop mises à mal. C'est pour cela que j'appelle de mes vœux des états généraux de la famille au sens large. La société tout entière est fragilisée par la décomposition de la famille. Il faut y apporter des solutions sans quoi les gens sont perdus et en souffrance.

Vous-même, n'avez-vous pas le désir d'avoir des enfants ?

Si, bien sûr, comme beaucoup. Mais ce n'est pas parce que j'ai envie que je m'arroge ce droit. On connaît la souffrance des enfants adoptés qui recherchent leurs parents biologiques, par exemple. On ne peut pas éluder cette question de la filiation au nom du désir d'enfants. Cela ne veut pas dire qu'être élevé par un couple homoparental va forcément causer une souffrance. Mais je crois profondément que la famille est une institution qu'il faut préserver.

Allez-vous continuer à vous mobiliser contre ce projet de loi ?

Absolument. Je participerai à la manifestation du 13 janvier. Le gouvernement va trop vite. Il doit prendre le temps de faire exister le débat. Mercredi, j'ai été auditionné, avec le président du collectif des maires pour l'enfance, par le rapporteur du projet de loi. Je lui ai exposé les positions que je viens de vous formuler."

Mariage pour tous. Je suis homosexuel, pas gay : cessez cette confusion !

Le Nouvel Observateur - 22 novembre 2012 - Jean-Pier Delaume-Myard (auteur de documentaires)

"Je suis homosexuel. Je ne suis pas gay. Je n'ai pas fait le choix de mon orientation sexuelle. Je ne vais pas rentrer ici dans le débat entre sexualité innée et sexualité acquise. Je ne suis pas plus fier d'être homosexuel qu'un hétérosexuel doit l'être.

Je n'ai aucune raison particulière de revendiquer ma sexualité, pas plus au mois de novembre qu'au mois de juin sur des chars en train de me dandiner à moitié à poil. Merci au passage pour l'image que cela renvoie des homosexuels lorsqu'on n'habite pas la capitale ou une grande ville.

Je ne vis pas dans ou pour une communauté

Le gay se réclame d'une culture, d'un mode de vie. Il a besoin que son charcutier, son boulanger, son marchand de journaux soit gay. Il veut vivre avec d'autres gays... En tant qu'homosexuel, c'est-à-dire en tant qu'individu appartenant à part entière à une nation, que cela soit à Paris ou en province, j'ai toujours fait le choix de me loger sans me préoccuper de l'orientation sexuelle de mes voisins.

Je suis auteur. J'ai à mon actif plus d'une quarantaine de

documentaires pour la télévision. Certains ont même obtenu des prix internationaux et nationaux. Je suis également auteur de contes ou d'ouvrages à caractère technique. Jamais il ne me viendrait à l'idée de faire du prosélytisme, d'écrire à l'attention d'une communauté. Je le fais comme n'importe quel autre auteur qu'il soit homo, hétéro, bi, ou que sais-je encore... ce n'est pas avec mon sexe que j'écris, mais avec mon cerveau. [...]

Battons-nous pour la santé, la retraite... pas pour le mariage

L'ordre du jour est au mariage pour tous. Nombreux sont les homosexuels qui n'ont aucune envie de se marier. Les auteurs et intellectuels homosexuels du XIXe siècle doivent d'ailleurs se retourner dans leur tombe, tant ils rejetaient cette idée bourgeoise.

Alors pour qui fait-on cette loi ? Pour les homosexuels ou pour les quelques centaines de gays qui vivent dans le Marais ? Et encore, combien dans ce quartier de Paris vont-ils faire ce choix ? On nous rebat les oreilles que dans la plupart des pays européens, le mariage gay est institué... En moyenne, si l'on prend l'exemple de la Belgique, seuls 2,5% des mariages célébrés sont des unions homosexuelles. Pour la France, le chiffre de 2.500 mariages homosexuels chaque année, soit 1% des mariages célébrés, est avancé. Il est plus urgent de se battre pour les mêmes droits en matière de santé, de retraites, d'avantages sociaux, etc... Pour cela, il existe d'ailleurs des textes, des conventions collectives d'entreprises. Allons plus loin, là d'accord !

Adopter un enfant ? Regardons les choses en face

Parmi les homosexuels, je me considère comme une

personne sérieuse, c'est-à-dire qui a toujours fait le choix de vivre en couple. Je vais bientôt avoir 50 ans. Si à l'âge de 25 ans j'avais pris l'option d'avoir un enfant, celui-ci aurait, à l'heure actuelle, une dizaine de "beaux-papas". On me rétorquera que pour les couples hétérosexuels, il en est de même. Cela est faux. Dans la même période, en moyenne, une femme ne se sera peut-être remise en couple que deux ou trois fois maximum.

En outre, les couples hétérosexuels ont déjà bien du mal à pouvoir adopter un enfant. Il existe très peu de pupilles de la nation qui le soient. Ces couples doivent alors se diriger la plupart du temps vers des pays d'Afrique ou d'Amérique latine. Il est peut-être utile de rappeler que dans ces pays, les conventions rejettent toute adoption par des parents de même sexe. Alors je repose la question : à qui est destiné ce mariage pour tous ? L'homosexuel a déjà bien du mal à se faire accepter à la campagne ou dans les petites villes, alors un enfant de parents de même sexe...

Se pose la question bien évidemment de la signification du mot famille. Je suis chrétien, pas de l'UMP, pas de droite non plus, pas plus d'ailleurs que de gauche ou d'un extrême quelconque... Je pense uniquement ici à l'intérêt de l'enfant. Bien sûr qu'un couple de même sexe peut apporter autant de bonheur qu'un couple hétérosexuel. Et après ? Cela sera quoi, les repères pour cet enfant, sa filiation... Son non-rapport à la mère ou au père... il y a aussi les grands-parents... ils jouent un rôle considérable dans l'éducation, on l'oublie un peu trop souvent... En aura-t-il seulement ? Les

homosexuels sont souvent rejetés de leur propre famille (ce n'est pas mon cas). D'ailleurs, les associations gay le savent bien, puisqu'elles se battent contre cela... Réserve-t-on à ces enfants le même sort que les enfants nés sous X et qui, toute leur vie, partent à la recherche de leurs racines ?

Et puisqu'on parle de racines, nombreux sont ceux qui souhaitent connaître leurs ancêtres, les métiers qu'ils ont effectués, les lieux qu'ils ont habités... la généalogie est en plein essor. À quoi ressemblera l'arbre des enfants de parents de même sexe ?

Le mariage pour tous est une loi pour les gays et non pour les homosexuels. Ne nous y trompons pas."

Frigide Barjot : "Mariage gay ? Mon utérus crie non !"

Direct Matin - 16 novembre 2012 - Direct Matin, interview de Frigide Barjot (humoriste, fondatrice du « Collectif pour l'humanité durable », une des initiateurs de « La manif pour tous » du 17 novembre 2012 contre le projet de loi en faveur du « mariage pour tous »)

“Hervé Vilard, Catherine Lara ou Dave : tous ces artistes qui ne cachent pas leur homosexualité, sont hostiles au mariage gay. Vous qui connaissez bien ce milieu, cela doit vous faire plaisir, mais est-ce que cela vous surprend ?

Pas du tout. Cela me fait plaisir bien sûr, ce sont mes idoles. Cette génération « Âge tendre et tête de bois » montre qu'elle a aussi la tête bien faite. Ces artistes ont compris que la question de la filiation n'a rien à voir avec celle de l'homosexualité. Et en refusant le mariage gay, ils cultivent ce qui fait leur singularité et leur richesse : la subversion homo !”

## **Des gays contre le mariage**

**Valeurs Actuelles - 20 septembre 2012 - Xavier Bongibault (président de l'association "Plus gay sans mariage"), interview par Fabrice Madouas**

**“Entretien : Xavier Bongibault préside l'association Plus gay sans mariage qui veut regrouper des personnes homosexuelles hostiles au projet du gouvernement.**

**Vous avez créé Plus gay sans mariage au mois de juillet. Dans quel but ?**

**Nous souhaitons faire entendre la voix des personnes homosexuelles qui sont contre l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe. Le projet du gouvernement est loin de faire l'unanimité au sein de la communauté gay. Contrairement à ce qu'affirment les médias, cette revendication n'est pas majoritaire chez les homosexuels. La plupart s'en moquent, mais l'influence des associations LGBT [lesbiennes, gay, bi et trans] est telle que beaucoup n'osent pas le dire.**

**Pourquoi y êtes-vous hostile ?**

**Mes arguments sont ceux de toutes les personnes qui contestent ce projet : un enfant a besoin d'un père et d'une mère. Respectons cet équilibre familial, qui est aussi nécessaire à l'équilibre de la société : on ne peut pas tout chambouler sans plus de réflexions. Avant de trancher, qu'il y ait au moins un débat sur des questions qui engagent l'avenir de la société, pas seulement celui des couples homosexuels.**

**Qu'est-ce qui, selon vous, incite les associations LGBT à défendre cette cause ?**

**Je crois qu'elles étaient à cours de revendications et qu'il leur fallait en trouver une. Leurs revendications étaient**

nécessaires dans les années 1970 et 1980, leur combat contre les discriminations était juste.

Mais c'est une époque que je n'ai pas connue. J'ai 21 ans, je ne me sens victime d'aucune discrimination aujourd'hui. Je pense que ces associations sont dans une logique de surenchère permanente.

Vous vous engagez contre ce projet. Quelles sont les réactions au sein de la communauté homosexuelle ?

Dès lors que vous êtes contre le mariage, contre l'adoption, les militants LGBT jugent que vous êtes réactionnaire, voire fasciste, et forcément homophobe – ce qui, dans mon cas, est pour le moins paradoxal ! En revanche, ceux qui me connaissent me disent “C'est très bien ce que tu fais” mais ils n'osent pas encore franchir le pas. Beaucoup redoutent de perdre des amis. Ils ont peur de parler.

Qu'est-ce qui vous a incité, vous, à franchir le pas ?

D'abord, je ne supportais plus qu'on ne puisse pas s'exprimer sur ce sujet. Ensuite, j'avais l'impression que le gouvernement se servait de ce projet comme d'un paravent, qu'il cherchait à détourner l'attention de l'opinion. Ce qui s'est passé ces derniers jours le prouve : Christiane Taubira en a reparlé juste après l'intervention télévisée de François Hollande et l'annonce de milliards d'euros d'impôts supplémentaires. Je trouve cela choquant.

Les militants LGBT voient souvent la main de l'Église derrière l'opposition à ce projet. Êtes-vous croyant ?

Pas du tout, je suis athée. Je ne cherche pas à préserver des traditions, juste un peu de bon sens. De quoi parle-t-on ? Du mariage civil ! C'est le mariage civil que

je veux préserver, le code civil. Cela ne fait pas de moi un catholique...

Avez-vous un engagement politique ?

Je suis adhérent à l'UMP, mais pas vraiment militant.

On entend peu les dirigeants de l'UMP sur ce sujet.

Qu'attendez-vous d'eux ?

Je souhaite qu'ils restent fidèles à la ligne qu'avait définie Nicolas Sarkozy pendant la campagne électorale : qu'ils s'opposent clairement au mariage et à l'adoption par les couples de même sexe.

Comment susciter le débat que vous appelez de vos vœux ?

En mobilisant l'opinion publique par tous les moyens : la presse, évidemment, mais aussi, pourquoi pas, des happenings. Il est important de faire monter sur scène des personnes qui sont contre ce projet mais qui n'osent pas encore le dire. Actuellement, seuls ses partisans ont accès aux médias audiovisuels. Qu'il y ait des pour, des contre, mais surtout, qu'il y ait un débat !

Êtes-vous favorable à l'organisation d'un référendum ?

Nous réclamons d'abord l'organisation d'états généraux contre la précarité familiale, car le lien familial ne doit pas être menacé mais au contraire consolidé. C'est notre priorité. Si nous n'obtenons pas du gouvernement la tenue de ces états généraux, l'organisation d'un référendum peut être envisagée.

Certains élus locaux voudraient bénéficier d'une clause de conscience, les dispensant de célébrer des mariages auxquels ils s'opposent. Qu'en pensez-vous ?  
Pratiquement, cette clause serait sans doute difficile à mettre en oeuvre, mais cette demande des élus locaux



me semble légitime, dans le cadre de ce débat.

Vous êtes jeune. Avez-vous mesuré que vous allez vous retrouver au coeur d'une polémique parfois violente ? Cela ne me fait absolument pas peur. J'ai des convictions, partagées par beaucoup d'homosexuels. Dans une démocratie, il est bon qu'elles soient clairement exposées et discutées, quel que soit le prix à payer. ”

Les surprenants opposants au mariage gay

Le Figaro - 21 septembre 2012 - Raphaël Stainville

“La socialo, la catho et l'homo. C'est le casting insolite qu'on choisi pour faire parler d'eux les opposants au mariage homosexuel et à l'adoption d'enfants par les couples de même sexe.

Militant gay, socialiste ou catho déjantée, Xavier Bongibault, Laurence Tcheng et Frigide Barjot ne se résignent pas au mariage homosexuel. [...]

L'affaire semble entendue. Leur combat perdu d'avance. François Hollande s'est engagé pendant la campagne présidentielle à ouvrir le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels. Il a été élu. Dispose d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale. On voit mal ce qui pourrait empêcher les socialistes d'accéder à une vieille revendication du lobby gay et lesbien.

Et pourtant... Depuis que Christiane Taubira, la garde des Sceaux, a annoncé qu'un texte de loi serait présenté en Conseil des ministres le 24 octobre, ils sont quelques-uns à s'être mis en tête qu'il était possible de contrarier ce projet, mené tambour battant et sans concertation préalable par le gouvernement.

Leur profil est pour le moins inattendu. Homosexuel et

athée pour Xavier Bongibault. Engagée depuis toujours à gauche pour Laurence Tcheng. Ou figure cathodique des nuits parisiennes pour Frigide Barjot, la plus célèbre du trio, qui depuis son coming out catholique, en 2009, ne perd plus une occasion de mettre sa foi au bout de ses idées. Rien à voir avec les caricatures que les médias aimeraient pouvoir faire des opposants au mariage gay, vite repeints en intégristes réactionnaires et homophobes pour mieux ringardiser leur combat en faveur de la famille traditionnelle. Pas question pour Frigide Barjot, Laurence Tcheng et Xavier Bongibault, de laisser faire. «On a moins de cinquante jours pour mobiliser. C'est une course contre la montre, mais on ne peut pas nous confisquer ce débat», affirment-ils d'une seule voix. «Le débat, c'est maintenant», appuie l'humoriste.

Nous les avons retrouvés à Paris, dans un bar gay du Marais, avant d'être contraints de plier bagage sous la pression de deux clients qui avaient reconnu, derrière la choucroute blonde et la doudoune à poil rose de la parodiste déjantée, les traits désormais bien connus de Frigide Barjot. Ils menaçaient de faire appel à Act Up pour les expulser manu militari. La démonstration même du terrorisme intellectuel dont faisait état, quelques instants plus tôt, Xavier Bongibault. «Nous sommes pris en otage par une minorité d'activistes sectaires qui force au silence la grande majorité des homosexuels. Ce qui fait qu'il est impossible de se prononcer contre le mariage et l'adoption sans craindre d'être traité de réac, voire d'homophobe par les militants LGBT (Lesbiennes, gays, bi et trans, ndlr) et ceux d'Act

Up. C'est pour le moins paradoxal dans mon cas!» Le jeune homme de 21 ans esquisse un sourire, puis retrouve un ton plus grave.

«On présente les 3,5 millions d'homosexuels comme pensant d'un seul bloc. C'est faux», explique-t-il pour justifier la création de son collectif baptisé Plus gay sans mariage. Le poids du lobby gay, l'autorité de chiffres assénés et jamais contestés, relayés sans sourciller par des médias complaisants, ne le décourage pas. «Je ne suis pas seul à m'opposer au mariage et à l'adoption. Je ne suis pas seul à considérer qu'un enfant a besoin d'un père et d'une mère, même si beaucoup hésitent encore à le dire haut et fort, de peur de perdre des amis.» Mais il y a pire encore, pour le jeune homme de 21 ans, que cette hérésie: «La pire des humiliations, des discriminations, insiste-t-il, consiste à nous priver de débat. Imaginerait-on une seule seconde qu'une autre grande question sociétale puisse être tranchée ainsi sans débat?» A ses côtés, Laurence Tcheng acquiesce. Pour eux, de toute évidence, la précipitation du gouvernement à vouloir légiférer masque surtout la volonté du pouvoir de s'offrir un peu de répit à bon compte, alors que la cote de popularité du Président est en chute libre et que l'exécutif patine. «Le mariage homosexuel est un paravent qui masque l'incapacité du pouvoir à répondre aux vraies urgences. Nous ne sommes pas dupes», prévient encore Bongibault en déroulant son argumentaire: des usines ferment tous les jours ; le chômage flambe, tout comme les impôts ; la croissance est en berne, sinon à l'agonie ; l'euro tangué, l'austérité guette... Sans dissimuler qu'il est aussi

adhérent de l'UMP, il récite son bréviaire d'opposant au pouvoir socialiste, mais c'est lorsqu'il évoque sa vie de jeune homosexuel qu'il est le plus convaincant.

Rien ne justifie le coup d'accélérateur du gouvernement. Surtout, interroge malicieusement Laurence Tcheng, «comment imaginer que François Hollande, qui a fait de la concertation et du dialogue une méthode de gouvernement, puisse refuser d'ouvrir le débat?» Enseignante en ZEP par conviction, cette mère de famille a toujours voté à gauche. Socialiste de coeur, «hollandiste même», tient-elle à préciser, elle connaît le chef de l'Etat sur le bout des doigts. Il a été son professeur à Sciences-Po. Comme Pierre Moscovici, l'actuel ministre des Finances. On ne la lui fait pas. Aussi ne désespère-t-elle pas, avec Frigide Barjot, sa camarade de la promo 1986 - celle d'Arnaud Montebourg, de Jean-François Copé, d'Isabelle Giordano ou d'Anne Roumanoff -, de parvenir à donner suffisamment de la voix pour imposer des états généraux de la famille.

Proche du mouvement des Poissons roses, qui rassemble au PS des catholiques de gauche, Laurence Tcheng a longtemps cru possible d'amender le projet socialiste, de le corriger de l'intérieur pour le rendre plus conforme à ses aspirations philosophique et religieuse. Aujourd'hui, si elle n'a pas renoncé à l'entrisme, elle envisage un combat plus frontal. Le sujet est trop grave pour laisser la majorité entériner un projet qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sismiques sur la conception de la famille et sur la filiation. Comme le souligne encore Xavier Bongibault: «Au moment même

où le gouvernement met fin, au nom de l'égalité et de la justice, aux privilèges de certains, il favorise des intérêts particuliers au détriment du bien commun. Ce n'est pas le moindre de ses paradoxes.»

Aussi, avec Frigide Barjot et Laurence Tcheng, se démultiplient-ils pour fédérer les oppositions au mariage gay et à l'adoption d'enfants par des couples de même sexe. La parodiste commence à avoir une petite expérience de l'agit-prop'. [...] Aujourd'hui, à la tête du collectif Pour l'Humanité durable, Frigide Barjot récidive, des projets plein la tête.”

François Hollande a été élu Président de la République avec les voix de responsables, d'élus et d'électeurs de gauche s'opposant ouvertement au mariage gay et à l'adoption par les couples de même sexe : le résultat de l'élection présidentielle ne suffit donc pas à légitimer de court-circuiter le débat public !

8\_#\\$!@%|#\_\_opinion.png ¬ Parmi les personnalités de gauche opposées au mariage homosexuel et à l'adoption par des couples de même sexe, citons : l'ancien premier ministre socialiste Lionel Jospin (qui institua le PACS), Elisabeth Guigou (qui défendit le PACS devant l'Assemblée en tant que garde des Sceaux, ministre de la Justice), le maire PS de Quimper et conseiller de l'Elysée Bernard Poignant, le maire PS du Vauclin (Martinique) Raymond Occolier, le député du Front de Gauche Patrice Carvalho, l'ancien maire PCF André Gérin.

Parmi les mouvements de gauche opposés à ce projet de loi, citons les Poissons roses (qui militent au PS) et les

signataires de l'«appel de croyants de gauche» (signé par plusieurs dizaines de personnalités de différentes confessions et spiritualités)

9\_#\$\_!@%!#\_opinion.png - Sur cet enjeu clef, se reporter également à l'article "93% des musulmans ont voté pour François Hollande" ci-dessous : François Hollande a gagné l'élection présidentielle grâce au vote de « cette partie de la population, qui représente environ 2 millions d'électeurs ». Or il y a « un point qui les oppose totalement à la gauche et qui les rapproche du vote catholique : la libéralisation des mœurs » : c'est un électorat qui « rejette en bloc » le mariage homosexuel.

Les réserves de Jospin sur le mariage pour tous

Le Journal du Dimanche - 10 novembre 2012 - Anne-Charlotte Dusseaux

«Ce n'est pas une première. Sur le plateau du Grand Journal, Lionel Jospin a réaffirmé vendredi soir ses réserves sur la question du mariage pour tous - sujet sur lequel le gouvernement socialiste vient de présenter un projet de loi. "C'est la position de mon parti, et donc je la respecte (...) Ce n'était pas la mienne au départ", a déclaré l'ancien Premier ministre [...]. "L'idée fondamentale" est que "l'humanité est structurée entre hommes et femmes", et "pas en fonction des préférences sexuelles", a-t-il ajouté sur Canal +.

Le socialiste ne reprend pas non plus à son compte la formule "mariage pour tous", utilisée par le gouvernement. "Je ne sais pas ce qu'est le mariage pour

tous au moment où, non seulement beaucoup de gens se pacsent ou vivent ensemble sans se marier, mais où beaucoup de mariages se défont", a-t-il affirmé. "Il faudrait employer une expression plus précise, qui est un mariage offert aux couples homosexuels", a-t-il précisé.

Depuis plusieurs années, Lionel Jospin fait partie des socialistes qui font entendre une voix discordante sur ce sujet de société."

10\_#!@%!#\_opinion.png - Vidéo de Lionel Jospin sur le plateau du Grand Journal de Canal+

PS: le mariage gay, arme de désunion massive de Jospin Libération - 18 mai 2004 - Paul Quinio

«Sur le fond, Lionel Jospin n'a pas surpris son monde. En se prononçant dans le Journal du dimanche contre le mariage gay et l'adoption d'enfants par des couples homosexuels (Libération d'hier), l'ancien Premier ministre socialiste est resté fidèle à la prudence qui fut la sienne à Matignon sur de nombreux sujets de société, comme le Pacs ou le rallongement du délai de l'interruption volontaire de grossesse. «On peut réprover et combattre l'homophobie tout en n'étant pas favorable au mariage homosexuel», a notamment écrit Jospin, en pointant «une nouvelle tentation bien-pensante» et en souhaitant que «le débat se déroule sans intimidation, ni rappel à un "ordre moral" quel qu'il soit».

Ce faisant, l'ex-chef du gouvernement a d'abord contredit Dominique Strauss-Kahn, son ancien ministre de l'Economie, à l'initiative de la conversion du PS au

mariage gay. [...] «On ne peut pas demander à un lambertiste [le courant trotskiste auquel a appartenu Jospin, ndlr] d'être ouvert sur les questions de société», ironise un député socialiste, lui-même pourtant très prudent sur la question de l'adoption. Plus sérieusement, un autre député PS confie : «Une chose est sûre, c'est que Jospin pense ce qu'il a écrit.»

Court-circuit. Lionel Jospin a, en tout cas, fait un heureux : le député de la Drôme, Eric Besson, seul membre de la direction à avoir nettement pris position contre le mariage gay la semaine passée. L'ex-chef du gouvernement donne aussi raison à tous ceux qui, lors du bureau national, ont exprimé des réserves de fond et réclamé du temps pour débattre de l'adoption et de la parentalité, comme Ségolène Royal, Elisabeth Guigou, ou Arnaud Montebourg. Lionel Jospin, enfin, a satisfait ceux qui se sont étonnés de la précipitation avec laquelle le PS s'est engagé en faveur de la préparation d'une proposition de loi. Lors du bureau national, Marylise Lebranchu, Henri Emmanuelli, Jean Glavany et Paul Quilès ont déploré que la direction approuve aussi vite DSK, qui avait court-circuité les instances du parti en s'exprimant dans Libération. Ainsi Jean-Marc Ayrault, le président du groupe PS à l'Assemblée, s'en prend-il cette semaine, dans la revue parlementaire Tribunes socialistes, aux «effets d'annonce ou coups publicitaires. [...] On ne redéfinit pas le droit familial, les rapports entre parents et enfants, comme on baisse un taux de TVA. [...] Rien n'est pire que de légiférer dans la précipitation et sous l'influence médiatique».

Sur le fond, si Ayrault assure n'avoir «ni tabou ni



préjugé», il prend ses distances avec l'argument sur lequel s'est appuyé François Hollande la semaine passée : «L'égalité des droits, qui est un principe fondamental, n'est pas l'uniformité des droits», écrit le député de Loire-Atlantique. Là encore, Jean-Marc Ayrault est plus proche de Jospin que du premier secrétaire : dans son texte, l'ancien Premier ministre balaye l'argument sur l'égalité des droits «comme si elle devait effacer toute différence».

Alors que sa compagne Ségolène Royal s'est dite «réservée» sur le mariage gay, François Hollande est, bien sûr, atteint par la sortie jospinienne. C'est la première fois que l'ex-Premier ministre s'immisce aussi nettement dans les débats internes au PS sur un sujet d'actualité. Et en désavouant la position du parti...”

« Mariage » homosexuel : « La Martinique dit non »  
Famille Chrétienne - 29 septembre 2012 - Raymond Occolier (maire PS du Vauclin, en Martinique), interviewé par Samuel Pruvot

“Raymond Occolier, maire du Vauclin, en Martinique, est une grande figure du PS local. Dans l’île, il a pris la tête de la fronde contre le « mariage » homosexuel. Au nom de la gauche et de sa foi chrétienne. Décoiffant.

Comment réagissent les maires martiniquais au projet de « mariage » homosexuel ?

La plupart des maires affirment qu’il sera impossible de célébrer ces mariages chez eux. Le journal France Antilles du 22 septembre a interrogé tous les élus. Résultat : 20 sur 34 déclarent qu’ils refuseront de marier des couples homosexuels ! Et les 14 autres précisent qu’ils demanderont à d’autres officiers d’état civil de le

faire à leur place...

Être à gauche et contre le « mariage » -homosexuel, c'est donc possible ?

Évidemment ! La Martinique est majoritairement à gauche. Certains sont dans la majorité présidentielle, d'autres avec le Front de gauche, comme Bruno Nestor Azérot, député-maire de Sainte-Marie, qui est « fondamentalement contre » ce -projet de loi.

D'où vient cette opposition ?

Les gens n'avaient pas bien lu le programme de François Hollande ! Les Martiniquais ont d'abord voté contre Sarkozy. Certains étaient certes conscients du projet de « mariage » homosexuel, mais ils s'imaginaient que cela ne passerait jamais dans l'opinion, tout comme le vote des étrangers.

Cela n'explique pas la récente fronde des maires de Martinique...

Il y a un paradoxe chez nous. Lors du dernier référendum local, on nous a demandé de choisir : être traités comme les autres départements, ou bénéficier de l'autonomie. Nous avons choisi d'être « comme les autres ». Mais on ne peut pas gommer l'Histoire, ni l'influence de la foi chrétienne en Martinique. Les Martiniquais sont majoritairement chrétiens, même si tous ne sont pas pratiquants. Pour nous, le mariage est l'union d'un homme et d'une femme. On ne peut pas demander à des chrétiens d'accepter le mariage entre deux hommes ou deux femmes !

Cette opposition ne va-t-elle pas finir par vous attirer les foudres de la métropole ?

Non. Même si la loi est votée, la majorité des maires

refuseront de célébrer des « mariages » homosexuels. Tout simplement. Les couples de même sexe ne viendront pas nous voir.

Le PS peut exiger une discipline commune...

J'ai déjà été convoqué par le PS en 2004 à cause de mon opposition au « mariage » homosexuel. J'ai expliqué que j'étais déjà venu à l'époque de François Mitterrand. Il y avait alors plusieurs courants, dont celui des chrétiens de gauche autour de Jacques Delors. Je ne voulais pas me renier. J'ai donc expliqué : « Si vous êtes gênés, je peux me retirer ». Ils m'ont dit : « Non, non... Mais cela la fiche mal que tu dises tout ça en public ».

J'ai subi beaucoup de pressions. Par exemple, beaucoup de lobbies avaient tout fait pour empêcher la visite de Ségolène Royal dans ma ville en 2007, en me taxant d'homophobie. Elle est finalement venue.

La pression n'est-elle pas encore plus forte aujourd'hui ? Non. La pression est retombée. Car les Renseignements généraux savent que -l'immense majorité de la population est derrière nous. De toute façon, le « mariage » homosexuel, je ne le ferai pas. Je ne redoute pas les sanctions. C'est le chrétien qui parle, pas uniquement le citoyen. Je ne peux pas faire quelque chose que Dieu réprouve. C'est ma conscience qui hurle ! Le gouvernement pourra mettre la pression, je ne céderai pas.”

Mariage homosexuel : les réserves du maire socialiste de Lyon

Le Parisien - 26 octobre 2012 - LeParisien.fr

“Gérard Collomb, le maire socialiste de Lyon, n'a pas manifesté d'enthousiasme excessif sur le mariage

homosexuel ce vendredi matin sur Europe 1 [...].

«Est-ce que vous célébrerez des mariages avec des couples homosexuels ? », lui a demandé Bruce Toussaint. «Moi, je ne célèbre aucun mariage puisque les mariages se font dans les mairies d'arrondissements. Donc je laisserai à mes adjoints le soin de célébrer ces mariages», a répondu le maire de la troisième ville de France, se gardant d'apporter son soutien au gouvernement sur ce dossier.

[...] «Sur le mariage homosexuel, je me suis longtemps interrogé», a reconnu Gérard Collomb. [...]

Parmi [mes amis proches], a poursuivi le maire de Lyon, il y a des homosexuels. Mais je ne suis pas sûr que mes amis homosexuels veulent obligatoirement se marier.»

«Il y a quelque chose qui me semble plus important sur le long terme, a poursuivi le sénateur socialiste : c'est que l'on évite de faire en France ce que l'on fait aux Etats-Unis, en Californie par exemple, c'est à dire une véritable industrie du portage d'enfants. Ca, ça serait une vraie difficulté pour notre société.» ”

Mariage homosexuel, les politiques divisés

Le Parisien - 7 novembre 2012 - Cindy Belhomme

“Patrice Carvalho, Front de gauche, député de la 6e circonscription. Carvalho n'est pas sur la même longueur d'onde que son chef de parti, Jean-Luc Mélenchon, qui veut « l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homos ». Il s'explique : « Je voterai contre. J'ai voté le pacs et c'est suffisant. Le mariage, c'est un homme et une femme qui peuvent concevoir un enfant. La nature n'est pas faite autrement. » Pour le reste : « Ce dossier, ce n'est pas la priorité des

Français en ce moment, c'est de l'enfumage! » s'agace le député.”

Mariage gay, veillée d'armes

Valeurs Actuelles - 20 septembre 2012 - Fabrice Madouas

“Les enjeux sont trop importants pour que les Français soient tenus à l'écart. Associations et parlementaires réclament la tenue d'états généraux de la famille. [...]

Car le mariage homosexuel indispose aussi des élus de gauche. En 1998, les députés PS étaient si peu nombreux dans l'Hémicycle que la gauche dut s'y prendre à deux fois pour faire adopter le Pacs, ce que François Hollande veut éviter. L'un d'eux confie, sous couvert d'anonymat, que le mariage gay ne fait pas l'unanimité : « Lionel Jospin y était hostile », rappelle-t-il. « Le mariage est, dans son principe et comme institution, l'union d'un homme et d'une femme. [...] On peut respecter la préférence amoureuse de chacun sans automatiquement institutionnaliser les moeurs », écrivait l'ancien premier ministre dans le Journal du dimanche en 2004.

Élisabeth Guigou, qui défendit le Pacs devant l'Assemblée, était encore plus catégorique en 1998 : « Pourquoi l'adoption par un couple homosexuel serait-elle une mauvaise solution ? Parce que le droit, lorsqu'il crée des filiations artificielles, ne peut ni ignorer ni abolir la différence entre les sexes. [...] Mon refus de l'adoption pour des couples homosexuels est fondé sur l'intérêt de l'enfant, sur son droit à un milieu familial où il puisse structurer son identité et épanouir sa personnalité. »

C'est finalement DSK qui convertit le PS au mariage gay : « Certains pensent que, par nature, il est dommageable pour un enfant d'être élevé par un couple homosexuel. Je considère que c'est une faute morale et [...] un non-sens scientifique », déclara-t-il dans Libération le 11 mai 2004. D'abord circonspect, le premier secrétaire, François Hollande, finit par se rallier à cette position, malgré les réticences de Jean-Marc Ayrault : « On ne redéfinit pas le droit familial, les rapports entre parents et enfants, comme on baisse un taux de TVA. [...] Rien n'est pire que de légiférer dans la précipitation et sous influence médiatique », estimait à l'époque le maire de Nantes.

C'est aussi ce que pensent les signataires de l'"appel de croyants de gauche" publié sur Internet. [...] Une inquiétude que partagent les Poissons roses. Cette association de gauche souhaite elle aussi l'organisation d'un débat public. « Plusieurs questions méritent d'être posées, estime son président, Philippe de Roux. La parité entre les hommes et les femmes est une valeur essentielle de la République. Est-ce aussi une richesse dont l'enfant peut profiter pour son éducation ? » »

...interviews télé montrant le cynisme et l'hypocrisie de Dominique Strauss-Kahn, qui décida du revirement du PS en faveur de l'homoparentalité

Philippe de Roux : "Le mariage gay ne fait pas l'unanimité au PS"

Direct Matin - 12 septembre 2012 - Direct Matin

"Les Poissons Roses ont signé une contribution thématique en vue du prochain congrès du Parti socialiste, qui traite notamment des questions éthiques

et familiales. Ce mouvement, qui revendique 700 adhérents, prend position sur la question du mariage gay et réclame des "états-généraux du mariage".

Les déclarations de Christiane Taubira au sujet du mariage homosexuel publiées mardi matin dans La Croix vous ont-elles surpris ?

Non, pas du tout. Elles sont parfaitement en phase avec le point de vue que Dominique Bertinotti (ministre déléguée en charge de la famille, NDLR) avait exposé à l'université d'été de La Rochelle où nous étions présents. L'argument essentiel, c'est l'égalité. Nous, nous réclamons un débat. Nicolas Sarkozy avait fait du mariage gay un point de clivage.

Pour notre part, nous refusons d'en faire une question partisane. Organisons des états généraux et prenons le temps de poser de bonnes questions. On entend souvent : "Il vaut mieux qu'un enfant soit adopté par deux homos qui s'aiment que par deux hétéros qui ne s'aiment pas". Nous répondons par une question : "Les services sociaux sont-ils discriminatoires en proposant en priorité à un enfant à adopter un couple stable formé d'un homme et d'une femme ?"

Vous parlez d'une "barrière mentale"

Oui, c'est un phénomène que l'on constate régulièrement sur cette question en particulier. Il est très difficile d'avancer des arguments de raison, de justice, ou encore de raisonner du point de vue des droits de l'enfant. Si l'on éprouve quelques réticences à voir le mariage étendu aux personnes homosexuelles, alors on se dit : "Je suis méchant, je suis discriminant".

Il faut sortir de cela. Nous considérons que les

personnes homosexuelles sont une richesse pour tous - à l'instar d'un Michel Ange, d'un Proust ou d'un Max Jacob - pour autant nous ne voulons pas contourner un vrai débat sur le mariage républicain dont les valeurs sont, je vous le rappelle, l'altérité, le brassage des familles et le goût de la différence et de l'engagement durable.

Comment imaginez-vous ces "états-généraux du mariage et de la précarité familiale" que vous appelez de vos vœux ?

Il faut réunir des associations homosexuelles et familiales, des psychologues, des représentants des religions, des représentants du monde politique et des citoyens, et prendre le temps de la réflexion et de l'écoute. Posons toutes les questions. On peut trouver légitimes certaines demandes issues des personnes homosexuelles, notamment du point de vue législatif ou fiscal, sans pour autant toucher à ce symbole fort qu'est le mariage. J'en ai marre des anathèmes.

Entre les tenants d'une vision incantatoire du progrès et ceux qui voient un blasphème dans le moindre geste en direction des homosexuels. Il faut sortir ce débat du terrain religieux où il n'a rien à faire.

Le débat aura vraiment lieu au PS ?

Oui, j'en suis sûr. Nous en parlons régulièrement avec des figures éminentes et le mariage homosexuel ne fait pas l'unanimité au sein du PS. Comme il ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté homosexuelle, à supposer que l'on puisse parler d'une communauté."

« Mariage » homosexuel et adoption : le débat interdit

Famille Chrétienne - 1 septembre 2012 - Samuel Pruvot,



avec Marie de Peuffeilhoux

« Derrière un consensus de façade à gauche sur le mariage et l'adoption par des personnes de même sexe, il existe des voix discordantes. Pourtant, une telle décision serait lourde de conséquences, comme le soulignent Mgr Rey, ainsi que le philosophe Thibaud Collin, dans son essai percutant [20\\_#\\$\\_!@%#!#\\_ir.gif](#) -. C'est un proche de François Hollande, Bernard Poignant, qui se confie : « Sur mon blog, j'ai fait part de mes réserves à propos de l'homoparentalité », explique le maire PS de Quimper, qui poursuit : « Je crois que l'enfant a besoin de l'altérité. Comme orphelin, je me suis construit dans l'altérité du père absent... Tout enfant doit savoir qu'il a un père et une mère ». Voix dissonante ou voix de la prudence au sein de la majorité ? Depuis juin, Bernard Poignant fait partie des conseillers qui disposent d'un bureau à l'Élysée. Sa prise de position dérange certains, à en croire le principal intéressé : « Après lecture de mon blog, la revue Têtu m'a sommé de lui répondre. Et moi, j'ai refusé ! Je suis libre de ma pensée. Je n'ai tué personne, je ne passe pas devant un tribunal. Au nom de quoi, d'ailleurs ? » Au nom d'une pensée à sens unique qui voudrait que le débat sur l'ouverture du mariage et de l'adoption aux homosexuels passe à la trappe avant même d'arriver devant les parlementaires.

Le débat est-il vraiment interdit ? Dans l'arène médiatique, ceux qui ne respirent pas l'air du temps manquent parfois d'oxygène. Patrick Kéchichian, ancien journaliste au Monde, auteur dans le même quotidien

d'une tribune intitulée « Mariage gay : le mauvais procès fait à l'Église », explique à FC : « Les journalistes sont souvent – pas toujours, soyons justes – des représentants de la norme sociologique. Ils répètent une opinion majoritaire, une sorte de vulgate qui les fait paraître informés ». Sur le plan politique, la liberté d'expression en prend un coup.

L'auteur de Petit éloge du catholicisme<sup>21</sup>\_\_\$!@%#!#\_\_ir.gif ¬ (Gallimard) poursuit : « Ainsi, être de gauche, c'est forcément être pour le mariage et l'adoption homosexuels. Affirmer le contraire, ou ne serait-ce qu'émettre un doute, vous range immédiatement dans l'autre camp. Et si vous êtes de gauche ou écologiste, dans le camp des traîtres à votre parti ».

Bref, aucun état d'âme n'est admis à l'heure des batailles législatives. Un seul objectif : mettre en œuvre cette promesse de campagne. Patrick Kéchichian s'en désole : « Rien ne devrait empêcher un homme ou une femme de gauche de juger impossible, scandaleux et gravissime un tel projet de loi ».

À gauche de la gauche, André Gérin a, lui, décidé d'écouter sa conscience : « Pour moi, ce sujet relève de l'éthique personnelle ». Ce n'est pas la première fois que cet ancien député-maire PCF bouscule la doxa du parti. Aujourd'hui conseiller municipal à Vaulx-en-Velin, près de Lyon, il cultive sa liberté de parole : « Franchement, ce n'est pas grave d'être mal vu par son parti. Ce qui compte, après tout, ce sont les citoyens ! Au PC, j'ai été mis au piquet sur le voile intégral... Il faut de la

couenne pour résister, car il y a des blessures ». Pourquoi prendre ce risque de mettre en doute l'opportunité du « mariage » homosexuel ? À cause d'une certaine idée de la politique : « Le système est aujourd'hui en fracture avec le peuple de France. On a tendance à plus s'occuper du sociétal que du social. Il ne faudrait pas que le mariage homosexuel soit l'arbre qui cache la forêt... » André Gérin brocarde les députés du PS : « Le fait d'être au pouvoir n'aide pas : tout le monde doit s'aligner comme des boutons de guêtre ! J'espère quand même qu'il y aura des députés PS qui exprimeront un point de vue plus nuancé ».

La nuance est-elle possible quand le débat devient combat ? Christophe Barbier, directeur de la rédaction à L'Express, en doute. Il confie à FC : « Il y a le souvenir cuisant du pacs en 1998. Jospin voulait faire la loi et ça n'a pas marché à cause de l'absentéisme des parlementaires de gauche. Il a fallu reprendre les choses à zéro ! François Hollande ne veut pas se faire piéger à nouveau ». Conséquence logique, pas de débat en interne et surtout pas de défections. « Le jour J, il ne faudra pas que les députés PS des campagnes – ils ne sont pas toujours fans du mariage gay – se fassent porter pâles. Bertinotti [la ministre déléguée à la Famille, Ndlr] en a parlé dès la Gay Pride, histoire de donner un tour de verrou supplémentaire. Celui qui décidera d'être en rupture, il faudra qu'il assume... »

En attendant, certains se préparent dans l'ombre. « Je ne répondrai pas aux oukases de mon parti sur une question qui touche la conscience », explique sous couvert d'anonymat un parlementaire PS. « C'est

comme la question de la peine de mort en 1981, cela dépasse les groupes politiques. Je ne serai pas de ceux qui votent en fonction d'une majorité chiffrée ! » Cet élu n'est d'ailleurs pas opposé bec et ongles au « mariage » homosexuel quand « les couples de même sexe ont un projet de vie ». Mais il ajoute ensuite : « Je sais bien que la solution idéale, pour un enfant, est d'avoir un père et une mère qui l'aiment ».

Aujourd'hui, le moindre doute semble impossible. Le parlementaire avoue ses craintes : « Le premier débat sera celui au sein du PS. En faisant preuve de nuances, je ne me ferai pas que des amis politiques. J'espère avoir la force de le faire... » Cette force, Bernard Poignant la recommande à tous les élus. De gauche ou de droite. « Sur toutes les questions de société, j'ai suggéré depuis longtemps à François Hollande de lever les disciplines de groupe. Je crois qu'il faut laisser chaque parlementaire se déterminer en conscience et ne pas les montrer du doigt. » Pas de stigmatisation, dans un sens ou dans un autre.”

Hollande réservé sur le mariage gay

Le Parisien - 8 novembre 2012 - Nathalie Schuck

“De l'aveu même de ses plus proches amis, le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels, François Hollande « n'y croit pas tant que ça ». « Au fond, je ne suis pas sûr qu'il soit convaincu de tout ça », confie un de ses très proches, qui rappelle que le président n'est lui-même jamais passé devant le maire : « C'est sa liberté, il ne s'est jamais marié. »

Si cette réforme phare, qui constituait sa promesse no 31, a passé hier le cap du Conseil des ministres, c'est

donc, expliquent les mêmes, parce qu'il sait que ce sujet est un curseur incontournable pour un président de gauche.

« Sur les questions de société, il n'est pas très à l'aise. Il a une vision classique de la société. Il a eu une éducation bourgeoise, avec une mère assistante sociale, un père très à droite, ça reste! », rappelle un vieux compagnon de route, qui ajoute même : « Dans son esprit, un couple homo, ça reste une étrangeté. » Hollande sait aussi que l'opinion reste fluctuante. « Il connaît la société finement, il a fait les marchés de Tulle pendant vingt ans », rappelle un proche. Son ami et conseiller Bernard Poignant, qui organise des déjeuners d'élus à l'Elysée, l'a alerté : « Ça trouble. »

Devant ses ministres réunis hier à l'Elysée, le président a donc salué le mariage et l'adoption « pour tous » comme un « progrès ». Mais il a souligné qu'il jugeait le débat « légitime ».

Sur la procréation médicalement assistée (PMA), qui ne figure pas dans le texte gouvernemental, il serait « plutôt en retrait », selon un conseiller du Palais. A ses yeux, la réforme va déjà assez loin. La PMA, qui ferait l'objet d'un amendement des députés PS, devrait donc être renvoyée à un hypothétique texte sur la famille ou la bioéthique.

Homme de synthèse après onze années passées à la tête du Parti socialiste, il « n'aime pas cliver », rappellent ses intimes. « La situation est tendue dans les familles avec les plans sociaux, le pouvoir d'achat, le chômage. Il ne veut pas crispier la société. Or, les sujets de société sont clivants », relève un conseiller. François Hollande sait,

surtout, qu'il sera jugé sur les questions économiques, et pas sur le droit de vote des étrangers — officieusement enterré — ou le mariage gay. Un de ses amis en convient : « La rupture idéologique qu'aurait souhaitée un certain nombre de gens n'est pas là. »

Mariage homo, débat piégé

Les Echos - 12 septembre 2012 - Guillaume Tabard

“On attendait un grand débat de société, de civilisation même, mobilisant toutes les sensibilités du pays. En dévoilant dès maintenant dans « La Croix » le projet de loi sur la mariage et l'adoption pour les couples homosexuels, Christiane Taubira a commencé par déclencher un imbroglio politique.

En parlant au lendemain de l'annonce d' « efforts » budgétaires par le chef de l'Etat, la garde des Sceaux donne le sentiment que le gouvernement allume un contre-feu sociétal pour faire avaler aux Français l'amère potion fiscale. Comme l'avait fait Zapatero en Espagne.

Alors que Hollande et Ayrault venaient de proclamer la fin des « couacs » ministériels, Taubira prend de court sa collègue Dominique Bertinotti, qui, du coup, parle d'un simple « préprojet ». [...]

Le gouvernement a fait le choix de lier les questions du mariage et de l'adoption. Un choix politique risqué. Car la seule question du mariage homosexuel faisait la quasi-unanimité à gauche et divisait la droite, alors que la question de l'adoption est à la quasi-unanimité rejetée à droite et embarrasse à gauche. « L'enfant se construit dans l'altérité homme-femme », estime le socialiste Bernard Poignant dans « Famille chrétienne », en

plaidant pour la liberté de vote, tandis qu'Alain Juppé, favorable à l' « union » homosexuelle, dit sur son blog « ne toujours pas arriver à accepter l'idée qu'un enfant puisse avoir deux parents du même sexe ». En cherchant à clore le débat avant qu'il ait lieu, le gouvernement risque l'effet boomerang. »

Appel - Pour un vrai dialogue sur l'essentiel, un appel de croyants de gauche

La Vie - 12 septembre 2012 - Texte signé par plusieurs dizaines de personnalités de différentes confessions et spiritualités

“Des chrétiens de gauche ont pris l'initiative d'un appel demandant au Président François Hollande, au gouvernement et à la majorité de faire preuve de patience et de prudence en matière d'euthanasie, de mariage gay et d'homoparentalité. Le texte est signé par plusieurs dizaines de personnalités de différentes confessions et spiritualités.

Juifs, bouddhistes, musulmans, franc-maçons, chrétiens signataires de ce texte... nous sommes ensemble, au-delà de nos singularités, attachés à une certaine conception de la personne humaine et de sa dignité. Nous nous situons politiquement à gauche et nous espérons beaucoup de l'impulsion portée par François Hollande, son gouvernement et sa majorité. Nous nous reconnaissons dans leur projet de bâtir une société juste, pluraliste et solidaire, ouverte sur le monde, sensible aux défis de l'écologie. Mais une société également attentive aux repères anthropologiques et éthiques transmis par nos diverses traditions.

C'est pourquoi, nous nous interrogeons sur certaines

mesures "sociétales" contenues dans le programme du candidat socialiste à la présidentielle et confirmées lors des législatives. Elles concernent l'euthanasie, le mariage entre personnes du même sexe et l'homoparentalité. Elles nous paraissent de nature à diviser profondément l'opinion, parce qu'elles proposent de légiférer dans des domaines qui touchent à l'essentiel de la personne humaine ; à un niveau où la revendication de certaines "libertés individuelles" peut être perçue comme destructrice de notre patrimoine symbolique, donc des exigences du "vivre ensemble" et du bien commun.

Aujourd'hui l'urgence est au redressement du pays. Il exige le rassemblement, au-delà des seuls électeurs de gauche, des citoyens acquis à des idéaux de justice, mais attachés au respect d'un ordre symbolique qui leur semble de portée universelle. Nous n'ignorons pas que ces projets de réformes sociétales constituent autant de "promesses" électorales et qu'un élu s'honore à tenir ses engagements. Celui qui a été pris devant les Français est de "soumettre" ces réformes au Parlement, pas de les faire voter dans la précipitation, sans en mesurer tout le poids.

Sur des enjeux aussi cruciaux, qui engagent les générations futures en touchant aux structures de la parenté, nous appelons gouvernement et majorité à la patience et à la prudence. Nous les invitons à ouvrir un dialogue approfondi et, nous l'espérons, apaisé, permettant à toutes les familles de pensée de s'exprimer. Un dialogue ne se satisfaisant pas de l'irréductibilité des positions de ceux qui considèrent ces questions par



nature "non-négociables", ou de ceux qui, au nom d'une légitimité électorale fraîchement acquise, entendent imposer mécaniquement le point de vue de la majorité parlementaire.

La quête républicaine du bien commun suppose qu'une diversité de convictions puisse s'exprimer au sein d'une laïcité porteuse de sens, de liberté et ouverte aux questions essentielles de la condition humaine. Nous avons foi en l'avenir démocratique de notre pays, comme en la capacité de ses citoyens à dépasser leur seul point de vue. C'est dans cette dynamique que nous entendons engager durablement notre action."

Mariage gay : quand les leaders du PS étaient réticents

Direct Matin - 16 octobre 2012 - Direct Matin

"Elisabeth Guigou contre l'adoption en 1998

Le 3 novembre 1998 à l'Assemblée Nationale, en plein débat sur le PACS, la garde des Sceaux du gouvernement Jospin qui soutient le projet, fait cependant part de son hostilité à l'adoption par les couples homosexuels.

Elisabeth Guigou disait alors : « Pourquoi l'adoption par un couple homosexuel serait-elle une mauvaise solution ? Parce que le droit, lorsqu'il crée des filiations artificielles, ne peut ni ignorer, ni abolir la différence entre les sexes. [...] Je veux être parfaitement claire : je reconnais totalement le droit de toute personne à avoir la vie sexuelle de son choix. Mais je dis avec la plus grande fermeté que ce droit ne doit pas être confondu avec un hypothétique droit à l'enfant. [...] ».

Lionel Jospin contre le mariage homosexuel en 2004

Six ans plus tard, le 17 mars 2004, une tribune dans le

Monde intitulée « Manifeste pour l'égalité des droits » appelle les maires à « célébrer des unions entre personnes de même sexe ». Ce texte lance pour de bon le débat dans les couloirs du 10 rue de Solférino et donne naissance aux premières divisions autour de la question. Dominique Strauss-Kahn est alors à la tête du mouvement favorable à la légalisation du mariage gay.

Le premier à exprimer sa désapprobation n'est autre que Lionel Jospin. En mai 2004, l'ex-premier Ministre plantait le décor à sa façon. « On peut réprouber et combattre l'homophobie tout en n'étant pas favorable au mariage homosexuel », dit-il au cours d'un entretien au Journal du dimanche. Une position accordée à celle de son épouse, la philosophe Sylviane Agacinsky. Trois ans plus tard, cette dernière publiait dans Le Monde une tribune dans laquelle elle analysait avec circonspection le remplacement de la dualité homme / femme par la dualité homosexuel / hétérosexuel.

La même année, Jean-Marc Ayrault joue la carte du principe de précaution

« L'égalité des droits, qui est un principe fondamental, n'est pas l'uniformité des droits », écrivait alors l'ancien député de Loire-Atlantique dans Tribunes Socialistes. "On ne redéfinit pas le droit familial, les rapports entre parents et enfants, comme on baisse un taux de TVA. [...] Rien n'est pire que de légiférer dans la précipitation et sous l'influence médiatique" précise le futur Premier ministre.

Toutefois, celui qui est alors le chef du groupe parlementaire socialiste à l'Assemblée nationale, précise que sur le sujet, il ne présente "ni tabou, ni préjugé".

Ségolène Royal : « La famille, c'est un père et une mère » (2006)

En 2006, la course à l'investiture socialiste pour la présidentielle bat son plein. Ségolène Royal, la future candidate du PS à l'Élysée, reste réservée face à la perspective d'une loi accordant le feu vert aux mariages gay. « La famille, c'est un père et une mère », affirme-t-elle dans une interview donnée le 23 février 2006 au Parisien/Aujourd'hui en France.

Pourtant un an plus tard, elle annonçait dans son pacte présidentiel vouloir garantir en cas d'élection « l'égalité des droits pour les couples du même sexe ».

Ce sont donc plusieurs des figures majeures du PS qui ont fait part de leurs réserves sur le mariage homosexuel et/ou l'adoption par les couples du même sexe. Aujourd'hui, l'unité semble plus grande en apparence. » De nombreux électeurs de François Hollande et de la gauche sont totalement opposés au "mariage pour tous" homosexuel

93% des musulmans ont voté pour François Hollande

La Vie - 7 mai 2012 - Marie-Pia Rieublanc

“Une étude réalisée par l'institut de sondages OpinionWay le jour du deuxième tour révèle une adhésion massive des musulmans au parti socialiste. Elle témoigne d'un rejet du sarkozysme mais pas de toutes les valeurs de la droite, notamment sur les questions sociétales comme l'homosexualité.

Les musulmans réclamaient le changement, et ils l'ont eu. Selon une étude du corps électoral menée par OpinionWay et Fiducial le 6 mai pour Le Figaro sur 10

000 votants, 93% des pratiquants ont glissé un bulletin « François Hollande » dans leur enveloppe. Seuls 7% d'entre eux ont voté pour Nicolas Sarkozy.

Le candidat socialiste est plébiscité depuis le début de la campagne par cette partie de la population, qui représente environ 2 millions d'électeurs selon l'institut de sondages. Déjà au premier tour, la même étude avait montré que 59% d'entre eux avaient voté pour lui. [...]

« Pour autant, il ne s'agit pas d'un rejet de la droite en général », précise Julien Goarant. Selon le spécialiste, les musulmans pratiquants adhèrent à certaines valeurs de droite. « Quand on leur pose la question, ils disent être pour plus de sécurité et contre la carte scolaire, des sujets défendus par la droite ». Il est même un point qui les oppose totalement à la gauche et qui les rapproche du vote catholique : la libéralisation des mœurs. « C'est un électorat très conservateur, qui rejette en bloc l'homosexualité par exemple ».

« Mariage » homosexuel : « La Martinique dit non »

Famille Chrétienne - 29 septembre 2012 - Raymond Occolier (maire PS du Vauclin, en Martinique), interviewé par Samuel Pruvot

“Raymond Occolier, maire du Vauclin, en Martinique, est une grande figure du PS local. Dans l'île, il a pris la tête de la fronde contre le « mariage » homosexuel. Au nom de la gauche et de sa foi chrétienne. Décoiffant.

Comment réagissent les maires martiniquais au projet de « mariage » homosexuel ?

La plupart des maires affirment qu'il sera impossible de célébrer ces mariages chez eux. Le journal France Antilles du 22 septembre a interrogé tous les élus.

Résultat : 20 sur 34 déclarent qu'ils refuseront de marier des couples homosexuels ! Et les 14 autres précisent qu'ils demanderont à d'autres officiers d'état civil de le faire à leur place...

Être à gauche et contre le « mariage » -homosexuel, c'est donc possible ?

Évidemment ! La Martinique est majoritairement à gauche. Certains sont dans la majorité présidentielle, d'autres avec le Front de gauche, comme Bruno Nestor Azérot, député-maire de Sainte-Marie, qui est « fondamentalement contre » ce -projet de loi.

D'où vient cette opposition ?

Les gens n'avaient pas bien lu le programme de François Hollande ! Les Martiniquais ont d'abord voté contre Sarkozy. Certains étaient certes conscients du projet de « mariage » homosexuel, mais ils s'imaginaient que cela ne passerait jamais dans l'opinion, tout comme le vote des étrangers.

Cela n'explique pas la récente fronde des maires de Martinique...

Il y a un paradoxe chez nous. Lors du dernier référendum local, on nous a demandé de choisir : être traités comme les autres départements, ou bénéficier de l'autonomie. Nous avons choisi d'être « comme les autres ». Mais on ne peut pas gommer l'Histoire, ni l'influence de la foi chrétienne en Martinique. Les Martiniquais sont majoritairement chrétiens, même si tous ne sont pas pratiquants. Pour nous, le mariage est l'union d'un homme et d'une femme. On ne peut pas demander à des chrétiens d'accepter le mariage entre deux hommes ou deux femmes !

Cette opposition ne va-t-elle pas finir par vous attirer les foudres de la métropole ?

Non. Même si la loi est votée, la majorité des maires refuseront de célébrer des « mariages » homosexuels. Tout simplement. Les couples de même sexe ne viendront pas nous voir.

Le PS peut exiger une discipline commune...

J'ai déjà été convoqué par le PS en 2004 à cause de mon opposition au « mariage » homosexuel. J'ai expliqué que j'étais déjà venu à l'époque de François Mitterrand. Il y avait alors plusieurs courants, dont celui des chrétiens de gauche autour de Jacques Delors. Je ne voulais pas me renier. J'ai donc expliqué : « Si vous êtes gênés, je peux me retirer ». Ils m'ont dit : « Non, non... Mais cela la fiche mal que tu dises tout ça en public ».

J'ai subi beaucoup de pressions. Par exemple, beaucoup de lobbies avaient tout fait pour empêcher la visite de Ségolène Royal dans ma ville en 2007, en me taxant d'homophobie. Elle est finalement venue.

La pression n'est-elle pas encore plus forte aujourd'hui ?

Non. La pression est retombée. Car les Renseignements généraux savent que -l'immense majorité de la population est derrière nous. De toute façon, le « mariage » homosexuel, je ne le ferai pas. Je ne redoute pas les sanctions. C'est le chrétien qui parle, pas uniquement le citoyen. Je ne peux pas faire quelque chose que Dieu réprouve. C'est ma conscience qui hurle ! Le gouvernement pourra mettre la pression, je ne céderai pas.”

Un manque de concertation des maires, qui n'ont pas été consultés et restent opposés à la célébration de

**mariages gays en mairie : vers une clause de conscience ou la désobéissance civile ?**

**La voix des maires**

**Famille Chrétienne - 2 décembre 2006 - Philippe Oswald**  
"C'est le scoop du Congrès des maires de France : selon un sondage Ifop commandé par le collectif "Maires pour l'enfance" ([www.mairespourlenfance.com](http://www.mairespourlenfance.com)), 81 % des maires interrogés souhaitent "maintenir le modèle parental avec un père et une mère au nom de l'intérêt de l'enfant". Cette confortable majorité, qui transcende évidemment les clivages politiques, contraste avec les sondages montrant le glissement de l'opinion publique vers l'acceptation résignée du "mariage homosexuel", porte ouverte à "l'homoparentalité"."

**Les maires contre le « mariage » homosexuel : la fronde revient**

**Famille Chrétienne - 13 septembre 2012 - Samuel Pruvot**  
"Les maires seront bientôt obligés de célébrer des mariages entre personnes du même sexe : c'est ce qu'annonçait la ministre de la Justice le 10 septembre dernier. En réaction à ce coup de force, Franck Meyer (Nouveau Centre) relance le Collectif des maires pour l'enfance qui avait mobilisé, en 2006, près de 12 000 élus contre un projet du même ordre. Il s'attend à un rassemblement d'ampleur comparable.

À la question de La Croix : « Autoriserez-vous les maires qui le souhaiteront à ne pas célébrer de mariages entre homosexuels ? », la garde des Sceaux répond « Non ». Comment réagissez-vous ?

Je suis très choqué par ces propos de Mme Taubira. D'un côté, elle repousse l'idée que des maires refusent

de célébrer ces « mariages ». De l'autre, elle dit travailler en concertation avec les élus locaux, notamment avec l'Association des maires de France (AMF). C'est faux ! La consultation n'a pas eu lieu. On ne peut pas dire qu'« on travaille avec des élus » quand on n'a pas pris la peine de les consulter.

Christiane Taubira insiste sur le fait que les maires représentent l'État quand ils célèbrent un mariage et qu'ils exercent leur mission avec fierté...

C'est exact, nous en sommes fiers de cette mission. Mais Mme Taubira ne va pas au bout du raisonnement : pourquoi en sommes-nous fiers ? Parce que nous avons conscience de poser un acte qui institutionnalise l'union d'un homme et d'une femme, une union reconnue par la République parce qu'elle ouvre sur l'accueil des enfants. En lisant le code civil, nous rappelons les obligations de l'homme et de la femme, l'un vis-à-vis de l'autre, et la perspective de fonder une famille. Nous rappelons aux époux les obligations des parents, père et mère, vis-à-vis des futurs enfants. Pour quantité de maires, ce rôle d'officier d'état civil ne relève pas du simple décorum. On n'est pas dans le théâtral ! On n'est pas non plus à Dallas, où on paye quelqu'un, avec une écharpe et un chapeau sur la tête, qui déclare « Vous êtes mariés » ! Certains maires réclament déjà une « clause de conscience », est-ce votre cas ?

Je n'en suis pas encore là. Pour moi, on ne saurait vouloir « refonder la famille et la filiation » sans un vrai débat. Beaucoup de voix s'élèvent actuellement afin de réclamer des « états généraux de la famille, du mariage et de la filiation », c'est à tout le moins ce que le



gouvernement devrait organiser. La question de la clause de conscience est légitime. Les officiers d'État civil que sont les maires veulent agir « en leur âme et conscience ». Les questions que nous évoquons ensemble posent de réels problèmes, il serait grave de les éluder.

Qu'est-ce qui a changé depuis la mobilisation suscitée par votre collectif en 2006 ?

En 2006, nous disions que les questions du « mariage » homosexuel, de la famille et de la filiation étaient liées. On nous répondait que non. On voit aujourd'hui que nous avons raison. Le gouvernement met tout sur la table en même temps (mariage, filiation, adoption...)

Sauf qu'en 2012, les maires de gauche – solidaires de la promesse de François Hollande – auront plus de mal à vous suivre...

En 2006, 81 % des maires estimaient que le modèle familial structuré autour d'un père et d'une mère devait être préservé. Ces questions du mariage et de la parentalité transcendent les appartenances politiques : la famille n'a pas de couleur politique ! C'est une question qui concerne tout le monde et j'espère très sincèrement que chaque parlementaire saura voter selon sa propre conviction et non sur une consigne partisane. Ca ne me dérange pas d'entendre des points de vue différents du mien. Mais j'estime que mon point de vue aussi doit être entendu ; celui d'un maire qui travaille au quotidien auprès des familles de sa commune et qui a une expertise qu'il désire partager.

Pensez-vous mobiliser beaucoup de maires contre le « mariage » entre personnes de même sexe ?

Je le pense, en effet ! Comme il y a 6 ans, ceux qui vont nous rejoindre seront de toutes tendances politiques, de droite comme de gauche !”

Collectif Maires pour l'enfance : «Aucune concertation sur le mariage homosexuel»

L'Est Eclair - 15 septembre 2012 - , Propos recueillis par Mélanie Lesoif-Kaddar

«Vous faites partie du collectif national des Maires pour l'enfance. De quoi s'agit-il ?

« C'est un collectif créé à l'initiative de Franck Meyer, maire de Sotteville-sous-le-Val en Seine-Maritime. Après la célébration d'un mariage homosexuel par Noël Mammère, il avait voulu réagir en 2007 et avait contacté différents maires. Je fais partie de ceux qui ont répondu présent. Nous avons mis en place une pétition contre cette pratique, que nous avons envoyée dans toutes les communes de France. Et nous avons reçu plus de 12 000 signatures, soit un tiers de maires du pays, de tous bords politiques. »

Vous refaites parler de vous cette semaine avec un communiqué contre les propos de Christiane Taubira, ministre de la Justice, sur le mariage homosexuel...

« Nous avons été fâchés de sa déclaration dans le journal La Croix du 11 septembre dernier. Dans un dossier consacré au projet de loi sur « le mariage pour tous », la ministre laisse entendre qu'elle a entamé un travail de consultation des maires de France. Nous n'avons pas du tout été contactés à ce sujet et les échos que j'ai vout également dans ce sens. »

Vous demandez des états généraux de la famille et de la filiation. Quelles sont vos attentes concrètes ?

« Je suis même favorable à un referendum sur la question. Les maires doivent être consultés mais aussi l'ensemble de la population. C'est un sujet sérieux, qui mérite concertation et débats. Avec l'autorisation du mariage et de l'adoption pour des personnes de même sexe, on remettrait en cause une partie importante de l'organisation dans notre société : celle de la famille et de la parentalité. Ça s'étudie sérieusement. »

Certains maires corses ne célébreront pas les mariages gays

Corse Matin - 16 septembre 2012 -

“La plupart des élus ne sont pas enthousiastes à l'idée de légaliser le mariage homosexuel. Résignés, nombre d'entre eux respecteront la loi. Rebelles, d'autres sont prêts à affronter la désobéissance civile

[...] Entre dispersion, diversion et division, le thème suscite la polémique. Véritables charnières de ce projet de loi, nos élus sont-ils prêts à légitimer l'amour homosexuel ? Quelle que soit la couleur politique, peu d'entre eux le claironnent.

Les grilles de lecture sont différentes et les avis partagés. Il y a les réalistes qui considèrent que ce sujet est « un moyen efficace d'enfumer les Français » ; les conservateurs qui parlent d'un combat idéologique pouvant mettre en péril les valeurs de la famille ; les progressistes pour qui le mariage homosexuel est « une évolution normale » ; les résignés prêts à respecter la loi sans en être convaincus. Autant dire que la gamme des commentaires est vaste.

Il n'est pas aisé pour les élus de gauche de se positionner. Peu nombreux sont ceux qui montent au

créneau sur le sujet. Entre leur majorité gouvernementale, les traditions et leur conviction religieuses, ils affirment vouloir s'en tenir aux dispositions de la loi. Alexandre Sarrola, maire à Sarrola-Carcopino explique : « A titre personnel, cette mesure me choque. Je ne suis pas pour. Mais en tant que maire, je m'en tiendrai aux décisions qui seront prises. Je respecterai la loi, je serai donc obligé de célébrer un mariage homosexuel si le cas se présente dans ma commune. Je suis un républicain. Je ferai preuve d'ouverture ». À la mairie d'Ajaccio, on n'est pas très loquace.

A droite, on s'affirme plus ouvertement. [...] Certains maires de droite y sont résolument opposés. C'est le cas de Charles-Antoine Casanova, maire de Guarguale. « Une institution comme le mariage ne peut-être soumise aux fluctuations des courants de pensée, dit-il. Elle se situe bien au-delà des différences religieuses et des clivages idéologiques. J'estime que les conséquences d'une telle évolution seront dévastatrices pour notre jeunesse. Accepter le mariage homosexuel, c'est diviser, éclater la société et la famille ».

Les maires des petites communes ont du mal à s'imaginer officiant un mariage gay. Si d'aucuns balaient la problématique d'un revers de manche avec « on verra bien en temps voulu », d'autres n'ont pas peur de s'exposer à des poursuites pénales pour « désobéissance civile ».

«Je suis prêt à me soustraire à la loi en refusant d'unir deux personnes de même sexe dans ma commune. Je mesure la dimension de mon action», martèle le maire

de Guarguale.

Sans équivoque, l' élu dit non au projet de loi, en affirmant respecter les homosexuels. « Certains sont des amis que j' affectionne », ajoute-t-il. »

Les grandes religions accueillantes envers les personnes homosexuelles mais opposées au mariage gay et à l'homoparentalité

L'Église catholique contre l'homophobie, contre le mariage homosexuel et contre l'adoption par des couples de même sexe

...plus d'informations sur les catholiques français

Le cardinal Vingt-Trois met en garde le gouvernement contre la naissance d'un « nouveau type de mariage »

La Croix - 18 septembre 2012 - Loup Besmond de Senneville

«La légalisation du mariage pour les personnes homosexuelles entraînera une large redéfinition du mariage, a estimé le cardinal André Vingt-Trois, président de la Conférence des évêques de France et archevêque de Paris, mardi 18 septembre, à la sortie d'une rencontre avec Christiane Taubira, ministre de la justice, et Bertinotti, en charge de la famille. Une rencontre au cours de laquelle il a été écouté « avec beaucoup d'attention », a-t-il souligné.

« L'idée que l'on peut ouvrir le mariage sans le transformer est une illusion, a-t-il averti. Ce serait nourrir une illusion chez nos concitoyens de leur laisser croire que l'on va seulement donner accès au mariage hétérosexuel aux personnes homosexuelles ». Le changement envisagé par le gouvernement produira «

un nouveau type de mariage qui ne sera plus tout à fait le mariage qu'ont connu ceux qui se sont mariés jusqu'à aujourd'hui », a poursuivi le cardinal.

Par ailleurs, l'archevêque de Paris a attiré l'attention des ministres sur « la question que posent l'adoption et la possibilité pour les enfants d'avoir accès à leurs origines ». Un droit assuré par la Convention universelle des droits de l'enfant, dont la ratification par la France doit être « respectée », a assuré le président de la Conférence des évêques de France.

Enfin, s'interrogeant sur l'expression « mariage pour tous », utilisée par le gouvernement pour qualifier le futur projet de loi ouvrant le mariage aux personnes homosexuelles, le cardinal André Vingt-Trois a questionné les membres du gouvernement sur leurs intentions de conserver des « empêchements au mariage » dans leur futur projet. Une manière de faire allusion à l'âge ou aux rapports de parenté qui peuvent aujourd'hui empêcher deux individus de se marier. « Parce que s'il y a des empêchements, (ce mariage) n'est pas tout à fait pour tous », a-t-il ironisé. »

11\_#\$!@%#!#\_opinion.png ↪ Très bonne interview de Monseigneur Vingt-Trois par Jean-Michel Apathie sur RTL à voir ici (24 septembre 2012)

Parler de mariage gay est contradictoire : le mariage suppose l'altérité sexuelle

Libération - 17 septembre 2012 - Mgr Minnerath (archevêque de Dijon), propos recueillis par Marie Lemonnier

“Pour les catholiques comme pour la presque totalité du

genre humain d'hier et d'aujourd'hui (et de demain), le mariage est l'union entre un homme et une femme en vue d'instituer une famille, union qui a un statut social protégé par la loi.

- L'expression "mariage homosexuel" est une contradiction dans les termes. Le mariage suppose l'altérité sexuelle. Il n'y a pas de discrimination à exclure de la catégorie du mariage d'autres types d'union. Il n'y a pas d'inégalité à traiter différemment des réalités différentes.

- L'institution du mariage n'est pas la reconnaissance par la société de l'amour que se portent deux personnes, mais de la volonté des époux de s'engager réciproquement, de donner stabilité à leur union et garantir la filiation.

- L'expression "droit à l'enfant" prête à confusion. C'est l'enfant qui a des droits, y compris le droit d'avoir une relation structurante avec un père et une mère. L'enfant n'est pas un objet destiné à combler un manque ou un désir.

- On annonce comme une conquête le "mariage pour tous", comme si le mariage n'était pas ouvert partout à tous les couples homme-femme "en âge nubile, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, qui sont aptes à contracter mariage" (Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 16).

Ce texte de loi laisse pressentir la reconnaissance d'un ordre naturel – pour les croyants l'ordre de la création – sur lequel sont construits la société et le droit. Y renoncer nous mènera à quoi ?”

12\_#\\$!@%!#\_opinion.png ¬ Dossier disponible sur le site de la conférence des évêques de France

**Mariage gay : Mgr Ulrich veut un "débat national"**

**Nord Eclair - 28 septembre 2012 - Bruno Renoul**

**" L'archevêque de Lille appelle à respecter les personnes homosexuelles, qui "n'ont pas à être discriminées, méprisées, déconsidérées, mises à l'écart", mais "méritent au contraire respect et considération". Il considère toutefois que le mariage est une mauvaise réponse à la question posée.**

**"Le sentiment amoureux à lui seul ne justifie pas le mariage, c'est le projet familial qui appelle le mariage", énonce l'ecclésiastique, qui estime que "le mariage pour tous est une expression maladroite et inexacte en réalité", car "il demeurera des situations qui empêcheront le mariage : un oncle et sa nièce, ou un frère et une sœur continueront de voir le mariage leur être interdit". Le mariage est pour l'évêque une "institution sociale déterminante pour la construction de la société", et "le refus du mariage homosexuel n'est pas pour lui une discrimination ni le maintien d'un privilège, mais "une condition fondamentale pour la société : préserver le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme en vue de la protection de la filiation"".**

**Mgr Laurent Ulrich alerte donc sur les risques qui pèsent d'après lui sur l'institution du mariage, et sur la notion même de famille, en cas d'adoption de la loi dont le magazine La Vie a diffusé un avant-projet le week-end dernier : "Changer la nature de l'institution**



du mariage en l'ouvrant aux personnes homosexuelles avec droit à l'adoption, ce serait aussi changer le statut des personnes mariées sous le régime actuel. A-t-on vraiment pris conscience que le statut de père et de mère disparaît dans cette figure nouvelle ? Il y aurait un parent 1, et un parent 2, et forcément un parent 3 grâce auquel l'enfant devrait d'être né : quel serait son statut dans la famille ? Sera-t-il porté sur le livret de famille ? De quels droits jouira-t-il dans la famille ?"

Enfin, l'évêque répond aussi aux critiques de ceux qui estiment que les religions n'ont pas à s'exprimer sur ce type de question. "C'est un sujet qui touche la nation entière, et qu'aucun groupe de la nation, ni aucun membre de cette nation ne peut être empêché de parler sur un tel sujet de société. Nul ne peut dénier à un chrétien d'être d'abord un citoyen : ce n'est pas comme chrétien, mais comme citoyen qu'il s'exprime. Les responsables des Eglises et des différentes religions sont eux aussi des citoyens dotés du droit d'intervenir dans un débat national. Comme responsables de communautés religieuses, ils ont également droit à la parole, même s'ils ne sont pas le législateur : ils peuvent bien mettre en garde sur ce qui leur paraît lourd de conséquence pour la société tout entière, et pour la vie humaine.", écrit Mgr Ulrich, qui souhaite organiser dans le courant du mois d'octobre un débat public sur cette question à l'université catholique de Lille. "

Mariage gay. Accuser l'Église d'être rétrograde est « absurde »

Ouest France - 24 septembre 2012 - Ouest France

“Le « clivage » rétrograde/progressiste qu'on ne cesse

d'avancer en France pour rejeter les positions du pape et des évêques sur le mariage et la famille est « un piège » intellectuel absurde, ont affirmé lundi à Rome des représentants de l'épiscopat français.

« Le clivage qui dit : ça c'est le progrès, ça c'est rétrograde, est complètement faux [...]. Beaucoup de personnes en France sont enfermées dans ce cliché, dans cette dialectique, qui est un piège », a regretté devant des journalistes Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes.

En raison des critiques virulentes contre les positions de l'Église sur la famille, « ceux qui pensent n'osent plus dire ce qu'ils pensent et rentrent chez eux », a regretté le prélat français.

Or, « ce qui nous est propre a aussi du sens pour ceux qui ne partagent pas notre foi », a ajouté Mgr Jean-Charles Descubes, archevêque de Rouen.

La déclaration du pape, vendredi devant les évêques, appelant à défendre la famille traditionnelle basée sur le mariage d'un homme et d'une femme, un combat « qui n'est pas rétrograde », a été critiquée en France. Elle a été perçue comme une ingérence contre le projet gouvernemental sur la légalisation du mariage homosexuel.

Pour le cardinal Jean-Pierre Ricard, archevêque de Bordeaux, qui dirige la délégation de trente-deux évêques de l'ouest de la France en visite ad limina, le pape s'est contenté de dire : « N'hésitez pas, ce n'est pas rétrograde » de défendre la famille traditionnelle, « soyez témoins de cette conception » qui, a-t-il dit, s'appuie aussi sur l'anthropologie.

Selon le cardinal, il s'agit aussi de convaincre une partie de l'opinion catholique « de quoi a besoin un enfant et de ce que c'est que le mariage ».

Benoît XVI s'oppose au mariage gay

Le Figaro - 21 septembre 2012 - Jean-Marie Guénois

“En recevant vendredi un groupe d'évêques français, le Pape les a encouragés à «relever le défi» posé par le projet de loi sur le mariage homosexuel en France qu'il n'a toutefois pas nommé.

C'est presque sans précédent. Même en Espagne où le mariage gay fut adopté, Benoît XVI n'était pas allé aussi loin. Mais en recevant un groupe d'évêques français, vendredi, à Castel Gandolfo, le Pape s'est invité dans le débat en cours sur le mariage homosexuel sans pour autant prononcer ce mot.

Première remarque: le Pape considère, sur le fond, que la famille en France est «menacée» par «une conception de la nature humaine qui s'avère défectueuse». Benoît XVI s'oppose ici à la théorie du «genre». Elle place la différence sexuelle au rang de la culture et non plus de la nature. Or, l'Église catholique soutient que la forme des corps de l'homme et de la femme, données biologiques objectives, ne peuvent être une simple invention de l'esprit.

La deuxième remarque du Pape porte sur les conséquences sociales d'une telle loi. Le Souverain Pontife estime que «le mariage et la famille» doivent être «garantis» de «toute équivoque possible quant à leur vérité». Sans quoi, prévient-il, «tout dommage qui leur est causé constitue de fait une blessure pour la convivialité humaine comme telle». L'Église s'inquiète

ici de la durabilité d'une société indifférenciée qui aurait gommé tout repère. Elle insiste par exemple sur les conséquences de l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. Non pas pour ces couples mais «pour les enfants eux-mêmes» comme l'a souligné, mardi, le cardinal Vingt-Trois à la sortie de son entretien avec Christiane Taubira, ministre de la Justice.

La troisième remarque papale touche l'action politique et l'épiscopat français. Benoît XVI encourage directement les évêques à «relever le défi» posé par ce projet de loi en rappelant que «défendre la vie et la famille dans la société n'est en rien rétrograde mais plutôt prophétique». Les mots sont choisis: beaucoup d'évêques de sensibilité progressiste se recommandent du «prophétisme» mais se montrent muets sur ce dossier par peur d'apparaître... rétrogrades! Le Pape demande donc à l'épiscopat de faire preuve de «courage» et d'«audace».

Les représentants de la religion juive opposés au mariage gay

...plus d'informations sur le judaïsme français

Le Grand Rabbin de France s'oppose au mariage homo

Le Figaro - 18 octobre 2012 - Jean-Marie Guénois

«Gilles Bernheim a envoyé à François Hollande et Jean-Marc Ayrault un document de 25 pages pour expliquer son hostilité au projet de loi.

«Il n'y aurait ni courage, ni gloire à voter une loi en usant davantage de slogans que d'arguments et en se conformant à la bien-pensance dominante par crainte d'anathèmes». Gilles Bernheim, Grand Rabbin de France, donc la plus haute autorité religieuse du

judaïsme français, prend position contre le projet loi sur le mariage homosexuel.

Il a envoyé un document qui explique sa position par coursier, mercredi soir, au président de la République et au premier ministre. Le texte a été également adressé à tous les ministres, et à tous les parlementaires et aux instances concernés par cette question.

Gilles Bernheim, philosophe de formation déteste la pensée-slogan et l'obligation de réagir instantanément pour des besoins médiatiques. En homme de réflexion il a donc pris le temps de rédiger un «essai» sur le sujet: 25 pages publiées virtuellement et disponibles en téléchargement sur son site.

Après les catholiques, en pointe sur le sujet, les protestants évangéliques également parmi les premiers à avoir contesté ce projet de loi, les musulmans, les orthodoxes et finalement la Fédération protestante de France, le 13 octobre dernier, c'est à présent le judaïsme qui exprime ses doutes sur le sujet. Et désormais toutes les religions en France s'opposent à cette évolution de société.

Dans ce document intitulé «Mariage homosexuel, homoparentalité et adoption: ce que l'on oublie de dire», le Grand Rabbin de France cherche à expliquer les «véritables enjeux de la négation de la différence sexuelle» commente le rabbin Moché Lewin, son collaborateur.

De fait, précise Gilles Bernheim: «À l'heure de conclure, il ressort que les arguments invoqués d'égalité, d'amour, de protection ou de droit à l'enfant se démontent et ne peuvent, à eux seuls, justifier une loi.»

Il poursuit: «Ce qui pose problème dans la loi envisagée, c'est le préjudice qu'elle causerait à l'ensemble de notre société au seul profit d'une infime minorité, une fois que l'on aurait brouillé de façon irréversible trois choses:

- les généalogies en substituant la parentalité à la paternité et à la maternité,
- le statut de l'enfant, passant de sujet à celui d'un objet auquel chacun aurait droit,
- les identités où la sexuation comme donnée naturelle serait dans l'obligation de s'effacer devant l'orientation exprimée par chacun, au nom d'une lutte contre les inégalités, pervertie en éradication des différences.

Ces enjeux doivent être clairement posés dans le débat sur le mariage homosexuel et l'homoparentalité. Ils renvoient aux fondamentaux de la société dans laquelle chacun d'entre nous a envie de vivre.»

**Mariage gay: le représentant juif hostile**

**Le Figaro - 15 septembre 2012 - AFP**

“Le mariage des homosexuels [...] va changer "le modèle naturel de la famille", met en garde le président du Consistoire central israélite de France Joël Mergui dans un entretien au Monde. "La religion juive ne reconnaît évidemment pas le mariage homosexuel. Mais, au-delà de l'interdit religieux, je m'interroge sur le sens d'une société qui accorderait la même normalité à des familles où l'enfant aurait deux pères ou deux mères au lieu d'un père et d'une mère, le modèle traditionnel", dit Joël Mergui.

"Le 'mariage homosexuel' changerait le modèle naturel de la famille; c'est une lourde responsabilité", poursuit-il. "C'est pourquoi il ne faut pas se focaliser sur

la religion comme un obstacle, mais voir tout ce que cette question remet en cause dans nos repères, nos rapports à la parenté, à la famille, nos modes d'organisation sociale, avant de se prononcer", conclut le responsable."

**Mariage homosexuel en France: "Contraire à l'ordre de la Création" pour le grand rabbin sépharade d'Israël**

**Le Progrès - 11 septembre 2012 - Nicolas Ballet**

"Interrogé ce mardi après-midi par Le Progrès lors de sa visite à Lyon, Shlomo Amar, le grand rabbin sépharade d'Israël, s'est notamment exprimé sur le projet de loi visant à autoriser le mariage gay et l'adoption par des couples homosexuels en France.

"La Torah est immuable. Elle commande de se marier, de croître et de se multiplier pour remplir la Terre. Ce commandement est une nécessité pour la survie du monde. Tout ce qui s'écarte de cette norme est contraire à l'ordre de l'esprit de la Création. jamais il ne pourra être question d'entamer la moindre négociation sur le sujet".

**La Fédération protestante de France s'élève contre le mariage entre personnes de même sexe**

**...plus d'informations sur le protestantisme français**

**Le "mariage pour tous": une "fausse bonne idée" selon le Pasteur Baty**

**Le Nouvel Observateur - 2 octobre 2012 - AFP**

"Il n'en fait pas une question "théologique", mais "anthropologique" et "sociale". Le Pasteur Claude Baty, président de la Fédération protestante de France, s'alarme des conséquences de "la fausse bonne idée du mariage pour tous".

Dans un entretien à l'AFP, cet homme affable et discret, très écouté des 1,7 million de protestants que compte la France, déplore que le mariage et l'adoption par des personnes de même sexe n'ait pas fait l'objet d'"un grand débat national".

"Certes, c'était dans le programme présidentiel de François Hollande, mais il y a un certain nombre de Français qui ont voté pour lui +malgré+ et +pas forcément pour+ le mariage et l'adoption par des personnes de même sexe".

Contrairement au mariage religieux chez les catholiques, celui des protestants n'est pas de l'ordre du salut, ce n'est pas un sacrement. "Donc la question n'est pas d'ordre théologique, ou moral, même si, dans la pratique, pratiquement aucune église protestante en France n'a béni des couples homosexuels".

Le Pasteur Baty reconnaît volontiers que "les chrétiens ne sont pas indemnes de toute responsabilité dans la discrimination des homosexuels et nous exhortons depuis près de vingt ans les églises à être plus accueillantes".

Mais ses arguments, qui devraient être largement repris dans une déclaration officielle des protestants le 13 octobre, sont d'ordre "symbolique", "social" et "anthropologique".

"Le mariage qu'on connaît aujourd'hui a perdu beaucoup de sa clarté. Jusque dans les années 70, c'était un engagement, avec tout ce qui relève de la responsabilité à l'égard de l'autre, des enfants, avec une structure sociale".

"Tout cela été gommé au nom de la grande fête



libertaire soixante-huitarde. On a voulu faire du mariage une sorte de célébration du sentiment, avec l'idée qu'à partir du moment où on ne s'aime plus, on n'est plus marié".

Pour le Pasteur Baty, la spontanéité l'a emporté contre la fidélité au point que beaucoup considèrent aujourd'hui le mariage comme une institution dépassée. Un constat qui ne plaide pas forcément pour le mariage de couples homosexuels, "dont la fidélité a parfois été considérée comme plus aléatoire que chez les hétérosexuels".

"En outre, insiste-t-il, et contrairement au discours ambiant, l'égalité, ce n'est pas l'indifférenciation. Quand on lit la Genèse, la création est un travail de différenciation entre l'homme et la femme, et qui s'oppose à une mentalité païenne où la confusion générale règne sur tous les plans".

"Sans différenciation, il n'y a pas de vis-à-vis, de dialogue, de construction. On ne peut pas, quand on est chrétien ou juif, imaginer que l'homme et la femme, c'est la même chose. Cette question anthropologique est largement partagée chez les protestants".

A propos la filiation, Claude Baty juge qu'"il y a une certaine naïveté à nous faire croire que le mariage entre personnes de même sexe ne posera pas de problème chez des enfants, qui devront en référer au parent 1 ou au parent 2".

Quand à la procréation médicalement assistée (PMA), "il est absurde, de remettre en cause ce qui est depuis toujours le fonctionnement normal de l'humanité, à savoir qu'il faut un homme et une femme pour faire un

enfant".

"Reste que ne pas approuver le discours ambiant, ne pas applaudir à l'idée qu'on va être moderne, en bousculant tout ce qui est le fondement d'une société dans toutes les cultures, va nous valoir d'être taxés de rétrogrades, d'homophobes ou d'obscurantistes".

Les protestants évangéliques se positionnent officiellement contre le mariage homosexuel et l'hoparentalité, et contre l'homophobie

...plus d'informations sur le protestantisme français

Pour les évangéliques, le mariage homosexuel est « un mauvais choix de société »

La Croix - 13 septembre 2012 - A.-B. H.

“Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) souhaite apporter sa contribution au débat sur « le mariage entre personnes de même sexe et l'hoparentalité ». Dans un communiqué en six points, publié jeudi 13 septembre 2012, cette instance, « libre de tout engagement politique », explique pourquoi elle s'oppose au futur projet de loi et refuse « le clivage qui se dessine ».

Ce faisant, les protestants évangéliques affirment agir « non seulement au nom de leurs convictions mais aussi par souci du bien de toute la société », une formule qui fait écho aux différentes prises de position des évêques catholiques. « Ils estiment que ce projet promeut les intérêts d'une minorité et que ceux-ci vont à l'encontre du bien commun, en particulier de celui de l'enfant à avoir un père et une mère ». Une question de cette importance mérite, à leurs yeux, « un débat large et démocratique » auquel ils souhaitent participer.

A l'appui de sa position, le Conseil national des évangéliques de France, créé le 15 juin 2010 pour fédérer plus de 70 % des Églises protestantes évangéliques en France, souligne que « la différence homme/femme est depuis toujours une donnée fondamentale de l'anthropologie, vécue partout et depuis les origines de l'humanité comme un enrichissement », que « le mariage n'est pas seulement une affaire privée entre deux personnes » mais « une disposition publique qui structure la société et encadre la famille et le droit de filiation ». « Ouvrir le mariage à des personnes de même sexe, sous couvert de non-discrimination et de liberté de choix individuel, remettrait en cause un fondement structurant de notre société. Ce serait aussi céder à une idéologie faussement égalitariste qui conduira inmanquablement à une confusion des repères et bouleversera les structures sociales », poursuit le texte.

Le communiqué rappelle également « qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant d'être élevé par son père et sa mère » et que « si l'on ne peut ignorer l'existence de nombreuses exceptions, subies ou choisies, rien ne semble justifier l'abolition de cette donnée anthropologique et psychologique fondamentale ». « Les protestants évangéliques pensent que le projet d'un mariage entre personnes de même sexe introduira de fait à un droit à la filiation et risque d'ouvrir la voie à la marchandisation du corps », précisent-ils encore, disant redouter que « la demande de gestation pour autrui » ne s'inscrive comme une suite « logique » de cette évolution.

Soucieux de ne pas être taxé d'homophobie, le CNEF

précise « que les Églises et associations qui le composent condamnent toute haine et toute injustice envers les personnes homosexuelles et considèrent comme intangible la valeur de toute personne quels que soient ses choix de vie ». Cependant, il ne considère pas « toutes les formes de conjugalité de manière indifférenciée ». Et invite donc le gouvernement « à poursuivre une politique familiale volontariste favorisant la stabilité du mariage et de la famille ».”

13\_#\\$!@%!#\_opinion.png - Communiqué du CNEF : "Mariage entre personnes de même sexe et homoparentalité : un mauvais choix de société"

**Le mariage pour tous serait une «régression» selon les évangéliques**

**Libération - 13 septembre 2012 - AFP**

“Les protestants évangéliques de France considèrent qu’ouvrir le mariage et l’adoption aux homosexuels serait «une régression», «un mauvais choix de société», contraire à l’intérêt de l’enfant, selon un communiqué publié jeudi.

«La différence homme/femme (...) fonde le mariage, la procréation et la famille. A ce titre, nier ou relativiser l’importance de l’altérité dans la cellule familiale est une régression», a écrit le Conseil national des évangéliques de France (CNEF). Permettre un mariage gay «remettrait en cause un fondement structurant de notre société» et conduirait «immanquablement à une confusion des repères», a poursuivi le CNEF.

«Les protestants évangéliques affirment encore qu’il est

dans l'intérêt supérieur de l'enfant d'être élevé par son père et sa mère (...). L'intérêt de celui-ci doit primer le désir des adultes.»

La France compte environ 1,7 million de protestants, soit environ 3% de la population. Un tiers sont des «professants» de l'Évangile, très nombreux parmi les populations antillaise, africaine et asiatique.»

L'Assemblée des évêques orthodoxes s'alarme des conséquences de l'ouverture du mariage civil aux personnes homosexuelles

Les évêques orthodoxes de France soulignent leurs réserves vis-à-vis du mariage homosexuel

La Croix - 3 octobre 2012 - F.-X.M.

“L'Assemblée des évêques orthodoxes émet à son tour un communiqué s'alarmant des conséquences de l'ouverture du mariage civil aux personnes homosexuelles.

Alors que le débat sur l'élargissement du mariage aux personnes de même sexe s'intensifie de jour en jour, les évêques orthodoxes de France ont publié mardi 2 octobre un communiqué très ferme soulignant l'importance de la complémentarité homme-femme dans l'institution sociale qu'est le mariage.

« Le mariage est une institution traditionnelle pluriséculaire qui structure société, famille et relations interpersonnelles », affirment l'AEOF, dont les membres représentent les différentes juridictions orthodoxes existant en France, sous la présidence du métropolite Emmanuel, du Patriarcat de Constantinople.

Dans une perspective orthodoxe et chrétienne, expliquent-ils, le mariage renvoie à « une communion

fondée par le Créateur, bénie par le Christ et dont la fin est double : participer avec Dieu à son œuvre créatrice tout en approfondissant l'union d'amour et de service mutuel entre un homme et une femme ».

Au-delà de cette signification théologique, les évêques mettent en avant la dimension « sociétale » du mariage, qui ne saurait selon eux être dissociée de la notion de couple, de conception de la famille, de filiation, d'adoption, d'éducation des enfants, d'altérité, ou encore de régimes matrimoniaux : « Pour l'Église orthodoxe, l'ontologie du mariage se fonde sur la complémentarité homme-femme ».

Aussi, alors que le Pacs prévoit déjà l'union civile entre personnes de même sexe, la notion « traditionnelle et fondamentale » du mariage doit être « préservée ». Et ce, estiment les évêques, « avec sa propre terminologie », afin de « marquer une distinction claire et nette » entre des unions civiles et la vocation du couple hétérosexuel.”

Les musulmans, très majoritairement électeurs du parti socialiste, et qui ont permis à François Hollande de remporter l'élection présidentielle, sont opposés au mariage homosexuel

...plus d'informations sur les musulmans de France

93% des musulmans ont voté pour François Hollande

La Vie - 7 mai 2012 - Marie-Pia Rieublanc

“Une étude réalisée par l'institut de sondages OpinionWay le jour du deuxième tour révèle une adhésion massive des musulmans au parti socialiste. Elle témoigne d'un rejet du sarkozysme mais pas de toutes les valeurs de la droite, notamment sur les

questions sociétales comme l'homosexualité.

Les musulmans réclamaient le changement, et ils l'ont eu. Selon une étude du corps électoral menée par OpinionWay et Fiducial le 6 mai pour Le Figaro sur 10 000 votants, 93% des pratiquants ont glissé un bulletin « François Hollande » dans leur enveloppe. Seuls 7% d'entre eux ont voté pour Nicolas Sarkozy.

Le candidat socialiste est plébiscité depuis le début de la campagne par cette partie de la population, qui représente environ 2 millions d'électeurs selon l'institut de sondages. Déjà au premier tour, la même étude avait montré que 59% d'entre eux avaient voté pour lui. [...]

« Pour autant, il ne s'agit pas d'un rejet de la droite en général », précise Julien Goarant. Selon le spécialiste, les musulmans pratiquants adhèrent à certaines valeurs de droite. « Quand on leur pose la question, ils disent être pour plus de sécurité et contre la carte scolaire, des sujets défendus par la droite ». Il est même un point qui les oppose totalement à la gauche et qui les rapproche du vote catholique : la libéralisation des mœurs. « C'est un électorat très conservateur, qui rejette en bloc l'homosexualité par exemple ».

Mobilisation plus forte que prévu et grand succès des manifestations contre le "mariage pour tous" : des centaines de milliers de manifestants à "La Manif Pour Tous", plus nombreux que contre le PACS ou que les participants à la Gay Pride

...reportages télé sur les manifestations contre le mariage gay

La «manif pour tous» gagne le pari de la mobilisation

Le Figaro - 17 novembre 2012 - Agnès Leclair

«Entre 70.000 et 200.000 manifestants ont défilé à Paris pour protester contre l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels.

Dans la capitale, la «manif pour tous», premier grand défilé contre le projet de mariage gay, a gagné le pari de la mobilisation. Les organisateurs annoncent plus de 200.000 manifestants à Paris - 70.000 selon les calculs de la préfecture de police - et en revendiquent plus de 500.000 dans toute la France où une petite dizaine de rassemblements étaient organisés dans d'autres grandes villes.

Plusieurs dizaines de milliers de personnes se sont rassemblées samedi, en début d'après-midi, place Denfert-Rochereau, ballons bleu, blanc rose à la main, pour protester contre le projet de loi du gouvernement. [...] La plupart des pancartes du défilé ont été réalisées par les principaux organisateurs de la manifestation. On pouvait y lire des slogans tels que «Tous nés d'un homme et d'une femme» ou «papa + maman, y'a pas mieux pour un enfant».

De rose vêtue, la parodiste Frigide Barjot, autoproclamée «cathodéjantée» et co-organisatrice de l'événement, a fait passer un message pacifique avant le départ de la cohorte et un message d'amour aux homosexuels. Cette «manifestation pour tous», se veut apolitique, «transreligieuse», mais aussi «contre l'homophobie», a-t-elle martelé avant que son goût de la provocation ne reprenne le dessus. «Nous sommes nés d'un homme et d'une femme, un enfant c'est le résultat d'un orgasme d'un homme et d'une femme», a interpellé la co-fondatrice du groupe Jalons, déplorant



une transformation du Code Civil.

Aux avants-postes du cortège, une voiture décapotable transportait un couple fictif de jeunes mariés saluant la foule, elle en robe blanche, lui en costume. Un clin d'œil à la tradition défendue par les opposants au texte adopté il y a dix jours en conseil des ministres.

En première ligne, politiques et élus, écharpes tricolores en bandoulière, étaient venus afficher leur opposition au texte. Parmi eux, Gérard Larcher, l'ancien président du Sénat à la tête du comité de soutien de François Fillon et Claude Goasguen, présent pour représenter Jean-François Copé à quelques heures du scrutin pour la présidence de l'UMP.

Dans la foule, quelques religieux se mêlaient également aux simples citoyens. Mais le gros des troupes était composé de familles, venues avec poussette, et de grands-parents. «Avec ce projet, on joue aux apprentis sorciers, se désolait Vincent, un manifestant de 33 ans. On écoute les adultes mais on oublie de prendre en compte le point de vue des enfants». Laurent, médecin quinquagénaire, venu avec ses deux petits garçons, dénonçait pour sa part «l'hypocrisie d'une loi qui fait croire qu'un enfant peut être issu de deux personnes de même sexe». «Le projet risque d'évoluer encore, craint-il également. Si ma mémoire est bonne, le PS promettait que le mariage gay ne se profilait pas au moment du vote du PACS».

Alix, Antoinette et Cassandre, âgées de 15 à 17 ans, lycéennes à la Légion d'honneur, scandaient pour leur part que «pour les enfants, c'est mieux d'avoir un père et une mère». Diane, grand-mère de 73 ans, n'avait

manifesté qu'une seule fois dans sa vie, pour l'école libre. Elle s'est déplacée car elle craint pour l'avenir. «Dans trois générations, on risque d'avoir du mal à comprendre qui sont les grands-parents d'un enfant», glissait la vieille dame. Rien n'empêche les homosexuels de s'aimer mais la filiation, c'est autre chose.»

Mariage gay : entre 70 000 et 200 000 opposants ont défilé à Paris

Le Parisien - 17 novembre 2012 - LeParisien.fr (avec l'AFP)

«Arborant des T-shirts roses et des ballons bleu blanc et rose, des dizaines de milliers de personnes ont pris part samedi dans toute la France à la «manif pour tous», premier grand défilé contre le projet d'ouvrir le mariage et l'adoption aux couples homosexuels. La mobilisation, qui se voulait apolitique, «transreligieuse» mais aussi «contre l'homophobie», selon ses organisateurs, a réuni plus de 100 000 personnes, selon les autorités. [...]

Dans la capitale, quelque 70 000 manifestants selon la police, 200 000 selon les organisateurs, ont marché de la place Denfert-Rochereau aux Invalides. A Lyon, environ 22 000 personnes ont été recensées par la préfecture du Rhône, 27 000 par les organisateurs, tandis qu'à Marseille, les chiffres oscillent 6 000 et 8 000 personnes. 4 500 personnes ont également défilé à Nantes, selon la préfecture, et 2 500 à Rennes.

«C'est un grand mouvement qui se met en marche !», a lancé au mégaphone, avant le départ du défilé parisien, l'humoriste catholique Frigide Barjot, fondatrice du Collectif «Pour l'Humanité durable», à l'initiative de la manifestation qui, dans l'après-midi a troqué son

T-shirt rose pour une robe de mariée. «Nous sommes nés d'un homme et d'une femme, un enfant c'est le résultat d'un orgasme d'un homme et d'une femme», a-t-elle scandé, avant de préciser: «On est mariageophile, pas homophobe !»

Dans la foule compacte, de toutes générations et parsemée de poussettes, T-shirts et ballons bleus, blancs ou roses arboraient le même dessin de deux personnes de sexes opposés tenant deux enfants par la main. C'est un livre rouge que Frigide Barjot a brandi: le code civil. «Nous tenons à notre code civil (...), base même de notre société». «Il ne faut pas que disparaissent les mots père et mère pour laisser la place à des termes indifférenciés», a-t-elle prêché.

Outre Frigide Barjot, fondatrice du Collectif «Pour l'Humanité durable», Xavier Bongibault, de «Plus gay sans mariage» (homosexuels opposés au projet de loi), ou Laurence Tcheng, de «La gauche pour le mariage républicain», font partie des organisateurs du mouvement soutenu, selon eux, par plusieurs délégations locales des Associations familiales catholiques (AFC), les Fils de France, des musulmans «patriotes», ou encore de l'association [...] Alliance Vita. «Nous sommes là pour faire échec à ce projet de loi qui dénature le mariage», a déclaré Xavier Bongibault. «La majorité des homosexuels se moquent éperdument de ce projet de loi. Nous pensons qu'un enfant a besoin d'un homme et d'une femme pour évoluer correctement», a-t-il ajouté.

Présents également, des élus et personnalités politiques [...].

En désaccord, Fanny Neige et Anaïs, homosexuelles, étaient venues faire valoir leur point de vue, s'embrassant au vu et au su de tous. «On est là en tant que lesbiennes, parce qu'on fondera une famille qu'ils le veulent ou non», a expliqué Fanny Neige. La provocation pacifique a reçu une réponse non moins pacifique: des applaudissements, comme l'avaient souhaité les organisateurs.”

La contestation contre le mariage homosexuel gagne la rue

Le Nouvel Observateur - 17 novembre 2012 - Gérard Bon, avec les correspondants de Reuters en régions, édité par Elizabeth Pineau

“Des dizaines de milliers d'opposants au mariage homosexuel ont manifesté samedi dans dix villes de France pour dénoncer le projet de loi présenté en conseil des ministres début novembre à l'appel d'un collectif baptisé "La manif pour tous".

Avec pour slogan "Tous nés d'un homme et d'une femme", les organisateurs ont revendiqué 200.000 manifestants à Paris. La police en a dénombré pour sa part 70.000.

Le mouvement a reçu le soutien du pape Benoît XVI, qui a appelé samedi matin les évêques français à parler avec "détermination" dans "les débats importants de société".

A Paris, les manifestants vêtus en "bleu, blanc, rose" ont défilé de la place Denfert-Rochereau jusqu'aux Invalides en se réclamant d'un mouvement apolitique, "transreligieux", mais aussi "contre l'homophobie".

Des personnes de toutes générations arboraient le

même dessin de deux personnes de sexe opposé accompagnées de deux enfants.

Le collectif "La manif pour tous", en réponse au "mariage pour tous" des partisans du mariage homosexuel, entend s'opposer à "un bouleversement majeur et dangereux".

Selon lui, la situation ainsi créée "ignorerait désormais les deux piliers de l'identité humaine : la différence sexuelle et la filiation".

L'humoriste catholique Frigide Barjot, l'une des animatrices du mouvement, a brandi le Code civil. "Il ne faut pas que disparaissent (de ce Code civil) les mots père et mère pour laisser la place à des termes indifférenciés", a-t-elle dit.

[...] Le collectif regroupe l'association "Pour l'Humanité durable", des homosexuels opposés au mariage gay et "La gauche pour le mariage républicain".

Il revendique le soutien de délégations locales des Associations familiales catholiques (AFC), de musulmans "patriotes" ou de l'association [...] Alliance Vita. [...]

A Lyon, le cardinal-archevêque Philippe Barbarin, qui milite avec force contre le projet de loi, a participé "en tant que citoyen" à la manifestation [...]. "Je viens là comme tout le monde, comme les protestants, les catholiques, les musulmans, les philosophes, c'est un message envoyé aux politiques pour qu'un débat soit organisé sur un sujet aussi fondamental", a-t-il dit aux journalistes.

A ses côtés, Kamel Kabtane, le recteur de la grande

mosquée de Lyon, dit être venu "pour témoigner que la famille est un lieu exceptionnel qui se passe entre des parents et des enfants et qu'il ne doit pas être mis à mal".

[...] Même s'il s'agit d'un rassemblement hétéroclite, les opposants au projet considèrent la journée de samedi comme un "galop d'essai" avant une manifestation nationale le 13 janvier."

**Mariage gay : la préfecture sous-estime la mobilisation**

**Le Figaro - 19 novembre 2012 - Jean-Marc Leclerc**

“Le cortège anti-mariage gay dans la capitale a rassemblé largement plus de 100.000 personnes. Bien au-delà de l'estimation officielle de 70.000.

A-t-on voulu cacher l'ampleur du défilé anti-mariage gay, le samedi 17 novembre dernier, à Paris? Alors que la Préfecture de police annonce 70.000 manifestants dans la capitale ce jour-là, Le Figaro est en mesure de révéler que les autorités ont manifestement sous-estimé la mobilisation. «Les ex-RG ont été surpris par l'ampleur du mouvement», confie un syndicaliste policier qui a suivi de près cette journée de protestation.

Selon lui, «dans les réunions préparatoires qui se sont tenues les jours précédents, les services d'ordre public avaient été avisés que les manifestants ne dépasseraient pas les 20.000 à Paris». Les hommes du renseignement tablaient essentiellement sur le déploiement des organisations catholiques intégristes ou assimilées. Mais le mouvement dépassait de loin les prévisions.

La police a-t-elle arrêté les compteurs prématurément? Toujours est-il que si l'on applique sa propre méthode de calcul, le compte n'y est pas. Les services officiels ont

en effet pour habitude de placer des agents en deux points du cortège. Ceux-ci comptent les lignes de manifestants qui passent, en retenant comme base un mètre par rangée de manifestants et en comptant le nombre de manifestants par lignes : ici cinquante environ. La police préfère ne pas tenir compte des personnes sur les trottoirs. Son chiffre est donc une estimation toujours basse.

Mais voilà: ce jour-là, le boulevard Raspail est noir de monde de Denfert à Montparnasse. Toutes les photos des agences de presse disponibles en attestent. Les trottoirs sont bondés également tout du long. De bout en bout, ce cortège très dense s'étend sur près d'un kilomètre. Ce qui représenterait déjà 50.000 personnes environ.

Quand la tête du cortège commence à tourner vers la gauche au niveau du métro Vavin, la place Denfert-Rochereau, 900 mètres derrière, dégorge encore de familles et de militants. Ce qui représenterait au moins autant de monde encore. Le total de 100.000 manifestants aurait donc été dépassé. Et il y avait quasiment la même densité de monde, de part et d'autre des larges trottoirs du boulevard Raspail. Soit des milliers de manifestants en plus.

La préfecture maintiendra-t-elle ses estimations? Une chose est certaine: l'écart entre ses prévisions initiales et la réalité du terrain fut une surprise de taille. Régulièrement, le principe d'une réforme du mode de comptage officiel est acté, avant que le projet ne finisse dans les limbes.”

Gay Pride Paris : 60.000 participants

**Le Figaro - 30 juin 2012 - AFP**

**“La Gay Pride parisienne a rassemblé samedi dans son cortège environ 60.000 personnes, une participation en forte hausse par rapport à 2011 quand la police avait comptabilisé 36.000 personnes, a annoncé la préfecture de police de Paris.**

**Outre les participants qui défilait de Montparnasse à Bastille, la manifestation a également rameuté "sans doute plusieurs dizaines de milliers de spectateurs", et s'est déroulée sans incident, a-t-on ajouté de même source.**

**Contactés par l'AFP, les organisateurs n'ont pu être joints pour fournir leur propre estimation. Cette participation exceptionnelle est sans doute soutenue par la promesse du président François Hollande d'ouvrir le mariage aux homosexuels.**

**En 2011 la manifestation avait rassemblé 36.000 personnes selon la police, "plus d'un demi-million" selon les organisateurs.”**

**Absence de débat démocratique, simulacres d'audition et tentatives de censure vis-à-vis des opposants au projet de loi**

**Mariage gay : un élu PS sabote un Complément d'enquête**

**Le Figaro - 30 novembre 2012 - Anne-Laure Filhol**

**“Faisant suite à l'incident survenu pendant le tournage de l'émission de Benoît Duquesne Complément d'enquête, le maire du XIXe arrondissement de Paris revendique son comportement.**

**Un plateau de télévision soudainement plongé dans le noir. Une scène cauchemardesque pour un présentateur**



d'émission. Les téléspectateurs ont bien assisté à pareil incident jeudi soir, lors de la diffusion de l'émission «Complément d'enquête» sur France 2. Mais c'est le matin même, pendant le tournage, que l'affaire a eu lieu. Le journaliste Benoît Duquesne tourne dans la salle des mariages de la mairie du XIXe arrondissement de Paris. Le choix du lieu n'est pas anodin: le présentateur traite des «croisades antigays» et plus globalement, du bouillonnant sujet du mariage homosexuel.

Au bout d'une vingtaine de minutes, alors qu'il est en entretien avec Frigide Barjot, égérie de la lutte contre le mariage homosexuel, les lumières s'éteignent. Les deux interlocuteurs poursuivent leur conversation. L'une n'a pas l'air perturbée bien que «riant intérieurement pensant qu'un spot avait claqué», quand l'autre ne cache pas son étonnement, voire son désarroi et sa colère. Car il n'y a pas eu de coupure d'électricité dans la mairie. Il s'agit d'un sabotage de l'émission.

Derrière cet incident, Roger Madec, sénateur maire PS du XIXe, qui n'a jamais dissimulé ses convictions en faveur du mariage gay. L'élu n'a en fait pas supporté de ne pas avoir été informé de la venue de Frigide Barjot. «Cette invitation n'était pas du tout prévue!, s'est-il insurgé vendredi matin, encore excédé. Juste avant que le tournage commence, ma directrice de communication a découvert Frigide Barjot, installée dans un fauteuil! Ce ne sont pas des manières de faire!»

Mais d'après Benoît Duquesne, qui n'hésite pas à qualifier cette méthode de censure de «brutale, violente et grotesque», il n'y avait aucune volonté de cacher quoi que ce soit. «Plusieurs noms d'invités avaient été

évoqués mais rien d'arrêté jusqu'à la veille du tournage. Certes, celui de Frigide Barjot n'avait pas été mentionné, mais je ne pensais pas que cela le mettrait dans un tel état! Et surtout, je considère une mairie comme la maison du peuple, où chacun a le droit d'exprimer ses opinions.» ”

14\_#\$\_!@%#!#\_opinion.png  $\neg$  Pour voir l'émission et la réaction de Benoît Duquesne à la tentative de censure de son émission : reportage télé

Auditions sur le mariage pour tous : une méthode contestée

La Vie - 23 novembre 2012 - Natalia Trouiller

“Les associations opposées au projet de loi sur le « mariage pour tous » contestent la méthode du rapporteur du projet, qui les auditionne à part.

Ce jeudi, à l'Assemblée nationale, se déroulaient en commission des lois les premières auditions des différentes associations autour du projet de loi sur le « mariage pour tous ». Le programme de la journée, disponible ici, scindait la journée en deux : une matinée consacrée à une table ronde de juristes, ouverte à la presse, et l'après-midi consacrée aux auditions de la Commission des lois, avec l'intervention de dix représentants d'associations ou de fédérations d'associations.

Première surprise : la table ronde du matin, intitulée « L'approche juridique » est composée exclusivement de juristes favorables au projet de loi : Daniel Borillo, juriste et militant de longue date, qui souhaite faire

disparaître la mention du sexe de tous les documents d'identité car, dit-il, « l'assignation obligatoire à l'un de deux sexes est, pour moi, plus grave que le mot «race» ». Laurence Brunet, juriste pour qui l'ouverture de l'insémination avec donneur pour les couples de femmes doit être légalisée. Robert Wintemute, avocat anglais qui avait attaqué la Grande-Bretagne devant la Cour européenne des droits de l'homme pour faire tomber la séparation entre union civile homosexuelle et mariage. Serge Portelli, vice-président du Tribunal de Grande Instance de Paris, qui a écrit un livre pour promouvoir le mariage pour tous. Et Caroline Mecary, militante à Europe Ecologie-Les Verts, avocate de la cause LGBT (Lesbiennes-Gays-Bi-Trans). Interrogé sur ce choix, Erwann Binet, le rapporteur PS du projet de loi, assume : « Ce n'était pas prévu, mais finalement c'est mieux de séparer les pour et les contre. J'ai demandé à Caroline Mecary de me donner des noms de juristes contre ce projet de loi, elle m'en a donné deux, qui n'étaient pas libres ». N'est-ce pas curieux de demander à une militante de choisir ses contradicteurs ? « Pas du tout. Moi je n'en connais pas, des juristes contre. Je n'allais pas prendre l'annuaire et appeler trente-six juristes, leur demander leur opinion, etc. D'autant que les pour, ils ont pu s'exprimer, ils ont eu leur table ronde eux aussi. »

Vérification faite, il y a eu deux autres tables rondes. La première date du 8 novembre, elle est intitulée « L'approche des sociologues » et elle était composée de Irène Théry, sociologue militant pour le projet de loi, Martine Gross, présidente d'honneur de l'Association

des parents gays et lesbiens et Virginie Descouture, sociologue auteur de *Les mères lesbiennes* chez PUF. La seconde, le 15 novembre, réunissait les psychanalystes et pédopsychiatres Elisabeth Roudinesco (pour), Serge Hefez (pour), Susann Heenen-Wolff (pour), Stéphane Nadaud (pour), Pierre Lévy-Soussan (contre), Jean-Pierre Winter (contre) et Christian Flavigny (contre). Ce débat, retransmis sur le site de l'Assemblée nationale, ne figurait pas au feuillet (agenda donné à tous les parlementaires) des députés. Et hormis les trois pédopsychiatres opposés au projet de loi, en infériorité numérique dans leur table ronde, les trois débats pour la presse organisés jusque-là ont donc bien été organisés avec des militants favorables. Et ce n'est pas fini : jeudi prochain, les représentants des associations LGBT françaises seront reçus, ainsi que des membres d'associations LGBT européennes, « parce qu'en France, on ne se rend pas forcément compte de ce qui se passe dans les pays où le mariage pour les couples de même sexe existe », justifie Erwann Binet. Ces deux tables rondes pro-mariage pour tous, d'une durée totale de 4 heures, seront suivies de deux heures pour... l'ensemble des responsables des cultes en France. Le 13 décembre : « L'approche des philosophes et des ethnologues », dont la composition est en cours. Le 20 décembre, table ronde d'une longueur exceptionnelle de trois heures : « L'approche des familles homoparentales ». Total : 5 tables rondes favorables, une mixte avec infériorité numérique des contre, une dont on ignore le contenu, et une opposée, celle des religieux, ce qui donne l'impression que la

seule opposition vient d'eux.

Seconde surprise : l'absence de plusieurs poids lourds des associations concernées dans la liste des auditions. Pas de Familles de France, une association qui représente à elle seule plus de 60.000 familles, ni de Confédération nationale des Associations familiales catholiques (25.000 familles). Du côté de la défense de l'enfant ni l'Appel des professionnels de l'enfance ni Alliance Vita. Contactés, ces quatre mouvements sont unanimes : ils ont tous demandé à être reçus par la Commission, et tous se le sont vu refuser. A la place, ils ont été ou seront reçus en privé par Erwann Binet et sa collègue Corinne Narassiguin, porte-parole du groupe socialiste sur ce texte. A tous, le rapporteur a demandé de produire un texte qui sera mis en annexe à son rapport. A Familles de France, on ne décolère pas. « Nous demandons à être auditionnés dans les mêmes conditions que les autres. Et puisque l'inter-LGBT a été reçue par le président de la République en extrême urgence suite à sa déclaration sur la liberté de conscience, nous exigeons nous aussi d'être reçus aussi vite ». Sans succès pour l'instant.

A la Confédération syndicale des familles, qui revendique 35.000 adhérents, invitée à donner son point de vue, on se félicite du choix qui semble avoir été fait de privilégier l'audition de mouvements favorables au projet de loi. « On est pour le projet, on a d'ailleurs dans notre confédération une asso de familles monoparentales, on a été invités sans le demander et on a vu qu'il n'y avait que des associations comme nous, laïques et pour le projet, on s'est dit que c'était une

bonne chose », explique Patricia Augustin, secrétaire générale adjointe. « Nous avons aussi été invités sans que nous l'ayons sollicité », raconte de son côté Jean-Marie Bonnemayre, président du Conseil national des associations familiales laïques. « Et nous en sommes très heureux, d'autant plus que nous avons une position progressiste depuis des années, et que nous sommes tout à fait pour cette loi parce que nous ne pensons pas du tout que la famille soit la cellule de base de la société ».

Parmi les associations auditionnées hier, rares étaient donc celles opposées au projet de loi. Si ce n'est la plus importante : l'UNAF, Union nationale des associations familiales, la plus grosse structure française d'associations de familles (714.000 familles). Après un débat entre toutes ses composantes, l'UNAF a tranché : la majorité s'est prononcée contre le projet. Dans son intervention, son président François Fondard a posé de nombreuses questions très précises sur les conséquences juridiques de la modification de nombreux articles de loi, et s'est dit au passage « choqué de ce que la possibilité de l'union civile ait été écartée par gouvernement au motif que les associations familiales l'auraient rejeté. C'est exactement le contraire qui s'est passé : la création d'une véritable union civile est au cœur de la revendication de l'UNAF ». Erwann Binet assume pourtant le fait d'avoir donné aux trois associations favorables à son projet alors qu'elle sont incluses au sein de l'UNAF - Confédération syndicale des familles (27.000 adhérents), Conseil national des associations familiales laïques (22.700 adhérents) et

Union des familles laïques (2.584 adhérents) - le même temps de parole qu'à l'UNAF. L'association La Voix de l'Enfant, également contre, était auditionnée en même temps que Enfance et partage, plutôt favorable. On ignore ce que l'Ordre des avocats de Paris et le Conseil national des barreaux ont dit à la commission, puisqu'il n'y a pas eu de retransmission vidéo. « Question d'horaire », explique le rapporteur.

Quant aux associations d'adoptants et d'adoptés, divisées sur la question, elles étaient quatre à être entendues en une seule heure, à la toute fin de journée. « Je suis obligé de faire un choix car le programme des auditions est surchargé », justifie Erwann Binet. « Le rapporteur entend qui il veut. Je cherche à laisser s'exprimer la pluralité des opinions, que tous les avis soient entendus. Je ne sélectionne pas les auditionnés en fonction de leur poids ou de leur nombre, mais sur des arguments de fond, et je n'ai pas l'impression que les adversaires à ce projet en aient. Comme l'UMP, ils sont dans la posture. » Pour Henri Joyeux, le président de Familles de France, là est tout le problème : « Les auditions parlementaires sont précisément faites pour que le législateur puisse se faire son opinion en entendant les arguments de tous. En refusant de nous recevoir, le rapporteur sélectionne les arguments qu'il veut entendre et signifie donc que le débat est clos... avant même d'avoir commencé. »

Le risque d'ouvrir la boîte de Pandore ?

La prochaine revendication : vers le "polyamour", les "troupeles" et autres "unions à plusieurs" ? Les

nouvelles dénominations politiquement correct de la polygamie et de la polyandrie

Après le couple, le trouple !

Elle - 23 mars 2012 - Florence Trédez

“Timidement mais sûrement, les gays lancent une nouvelle révolution amoureuse : le couple à trois, avec concessions et passions démultipliées. Un modèle à suivre pour les hétéros ? Enquête.

Le trouple serait-il l’avenir du couple ? Rien de tel qu’un ménage à trois pour pimenter une existence conjugale terne lorsque l’amour est passé à la machine et que les sentiments ont perdu leur couleur d’origine, pensez-vous ? Pourtant, le trouple [...] néologisme formé à partir des mots « couple » et « trio », s’observe depuis peu chez certains homosexuels, de sexe féminin parfois, de sexe masculin le plus souvent, et tient lieu de véritable mode de vie. « J’ai déjà eu plusieurs trouples dans mon cabinet, constate Stéphane Clerget, psychiatre et pédopsychiatre [...]. C’est un phénomène assez récent et qui est peut-être annonciateur, qui sait ?, de nouveaux comportements, les homosexuels étant souvent prescripteurs. C’est un équilibre qui s’établit en totale rupture avec le modèle traditionnel du couple. »

Pour trouver un trouple autour de soi, il n’est bizarrement nul besoin de faire résonner le tam-tam pendant des jours. Deux ou trois coups de fil à des amis gays suffisent. On nous parle d’Américains qui vivraient « comme ça », d’un trio de filles à Lyon, d’un ménage à trois à Bordeaux. Le magazine « Têtu » a récemment consacré plusieurs pages au sujet « trouple ». Et puis, au cours d’une soirée raclette, Frédéric, 35 ans, un



charmant convive, chef de projet dans une banque, caresse tendrement le bras de Laurent, 36 ans, professeur des écoles. Quelques minutes après, c'est au tour de Bart, 35 ans, expert-comptable, de prendre la main de Frédéric. « Oui, nous sommes un trouple », affirment-ils fièrement, sur un ton un peu provoc. Plus tard, ils confieront : « La première fois qu'on a avoué à nos amis que nous vivions en ménage à trois, on a eu l'impression de faire un deuxième coming out. »

Du mariage au ménage à trois?

L'Express - 12 septembre 2012 - Julie Saulnier

“Alors que Christiane Taubira a détaillé les contours du projet de loi sur le mariage gay, quid d'une union matrimoniale entre trois personnes, le "trouple"?

Comme l'a réaffirmé ce mardi la garde des Sceaux Christiane Taubira dans un entretien à La Croix, le mariage et l'adoption sont en passe d'être ouverts aux couples de même sexe. Si le sujet divise, un autre, en marge, pourrait poindre: l'ouverture de la conjugalité à plus de deux personnes. L'union de trois personnes est-elle légale et envisageable en France?

L'idée, loufoque, a déjà été concrétisée outre-Atlantique. Une notaire de Tupa, ville universitaire située à 430 km de São Paulo, au Brésil, s'est octroyé le droit d'unir par "les liens sacrés du mariage" trois personnes. Il y a trois mois, la représentante a officialisé le mariage d'un homme et de deux femmes. Une première mondiale qui a suscité un tollé chez les religieux. Selon la notaire, rien dans la loi brésilienne n'interdisait cette union: "C'est quelque chose de nouveau, mais je ne l'aurais pas fait si la loi l'interdisait explicitement." Quid de la France?

L'article 144 du Code civil stipule que "l'homme et la femme ne peuvent contracter mariage avant dix-huit ans révolus". Aucune ambiguïté, donc. Pour se marier, il faut être deux et seulement deux: un "homme" et une "femme". Me Audrey du Roselle, spécialiste du droit de la famille français, confirme qu'en "l'état actuel des textes, il n'est pas envisageable de célébrer un mariage entre trois personnes". [...]

Ménage à trois rime-t-il nécessairement avec polygamie? "N'y a-t-il pas un abîme entre condamner la polygamie sexiste et cantonner au nombre de deux les unions légales?" s'interroge Lionel Labosse, enseignant et écrivain, dans les colonnes du Monde. Et de conclure: "Un contrat universel rendrait possible des unions dans lesquelles chacun des contractants serait à égalité avec chacun des autres."

Connue pour ses prises de position iconoclastes, elle poursuit: "pourquoi dans une société démocratique ne devrait-on pas laisser les personnes organiser leur vie privée par le biais de contrats au lieu de les obliger à entrer dans des institutions standards comme le mariage et le pacs?"

Un "contrat universel" à plusieurs plutôt qu'un mariage à deux, fût-il gay

Le Monde - 18 mai 2012 - Lionel Labosse (enseignant et écrivain, auteur de "Le Contrat universel : au-delà du mariage gay")

"Souvenez-vous : avant 1981, l'homosexualité était impensable. Puis François Mitterrand vint, et l'homosexuel cessa d'être un paria. L'intelligentsia se choisit alors un autre impensable : le "polygame". Ce

n'est pourtant pas la polygamie que permettrait ce contrat universel, mais le "polyamour", qu'il soit sexuel ou non.

Mais n'y a-t-il pas un abîme entre condamner la polygamie sexiste et cantonner au nombre de deux les unions légales ? Un contrat universel rendrait possible des unions dans lesquelles chacun des contractants serait à égalité avec chacun des autres. Le "troupe" ou "ménage à trois" serait l'une des possibilités ; un tel contrat serait une alternative au divorce et une solution à de nombreux drames. Les militants homosexuels, qui se prétendent "LGBT" (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres), réclament au nom de l'égalité une institution matrimoniale excluant de fait les bisexuels, ou du moins les obligeant à renoncer, pour un contrat censé être "pour la vie", à l'une des deux inclinations de leur sexualité, donc à cesser d'être bi pour devenir soit homo, soit hétéro, à moins d'être infidèle, mais alors pourquoi se marier ?

Le mariage monogame est donc "biphobe", et ceux qui le réclament, et ne réclament que cela, le sont aussi, en dépit de leurs tours de passe-passe rhétoriques. Un contrat universel à trois ou quatre constituerait un cadre idéal pour ce qu'on appelle l'"homoparentalité".

Combien de combinaisons de gays et de lesbiennes rendues possibles par la poésie des petites annonces se heurtent au bout de quelques années à la prose des contingences, et aboutissent à l'aliénation soit du père biologique réduit à l'état de donneur de sperme, soit de la maman, prêteuse de ventre ? Enfin, la crise aidant, nous serons sans doute contraints de partager des

logements à plusieurs, inconnus, amis, famille ou amants.

[...] Au lieu de s'enfermer dans la voie sans issue du mariage, je propose de prendre le temps de réfléchir à un contrat universel qui nous entraîne vers une société plus libre, plus égalitaire, plus fraternelle.”

**Pour en savoir plus**

Pour chaque extrait, le lien vers l'article complet est disponible en cliquant sur son titre. La liste des sujets abordés n'est pas exhaustive, la sélection d'articles est progressivement enrichie et affinée. N'hésitez pas à nous contacter.

**Document de référence : Texte intégral de l'avant-projet de loi visant à ouvrir le mariage et l'adoption aux couples de même sexe**

Selon un sondage réalisé par l'IFOP et rendu public le 27 septembre 2012, 66% des Français sont favorables à un référendum sur le "mariage homosexuel". Dont 77% des sympathisants UMP, 51% des sympathisants de gauche, et surtout 71% des 18-24 ans !

Une Pétition "Tous pour le mariage - Pour un grand débat démocratique sur le mariage homosexuel et l'homoparentalité" a été lancée en ligne le 26 septembre. Son comité de parrainage comprend notamment des représentants des religions catholique, protestante, musulmane, des homosexuels, des élus de droite et de gauche, des chercheurs.

Une pétition de demande officielle de Référendum national sur l' "ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe" a été lancée en ligne le 27

septembre.

Copyright INFOSELEC.net 2012,

tous droits réservés

Plan du site

Contact

valid-xhtml10.png → vcss.gif →